

# quartiers2030

## CONTRAT DE VILLE

Communauté  
d'Agglomération d'Épinal

---

Cahier 1 – Document de  
cadrage

JUIN 2024

---


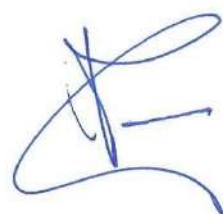
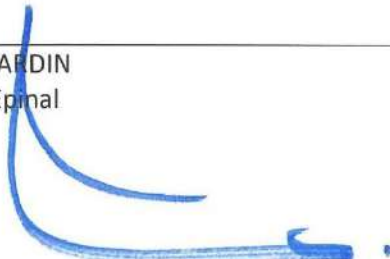

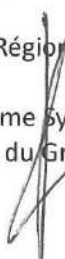
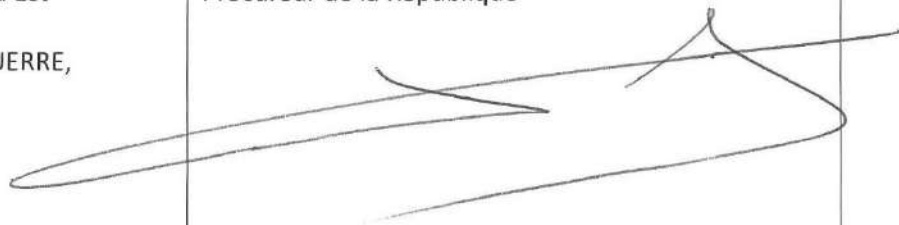




  
SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA VILLE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
PRÉFÈTE  
DES VOSGES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Signataires

<p>Valérie MICHEL-MOREAUX Préfète des Vosges</p> 	<p>Michel HEINRICH Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal</p> 
<p>Patrick NARDIN Maire d'Epinal</p> 	<p>Roger ALEMANI Maire de Golbey</p> 
<p>Franck LEROY Président du Conseil Régional du Grand Est</p> <p>Représenté par Madame Sylvie D'ALGUERRE, Conseillère Régionale du Grand Est</p> 	<p>Frédéric NAHON Procureur de la République</p> 
<p>François VANNSON Président du Conseil Départemental des Vosges</p> 	<p>Richard LAGANIER, Recteur d'Académie de Nancy-Metz</p> <p>Représenté par Madame Valérie DAUTRESME, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Vosges</p> 

<p>Jérôme ORELU Directeur Général d'Épinal Habitat</p> 	<p>Fabrice BARBE Directeur Général de Vosgelis</p> 
<p>Rémy POSTEAU Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges</p> 	<p>Véronique BEC Directrice Territoriale de la Banque des Territoires</p> 
<p>Philippe FLEURENTIN, Responsable Création et Entrepreneuriat chez BPI Région Grand Est</p> 	<p>Cécile AUBREGE-GUYOT Déléguée Territoriale Agence Régionale de Santé</p> 
<p>Gérard CLAUDEL Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges</p> <p>Représenté par Monsieur Sylvain JACOBEE Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges</p> 	<p>Christophe RICHARD Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Grand Est – Etablissement des Vosges</p> <p>Représenté par Monsieur Pascal CUNIN 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Etablissement des Vosges</p> 
<p>Jean-Luc KIENTZ Directeur Territorial France Travail Vosges</p> <p>Représenté par Monsieur Jérôme FLESCH Directeur de l'Agence France Travail d'Épinal Voivre</p> 	<p>Yannick TRIBOULOT Leader de « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »</p> 

---

## Sommaire

Qu'est-ce qu'un contrat de ville ? .....	5
« Engagements quartiers 2030 », qu'est ce qui change ? .....	6
La cartographie de la politique de la ville .....	14
Les principales caractéristiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville .....	15
Le portrait des quartiers prioritaires de la politique de la ville .....	17
Quartier Bitola – La Vierge .....	17
Quartier Justice – Saut le Cerf .....	20
Quartier Le Haut du Gras .....	23
Une analyse des forces et faiblesses des quartiers prioritaires de la politique de la ville.....	25
Un plan d'action défini au plus près des besoins des habitants .....	30
Enjeu n°1 : Soutenir la parentalité et accompagner l'éducation des jeunes.....	32
Enjeu n°2 : Agir pour l'insertion professionnelle et l'emploi des habitants .....	34
Enjeu n°3 : Encourager la vie de quartier et les dynamiques sociales.....	36
Enjeu n°4 : Réussir les transitions dans les quartiers.....	38
Enjeu n°5 : Répondre aux besoins de prévention, de tranquillité publique et de sécurité.....	41
Une déclinaison plus fine pour répondre aux spécificités de chaque quartier .....	43
Une nécessaire fluidification d'intervention des acteurs locaux.....	48
Une structuration de l'animation territoriale .....	48
Une évolution des modes de faire pour une mise en œuvre efficace.....	49
Les modalités de gouvernance .....	52
Schéma des instances de gouvernance et leurs missions .....	52
Composition des instances de gouvernance .....	54
La participation citoyenne .....	56
Les modalités de suivi et d'évaluation du contrat de ville.....	57

---

# Introduction

## Qu'est-ce qu'un contrat de ville ?

---

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée le 21 février 2014, précise dans son article 1 que "*la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants*". Elle vise à assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville, dont la nouvelle génération entre en vigueur en 2024 pour une durée de 6 ans.

Ces nouveaux contrats de ville 2024-2030 sont recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers prioritaires. Ils sont portés à l'échelon intercommunal. Au titre de la compétence politique de la ville obligatoire, la CAE assure en relation avec l'État le suivi et le pilotage stratégique de sa mise en œuvre.

La politique de la ville vise, tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.
- Agir pour l'amélioration de l'habitat.
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.
- Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Enfin, dans la circulaire du 4 janvier 2024 décline les orientations à suivre :

- La nouvelle génération des contrats Engagements Quartiers 2030 doit traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire.
- La participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville.
- L'articulation des contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire pour s'assurer de la mobilisation du droit commun.



---

# « Engagements quartiers 2030 », qu'est ce qui change ?

---

## Un travail de refonte des contrats de ville

Ce travail de refonte fait suite à la circulaire du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030

Les nouveaux contrats de ville comportent un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés.

Par conséquent, les contrats de ville ne seront plus organisés en « piliers », mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers prioritaires.

Les réponses à apporter aux enjeux locaux s'appuieront avant tout sur le droit commun en priorité et sur les dispositifs de la politique de la ville existants. La stratégie adoptée devra mettre également en évidence l'articulation entre ces différents dispositifs, en identifiant les acteurs et les leviers à mobiliser à chaque échelle territoriale.

Cette stratégie intégrera également un volet investissement qui prévoira notamment les modalités de soutien aux projets identifiés par les habitants lors des concertations et portés par les collectivités territoriales, mais également par les autres acteurs publics et privés. Ces projets seront intégrés à la stratégie portée par le contrat de ville et financés via la mobilisation des dotations de l'État (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des Territoire, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

Les maires des deux communes concernées seront associés au pilotage du contrat de ville afin de favoriser la mise en œuvre des actions, participer aux évaluations et définir de nouvelles orientations selon les besoins des habitants.

## Davantage de souplesse

La politique de la ville, depuis 2014, se concentre principalement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Toutefois, le découpage en QPV peut entraîner des effets de seuils, notamment pour les quartiers qui atteignent le critère de revenu mais qui ne dépassent pas les 1 000 habitants.

Les récents épisodes de révoltes urbaines ont mis en lumière les difficultés sociales de zones qui ne sont pas strictement des QPV mais présentent des caractéristiques similaires. Ces zones vulnérables peuvent être d'anciens QPV ou des territoires en difficulté.

Pour mieux prendre en compte ces réalités sociales, des crédits pourront être alloués à ces zones, à condition que cela soit intégré dans le contrat de ville.

## Des financements priorisés, pluriannuels et simplifiés

Les financements qui seront octroyés dans le cadre du contrat de ville devront viser prioritairement les associations locales, être priorisé sur les enjeux identifiés par les habitants et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

---

Les conventions conclues dans le cadre du contrat de ville devront être signées, pour minimum la moitié d'entre elles, sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs, en ciblant particulièrement les associations de proximité et les programmes de réussite éducative (PRE).



# METHODE D'ELABORATION

**Un contrat de  
ville participatif  
basé sur la parole  
des habitants**



## L'évaluation du précédent contrat de ville

L'évaluation du contrat de ville précédent vise à mesurer l'impact de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires du territoire de la communauté d'agglomération d'Épinal. Cette évaluation implique une analyse approfondie de la situation des quartiers à la fin du contrat de ville, ainsi que des actions entreprises afin de déterminer leur efficacité et leur impact sur les quartiers et les habitants de la CAE. Cela se traduit par la prise en considération de trois questions évaluatives à l'échelle départementale, puis d'une question évaluative à l'échelle de l'EPCI, afin de tenir compte de la spécificité locale :

### Questions évaluatives à l'échelle départementale :

- 1) *En quoi les moyens, les mesures, les dispositifs et/ou les actions mis en place au titre du contrat de ville ont permis de lever les freins périphériques (par exemple la mobilité) à la formation et à l'emploi ?*
- 2) *En quoi l'impulsion nationale peut constituer un levier au titre des actions mises en place au bénéfice des habitants du QPV ? Il est proposé d'aborder cet enjeu sous l'angle du sport (Olympiades 2024).*
- 3) *Dans quelles mesures le système d'acteurs du contrat de ville, au titre de son organisation et de sa structuration (nombre et type d'acteurs, modalités de travail...) a permis d'améliorer les conditions de vie des habitants en QPV ?*

### Question évaluative spécifique au territoire de la CAE :

- 1) *Comment le contrat de ville a permis la prise en compte des problématiques rencontrées par les immigrés et/ou primo-arrivants, en cohérence et en complémentarité des financements relevant de la politique d'intégration ?*

*L'évaluation a été réalisée tout au long de l'année 2022 dans le respect des instructions ministérielles du 14 décembre 2021 avec l'appui de la DDETSPP des Vosges et de l'ORIV.*

Le rapport d'évaluation finale du contrat de ville a apporté un éclairage sur les moyens mis en œuvre et sur l'efficacité des actions qu'il a apporté. Il présente à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs de la mise en œuvre du contrat de ville.

## Une concertation citoyenne au plus proche des besoins des habitants

**Les travaux d'élaboration du futur contrat de ville sont issus avant tout d'une concertation locale qui permet d'identifier des besoins d'habitants des quartiers prioritaires ; mais aussi des professionnels.**

Cette phase d'élaboration qui s'inscrit dans un cadre partenarial s'est déroulée en plusieurs phases :

- ❖ En septembre 2023, **des concertations citoyennes ont été organisées** avec le soutien de l'association Citoyens & Territoire en coopération avec les acteurs publics du territoire. Trois rendez-vous se sont succédés :
  - ⇒ Le 4 septembre sur le Plateau de la Justice, à Épinal
  - ⇒ Le 5 septembre à Bitola - Champbeauvert, à Épinal
  - ⇒ Le 6 septembre sur le Haut du Gras, à Golbey

Ces rencontres étaient destinées à faire émerger les grandes priorités identifiées par les habitants eux-mêmes dans un souci de concertation participative avec une liberté de parole de chaque personne.

- ❖ **Une seconde phase de concertations citoyennes a été organisée dans les quartiers prioritaires** en février 2024 autour de cinq réunions publiques :
  - ⇒ Le 24 février sur le quartier Haut du Gras, à Golbey
  - ⇒ Le 26 février sur le quartier Bitola à Épinal et sur le quartier du Plateau de la Justice à Épinal

---

⇒ Le 27 février sur le quartier de la Vierge à Épinal et du Saut du cerf à Épinal  
Ces nouveaux rendez-vous citoyens avaient pour objectifs d’approfondir les réflexions partagées en septembre 2023 et d’en initier de nouvelles pour les quartiers du Saut le Cerf et de la Vierge.

## La définition des grandes orientations stratégiques pour le contrat de ville

Ces premières phases d’élaboration ont permis de révéler les grands enjeux du territoire de la CAE, à l’échelle des trois nouveaux quartiers politique de la ville définis par l’État en étroite collaboration avec la l’EPCI et les communes concernées, à savoir Épinal et Golbey.

Dans cette optique, la Communauté d’Agglomération d’Épinal a souhaité faire appel à l’Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine, SCALEN, afin de l’appuyer dans cette démarche en l’aidant à structurer le futur contrat de ville. Il s’agit d’identifier les enjeux transversaux et les axes stratégiques à mettre en place afin de répondre aux besoins des habitants des QPV.

La détermination des enjeux et orientations stratégiques repose sur l’analyse complète de l’évaluation du précédent contrat de ville, des synthèses des différentes **réunions de concertation** réalisées en 2023 et 2024, ainsi que des différents documents-cadres mis en place sur le territoire ayant un lien avec la politique de cohésion sociale du territoire.

Parallèlement, dans le souci de favoriser l’expression et la participation de l’ensemble des acteurs impliqués dans le cadre du contrat de ville, **une enquête en ligne** a été lancée tout au long du mois de mars auprès des acteurs qui interviennent au sein des quartiers prioritaires. Ce questionnaire permet de donner une vision globale des publics accueillis (situations rencontrées, problématiques majeures, attentes). C’est également un moyen de recueillir la parole du tissu associatif et de percevoir le ressenti des acteurs de terrain. Les résultats de cette enquête seront mis en perspective avec les informations recueillies dans l’analyse « bibliographique » et viendront nourrir les réflexions des phases suivantes.

**En ce sens, le présent document vise à synthétiser les principaux éléments de diagnostic nécessaires à l’élaboration d’une stratégie d’intervention dans les quartiers. Il expose à la fois les défis majeurs et les orientations stratégiques à mettre en œuvre à l’échelle des trois quartiers prioritaires de la CAE et les singularités de chaque quartier.**

## Une déclinaison opérationnelle et territoriale des enjeux définis

Après avoir défini les grands enjeux et orientations dans le domaine de la politique de cohésion sociale, l’objectif a été de les traduire de manière opérationnelle afin de finaliser le contrat de ville et de répondre aux réalités des quartiers prioritaires.

Cette traduction opérationnelle a été réalisée tout au long du mois d’avril 2024. Elle tient compte des résultats d’une consultation approfondie impliquant les acteurs de la politique de la ville d’une part, et reprend les éléments recueillis lors des différentes concertations citoyennes. De plus, les objectifs ont été territorialisés, avec une stratégie globale à l’échelle de l’EPCI, tout en incluant des objectifs propres à chaque quartier.

**Ainsi, l’élaboration de la stratégie territoriale et du plan d’action pour la période 2024-2030 repose donc sur les éléments recueillis dans l’enquête par questionnaire lancée auprès des acteurs de terrain, ainsi que sur un travail en groupes thématiques réalisé en étroite collaboration avec les partenaires du contrat de ville.** Dans ce cadre, la CAE a souhaité mobiliser les nombreux acteurs locaux en organisant huit ateliers thématiques :

- 
- Éducation et réussite scolaire
  - Lien social, dynamique associative, sport, loisir et culture
  - Accès aux droits, médiation sociale et accès numérique
  - Accès aux soins, promotion de la santé et prévention
  - Tranquillité publique, sécurité et prévention contre la délinquance
  - Emploi, insertion professionnelle et développement économique
  - Cadre de vie, logement et environnement
  - Parentalité et petite enfance

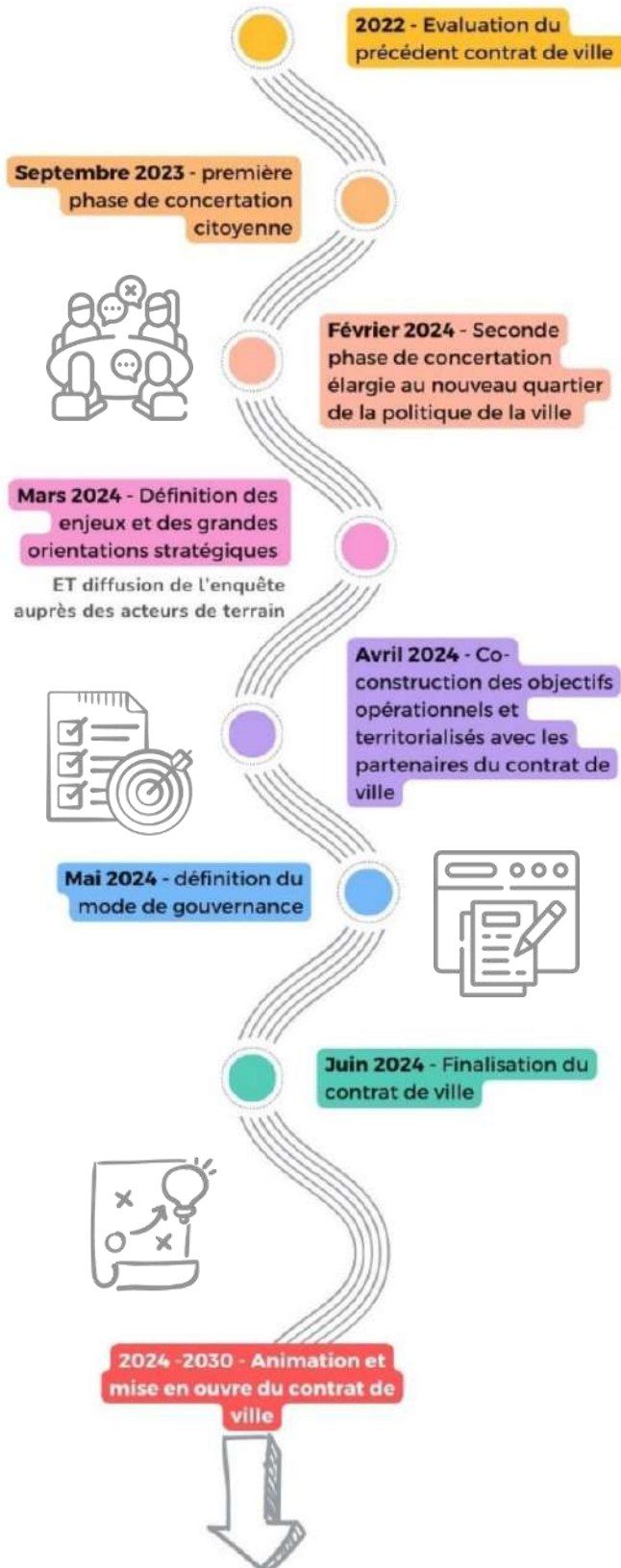
Ces ateliers ont permis de rassembler un total de 136 personnes et de 54 structures différentes. Les échanges ont contribué à ajuster les orientations thématiques à l'échelle de la CAE, à enrichir les objectifs stratégiques et à compléter les éléments recueillis lors des concertations citoyennes, visant à identifier des actions concrètes à mettre en place dans les quartiers. Cette approche a également servi à garantir une cohérence de l'action globale du contrat de ville.

## La finalisation du contrat de ville

La dernière phase d'élaboration a consisté à formaliser la gouvernance issue des échanges organisés par la collectivité pour animer le contrat de ville. En effet, ce contrat de ville a pour ambition d'être un document fédérateur, rassemblant une multitude de partenaires et d'acteurs impliqués dans la politique de la ville à toutes les échelles territoriales d'intervention. Ainsi, la coordination entre les partenaires est essentielle. Elle permet une intervention cohérente sur le territoire, donne de la clarté aux actions entreprises et contribue à créer une « culture commune ». La connaissance mutuelle entre acteurs et la coordination entre partenaires sont des éléments centraux pour le bon fonctionnement du contrat de ville.



## Les étapes d'élaboration du contrat de ville



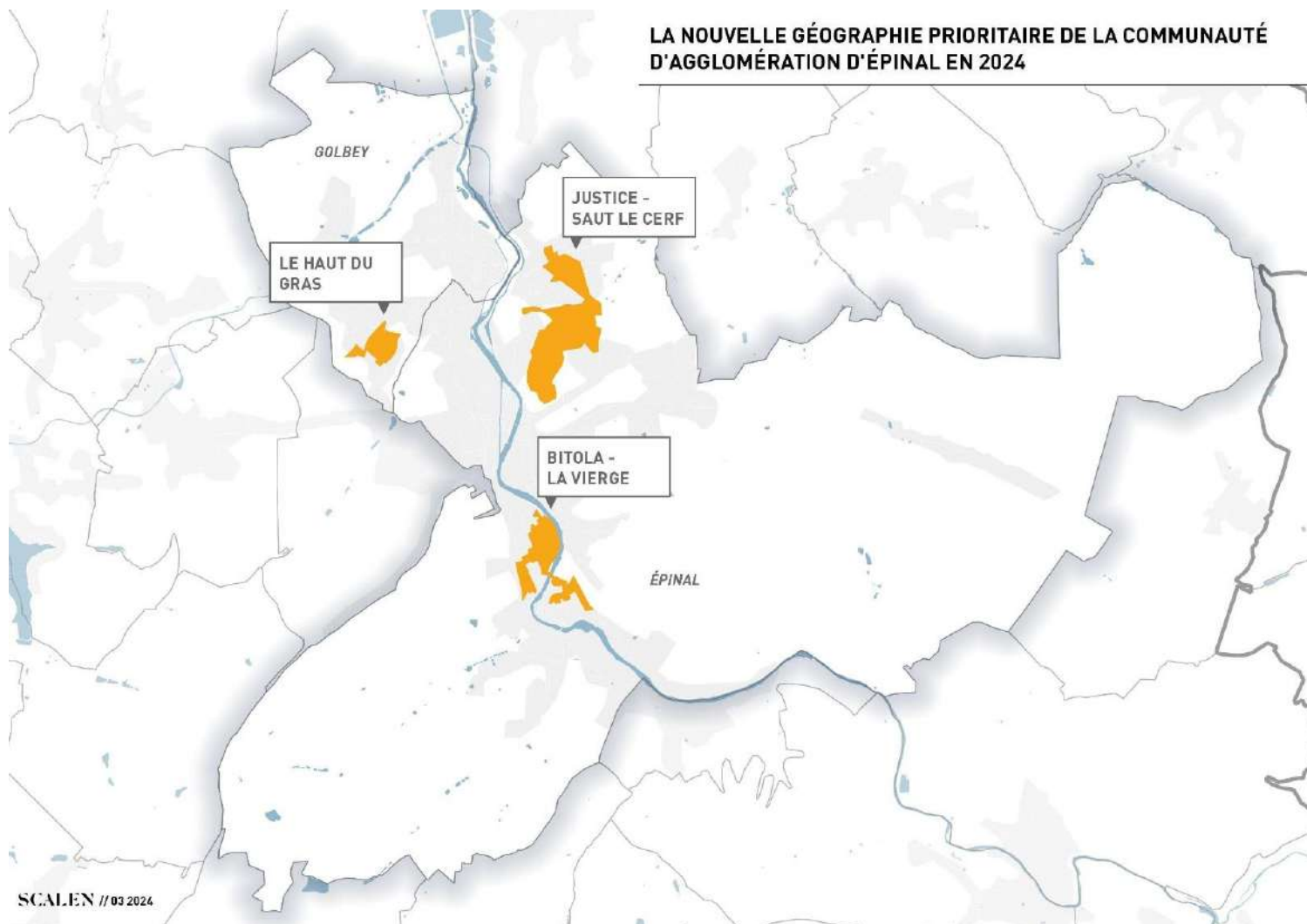


# PORTRAIT DE TERRITOIRE

**La nouvelle  
géographie  
prioritaire de la  
politique de la  
ville**



# La cartographie de la politique de la ville



La cartographie de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération d'Épinal a été actualisée, avec une extension des périmètres des quartiers prioritaires.

Cette nouvelle cartographie fait suite au décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

En effet, le quartier du Plateau de la Justice a été largement redéfini, incluant désormais le secteur sud du quartier du Saut le Cerf à Épinal. Le secteur Bitola a également vu son périmètre évoluer, formant désormais un tout nouveau périmètre d'intervention avec le quartier de la Vierge. Enfin, le quartier du Haut du Gras à Golbey demeure un quartier prioritaire de la politique de la ville, avec un périmètre élargi mais dans une moindre mesure.

# Les principales caractéristiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville

**Note :** faute de données plus récentes pour les nouveaux périmètres, tous les éléments suivants sont issus des données à l'échelle des anciens périmètres de la politique de la ville, des quartiers du Plateau de la Justice, Bitola et Haut du Gras.



## POPULATION : DES PROFILS DIVERS

- Au total, **8311 habitants** en QPV sur le territoire, soit **7,5 %** des habitants de la CAE
- **21,8 %** de la population d'Épinal vit en QPV et **14,4 %** pour la commune de Golbey
- **40 %** de moins de 25 ans (*contre 28 % pour la CAE*)
- **20 %** de 60 ans et plus (*contre 28 % à l'échelle de la CAE*)
- **40 %** de familles monoparentales (*contre 17 % à l'échelle de la CAE*)
- **17 %** d'étrangers dans les QPV (*contre 3 % à l'échelle de la CAE*)

## REVENU : DES SITUATIONS FRAGILES

- Un revenu médian inférieur à **1 100 €/mois** pour les 3 QPV (*contre 1 730 pour la CAE*)
- Plus de **50 %** de la population sous le seuil de pauvreté (60%)
- **1/3** des revenus sont issus des prestations sociales (*contre 7 % pour la CAE*)



## EMPLOI : DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES

- Taux d'emploi de **32 %** chez les 15-64 ans, contre 63 % pour l'EPCI
- Taux d'emploi de **28 %** chez les femmes, contre 37 % chez les hommes
- **1/3** d'emplois occupés à durée limitée (CDD, Intérim...)
- Un taux de chômage de **44 %** (*au sens du recensement*)
- 36 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (42 % chez les femmes et 29 % chez les hommes), *contre 19 % à l'échelle de la CAE*

## SCOLARITÉ

- **5** écoles maternelles (*dont 2 en REP + dans le quartier du plateau de la Justice*) et **4** écoles élémentaires (*dont 2 en REP + dans le quartier du plateau de la Justice*)
- **1200** écoliers
- **2** collèges : le quartier du plateau de la Justice et Haut du Gras (*Rep + dans le quartier du plateau de la Justice*)
- **27 %** de la population avec un niveau inférieur au BAC
- Un taux de scolarisation de **55 %** chez les 15-24 ans
- **49 %** de la population sans diplôme
- **9 %** de la population avec un BAC+2 ou plus





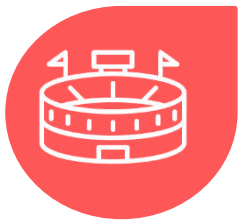
## TISSU ÉCONOMIQUE : DES OPPORTUNITÉS

- 166 établissements (dont 77 sont des commerces, transport, hébergement, restauration, soit 46 %)
- 58 créations d'établissements, dont 88 % de micro-entrepreneurs en un an

## LOGEMENT ET CADRE DE VIE : DES QUARTIERS QUI SE TRANSFORMENT



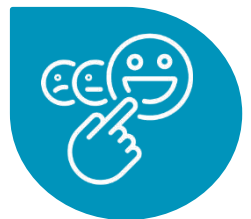
- Une très grande majorité de **logements sociaux**
- **82 %** d'appartements parmi les résidences principales
- **90 %** de locataires
- **46 %** des résidences principales construites entre 1946 et 1970
- Des **programmes de rénovations urbaines** qui transforment les quartiers et améliorent la qualité de vie des habitants : les quartiers du plateau de la Justice, Saut le Cerf et La Vierge ont bénéficié du PRU **et pour le quartier Bitola un NPNRU est en cours.**



## ÉQUIPEMENTS ET SERVICES STRUCTURANTS : DES QUARTIERS DYNAMIQUES

- **Un tissu associatif important et dynamique**
- Les **centres sociaux**, points centraux de la vie des quartiers :
  - ⇒ CS Léo Lagrange (Saut le Cerf)
  - ⇒ CS Denise Louis (Plateau de la Justice)
  - ⇒ CS de Bitola- Champbeauvert (Bitola)
  - ⇒ CS Louise Michel (Haut du Gras)
  - ⇒ CS du Plateau de la Vierge (La Vierge)
- De **nombreux équipements sportifs et de loisirs** : terrain de jeux, complexe sportif, gymnase, squares, etc.

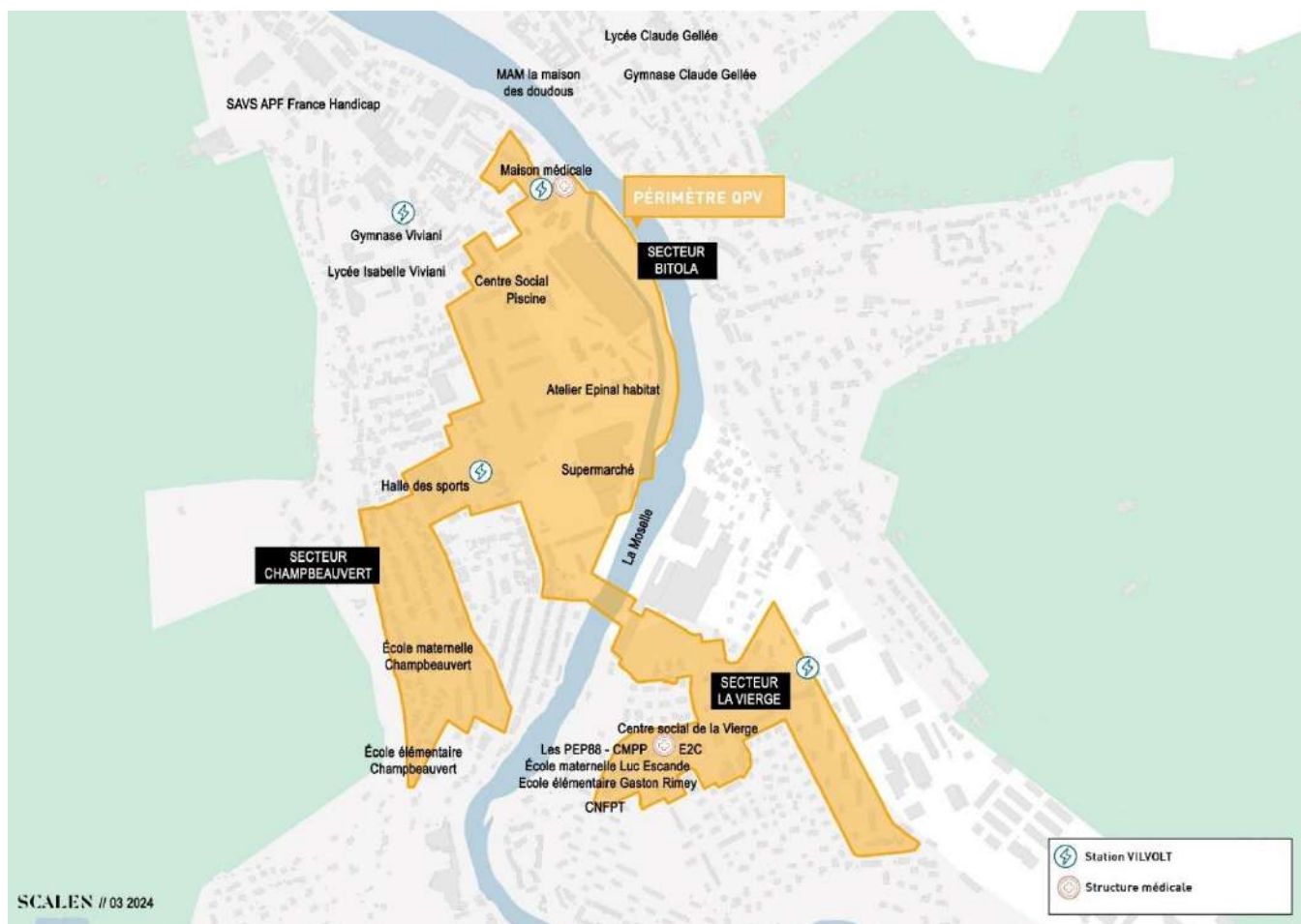
## VIE DE QUARTIER : UN « CLOISONNEMENT DES QUARTIERS »



- Une **mobilisation difficile des habitants** dans la vie de quartier
- Des **jeunes en mal d'appartenance**
- Des quartiers qui **communiquent peu** entre eux
- **Une solidarité** entre les habitants d'un même quartier (intergénérationnelle, entraide)

# Le portrait des quartiers prioritaires de la politique de la ville

## Quartier Bitola – La Vierge



POPULATION	REVENU	EMPLOI	VIE DE QUARTIER
<b>1 800 habitants</b> <i>(5,6 % de la commune)</i>	<b>53 %</b> des ménages sous le seuil de pauvreté <i>(Contre 16 % pour la CAE)</i>	Un taux d'emploi des 15-64 ans de <b>32,7 %</b> <i>(63 % à l'échelle de la CAE)</i>	<b>Peu de liens</b> entre les quartiers (mal reliés) et les habitants de ces secteurs
<b>33,2 %</b> de moins de 25 ans	Un revenu médian disponible de <b>1 050 €/mois</b> <i>(-670 € par rapport à la CAE)</i>	<b>6,8 pts</b> d'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes	<b>Implications de nombreux acteurs</b> dans la vie de quartier
<b>31,6 %</b> de 60 ans et plus		<b>20,9 %</b> d'emplois à durée limitée	<b>Des fragilités sociales</b> qui s'accroissent
<b>58,1 %</b> de ménages de personnes seules		<b>+5 %</b> de demandeurs d'emploi en un an <i>(catégories ABC)</i>	
<b>46,4 %</b> de familles monoparentales			

---

*Le quartier prioritaire de Bitola a été modifié en élargissant ses limites, qui inclut désormais une partie du quartier La Vierge au nord, précédemment en veille active.*

### **Bitola-Champbeauvert : un quartier en mutation, notamment grâce au NPRU**

C'est un quartier dense de plus de 3 500 habitants au sein du quartier du Champ-du-Pin. Le site, contraint, est situé en entrée de ville dans la partie sud d'Épinal entre la voie ferrée (ligne Remiremont-Nancy) et la Moselle, à 2 kilomètres de la gare et du centre-ville.

Le quartier se subdivise en plusieurs sous-ensembles. Champbeauvert correspond aux cités ouvrières édifiées à partir de 1870 accueillant les travailleurs des industries voisines. Bitola et l'ancien site industriel Bragard ont été durant des décennies un site industriel constitué de manufactures, de filatures, d'ateliers de tissage, d'ateliers de gravure et d'imprimeries. Les anciens bâtiments de la dernière grande entreprise (Bragard) sont encore présents sur le site et représentent une emprise importante. Au gré des fermetures, le quartier fait l'objet d'un renouvellement urbain. Les premières constructions d'habitat collectif voient le jour en 1967 et s'achèvent en 1971. Ce grand ensemble de logements sociaux accentue le caractère « fermé sur lui-même » du site.

Dans ce quartier essentiellement constitué de logements sociaux collectifs d'une part et de maisons ouvrières d'autre part, les deux populations ne s'identifient pas l'une à l'autre. La population est mixte avec, une présence aussi bien d'adolescents et de séniors. Toutefois de nombreuses familles sont monoparentales. Les fragilités sociales perdurent pour cette population aux faibles revenus ; qui souhaite un accompagnement renforcé et vivre dans un quartier tranquille.

Le quartier bénéficie du NPRU au titre des quartiers d'intérêt régional. Ce programme est un levier important pour restructurer l'habitat social, reconverter les anciennes emprises industrielles pour structurer l'activité économique et commerciale, réaménager les espaces publics, et plus largement pour donner une nouvelle image du quartier.

### **Quartier de La Vierge : un quartier ayant bénéficié du PRU 2005-2015, mais restant fragile**

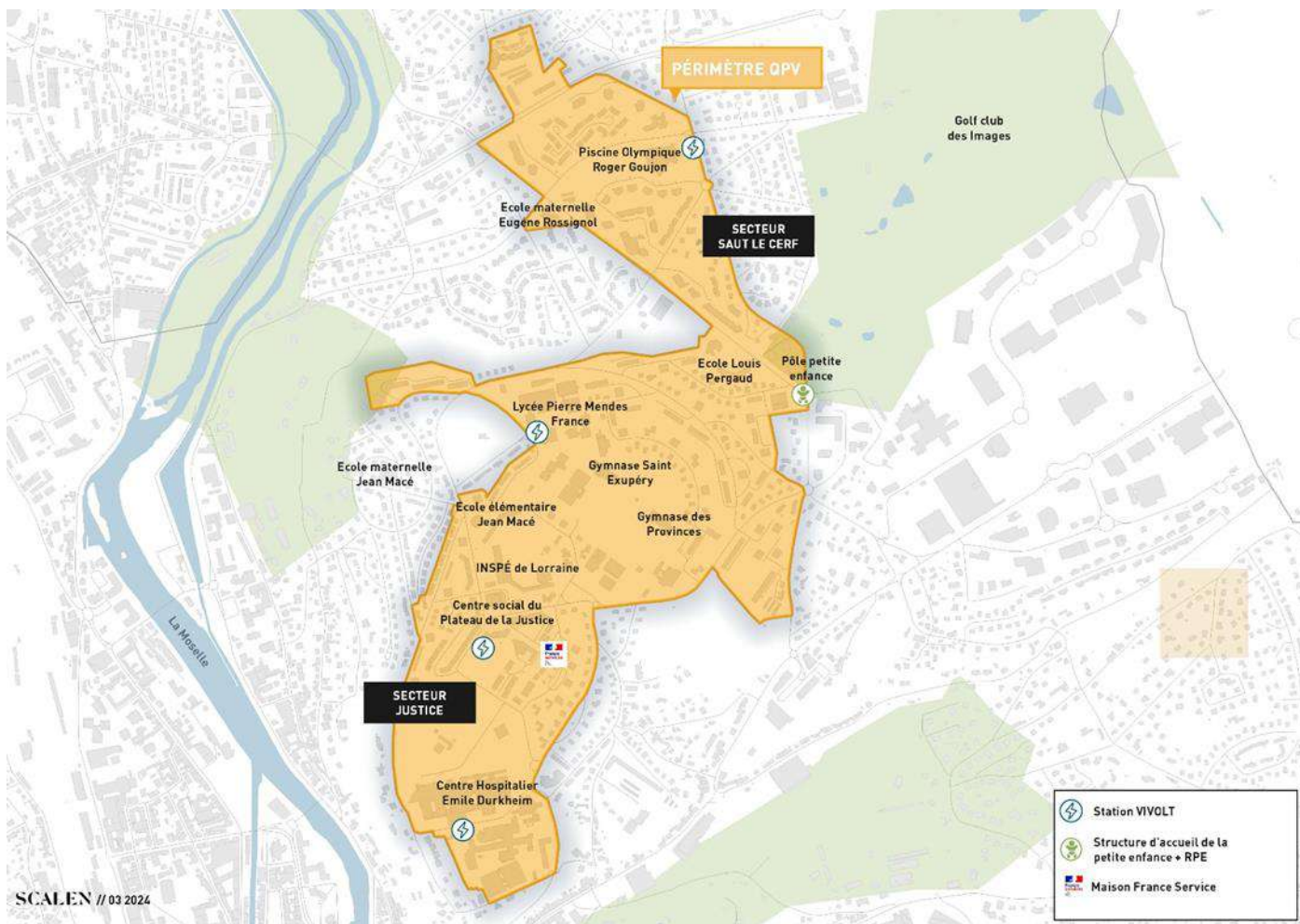
Le quartier de la Vierge est un quartier situé sur un plateau à proximité de la forêt, comprenant aussi bien de l'habitat collectif que des maisons individuelles. Le secteur en veille correspond au pourtour, constitué des immeubles sociaux. Il a bénéficié du PRU durant dix années, entre 2005 et 2015, qui a permis de le transformer en profondeur en le désenclavant du reste du territoire, en restructurant des espaces publics (places, voiries) et en créant ou rénovant des équipements publics. De nombreux logements ont été rénovés, et des bâtiments reconstruits.

Malgré les investissements passés, la situation des habitants reste fragile, marquée par des revenus modestes, un taux de pauvreté préoccupant et une proportion significative de bénéficiaires de minima sociaux. Par ailleurs les habitants soulignent que le quartier a changé en moins bien. Ils identifient notamment le besoin d'accroître la présence des services (et de promouvoir leur utilisation), de maintenir le quartier propre, de porter une attention à la sécurité routière et de lutter contre les incivilités.



Les principaux acteurs et les lieux ressources du quartier	Les moyens mobilisés et programmes phares du précédent contrat de ville
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les deux centres sociaux :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre social de Bitola</li> <li>• Centre social de La Vierge</li> </ul> </li> <li>- Halte-garderie dans les 2 centres sociaux</li> <li>- Médiateurs de l'antenne de proximité d'Épinal Habitat</li> <li>- Service de Prévention spécialisé de Jeunesse et Cultures</li> <li>- Comité d'intérêt de quartier du Champ-de-Pin, comité d'intérêt de quartier de la Vierge et associations dans le quartier (notamment sportives)</li> <li>- Équipements d'enseignement : maternelle et élémentaire (Champbeauvert), maternelle Luc Escande et élémentaire Gaston Rimey (quartier de La Vierge) ; Lycée Isabelle Viviani</li> <li>- Équipements sportifs : complexe sportif Viviani, halle des sports, terrain multisports, petit bassin d'été</li> <li>- Équipements médicaux-sociaux : maison médicale et pharmacie</li> <li>Transports en commun</li> <li>- Présence de 3 adultes relais (2 sur le quartier de Bitola et 1 sur le quartier de Champbeauvert)</li> <li>- Epinal Habitat</li> <li>- Mission locale</li> <li>- France Travail</li> </ul>	<p><b>Éducation et scolarité :</b>            Programme Réussite éducative (PRE)            Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)            École de la 2ème chance (quartier de La Vierge)            Cordées de la réussite, portées par l'ENSTIB            Cours de français à visée sociale et/ou professionnelle - FLI/FLE</p> <p><b>Emploi et insertion (Épinal/CAE) :</b>            Service d'accompagnement vers l'emploi            Plateforme d'insertion du Pôle citoyenneté d'Épinal            Service de prévention spécialisé</p> <p><b>Cadre de vie et logement :</b>            Fonds de participation des habitants            Abattement de la TFPB            Nouveau Programme de rénovation urbaine (NPRU)</p> <p><b>Sport – santé :</b>            Mouv'truck</p> <p><b>Culture :</b>            Chorale au conservatoire avec les enfants du centre social</p>

## Quartier Justice – Saut le Cerf



POPULATION	REVENU	EMPLOI	VIE DE QUARTIER
<p><b>5237</b> habitants <i>(16 % de la commune)</i></p>	<p><b>55 %</b> des ménages sous le seuil de pauvreté <i>(Contre 16 % pour la CAE)</i></p>	<p>Un taux d'emploi des 15-64 ans de <b>36,8 %</b> <i>(63 % à l'échelle de la CAE)</i></p>	<p><b>Peu de liens</b> entre les habitants des deux quartiers</p>
<p><b>39,9 %</b> de moins de 25 ans</p>	<p>Un revenu médian disponible de <b>1 028 €/mois</b> <i>(-700 € par rapport à la CAE)</i></p>	<p><b>5 pts</b> d'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes</p>	<p><b>Implications de nombreux acteurs</b> dans la vie de quartier</p>
<p><b>19 %</b> de 60 ans et plus</p>		<p><b>28,3 %</b> d'emplois à durée limitée</p>	<p><b>Des fragilités sociales</b> qui s'accroissent</p>
<p><b>45,2 %</b> de personnes seules</p>		<p><b>-3%</b> de demandeurs d'emploi en un an <i>(catégories ABC)</i></p>	
<p><b>34,2 %</b> de familles monoparentales</p>			

*Les limites du quartier du plateau de la Justice ont été élargies. Il inclut désormais une partie du quartier du Saut le Cerf au nord, qui était identifié comme quartier de veille active dans le précédent contrat de ville.*

### **Plateau de la Justice : un lieu de vie singulier dans la ville avec des fragilités persistantes**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la vision du maire André Argant pour reconstruire la ville reposait sur le développement du quartier du plateau de la Justice. Autrefois peu habité, le plateau est rapidement devenu une ville dans la ville avec la construction de plus de 1 000 logements, la plupart à vocation sociale. Le quartier offrait alors un ensemble complet d'infrastructures et de services : hôpital, église, commerces, écoles, équipements sportifs, centre social, etc.

Caractérisé majoritairement par de petits ensembles collectifs (tours, barres) et confronté à certaines difficultés sociales chez ses habitants, le quartier a fait l'objet d'une transformation notable avec la mise en œuvre de projets urbains ambitieux, tels que le Projet de Renouvellement Urbain entre 2007 et 2014, qui a modernisé une grande partie de l'habitat social et des aménagements environnants. La création d'une liaison piétonne vers le centre-ville et la construction du Nouvel Hôpital d'Épinal ont également contribué à son amélioration. Malgré ces changements, le quartier du plateau de la Justice conserve son identité, marquée par sa diversité culturelle et le lien intergénérationnel fort entre ses habitants, souvent installés depuis plusieurs générations. Pour eux, cela représente bien plus qu'un simple quartier, c'est "un véritable chez-soi".

Cependant, d'importantes fragilités sociales persistent au sein du quartier, accentuées par l'arrivée récente de personnes issues de l'immigration exacerbant des difficultés du vivre ensemble. Les ménages affichent globalement des revenus faibles, en partie attribuables à des emplois précaires. Les partenaires du contrat de ville signalent une détérioration des situations sociales dans le quartier, notamment une augmentation des familles monoparentales, des lacunes éducatives et une pauvreté croissante. De plus, le cadre de vie et l'image du quartier peuvent être affectés par des problèmes de tranquillité publique et d'incivilités.

### **Le Saut le Cerf : un quartier à la population variée, offrant un cadre de vie agréable mais à veiller**

Lui aussi édifié à la suite de la Seconde Guerre Mondiale pour reloger les habitants touchés par les bombardements, le quartier devient une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) puis une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), donnant naissance à un mélange d'habitats pavillonnaires et d'habitats collectifs au sud entre l'avenue Léon Blum et la route de Jeuxy. C'est ce dernier secteur qui est fléché comme prioritaire.

Situé stratégiquement sur un axe important de la ville, il est apprécié pour son cadre de vie agréable, adapté à tous les âges (jardins partagés, arboretum, bois de la Voivre). Il offre également une variété d'équipements emblématiques tels que le centre social Léo Lagrange qui joue un rôle primordial dans la vie de quartier ou encore la piscine olympique Roger-Goujon.

Cependant, la situation des habitants du quartier demeure globalement fragile, marquée par des revenus modestes, un taux de pauvreté préoccupant et une proportion significative de bénéficiaires de minima sociaux. Les acteurs du territoire ont signalé une certaine détérioration qui ne se limite pas uniquement au quartier : paupérisation, besoin de soutien à la parentalité, lacune dans le domaine éducatif et préoccupation concernant la « petite » délinquance.

En raison de leurs histoires distinctes, des politiques récentes menées, de leurs caractéristiques urbaines différentes, le quartier du plateau la Justice et Saut le cerf sont physiquement coupés. Par conséquent, il paraît important de créer des liens et un sentiment d'appartenance parmi les habitants du nouveau QPV.

Les principaux acteurs et les lieux ressources	Les moyens mobilisés et programmes phares du précédent contrat de ville
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les deux centres sociaux :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Denise Louis</li> <li>• Centre Léo Lagrange</li> </ul> </li> <li>- Maison France service</li> <li>- Médiateurs de l'antenne de proximité d'Épinal Habitat</li> <li>- Un tissu associatif dynamique</li> <li>- Comité d'intérêt de quartier du Plateau, de la Justice et comité d'intérêt de quartier du Saut le Cerf</li> <li>- Les établissements scolaires du quartier</li> <li>- Maison de la Solidarité et de la vie sociale (MSVS)</li> <li>Équipements sportifs : complexe sportif Viviani, halle des sports, terrain multisports, piscine olympique ...</li> <li>- Présence de 7 adultes relais</li> <li>- Epinal Habitat</li> <li>- Mission locale</li> <li>- France Travail</li> </ul>	<p><b>Education et scolarité :</b>            Classe orchestre            Classe à Horaires Aménagés Théâtre            Programme Réussite éducative (PRE)            Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)            Cordées de la réussite, portées par l'ENSTIB            Cours de français à visée sociale et/ou professionnelle - FLI/FLE</p> <p><b>Emploi et insertion :</b>            Service d'accompagnement vers l'emploi            Fabrique à entreprendre            Plateforme d'insertion du Pôle citoyenneté d'Épinal            Service de prévention spécialisé</p> <p><b>Cadre de vie et logement :</b>            Fonds de participation des habitants            Abattement de la TFPB            Programme de rénovation urbaine (PRU)</p> <p><b>Sport – santé :</b>            Mouv'truck</p> <p><b>Culture :</b>            Résidence de la compagnie de théâtre les jolies mômes à Léo Lagrange</p>

## Quartier Le Haut du Gras



SCALEN // 03 2024

POPULATION	REVENU	EMPLOI	VIE DE QUARTIER
<p><b>1 274</b> habitants <i>(14,4 % de la commune)</i></p> <p><b>38 %</b> de moins de 25 ans</p> <p><b>23,1 %</b> de 60 ans et plus</p> <p><b>45,4 %</b> de personnes seules</p>	<p><b>47 %</b> des ménages sous le seuil de pauvreté <i>(Contre 16 % pour la CAE)</i></p> <p>Un revenu médian de <b>1 100 €/mois</b> <i>(-630 € par rapport à la CAE)</i></p>	<p>Un taux d'emploi des 15-64 ans de <b>41,2 %</b> <i>(63 % à l'échelle de la CAE)</i></p> <p><b>9,4 pts</b> d'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes</p> <p><b>31 %</b> d'emplois à durée limitée</p> <p><b>-3,4 %</b> de demandeurs d'emploi en un an <i>(catégories ABC)</i></p>	<p>Un quartier « <b>calme et tranquille</b> »</p> <p>Une solidarité <b>intergénérationnelle</b></p> <p><b>Un large programme de Rénovation</b> des logements</p>



*Déjà inscrit dans le précédent contrat de ville de la Communauté d'agglomération d'Épinal, les limites du quartier du Haut du Gras à Golbey ont été étendues pour inclure l'école primaire Jean de la Fontaine et la rue des Cigognes à l'est, le collège Louis Armand ainsi que la rue de l'aérostation à l'ouest, l'école de musique au nord.*

### **Le Haut du Gras : un quartier paisible à taille humaine**

Principalement construit entre les années 60 et 80 à Golbey en réponse aux besoins massifs de logements d'après-guerre, le quartier du Haut du Gras est aujourd'hui pourvu d'espaces verts, de zones de loisirs, et de divers équipements sociaux tels que trois écoles, un collège, un gymnase et un centre social. Les résidents du quartier bénéficient d'un environnement paisible où plusieurs générations cohabitent harmonieusement.

Le quartier (qui se situe à proximité d'une zone résidentielle pavillonnaire) se caractérise par un habitat assez peu diversifié essentiellement composé de logements sociaux anciens sous forme de bâtiments collectifs de taille moyenne. Il a bénéficié d'un vaste programme de rénovation lancé par Vosgelis, le principal bailleur du quartier, transformant ainsi son aspect. La qualité de vie des locataires s'est améliorée grâce à l'installation de balcons, à l'isolation thermique des bâtiments, à la mise en place d'ascenseurs, ainsi qu'à l'amélioration des espaces verts, entre autres. De plus, des efforts sont également déployés pour permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur logement. À titre d'exemple, les salles de bains ont été rénovées avec l'installation de douches adaptées au bien vieillir.

Parallèlement, la commune de Golbey investit dans le développement économique du quartier. Une ancienne cellule commerciale a été démolie, ce qui a permis la création de trois nouvelles cellules commerciales, renforçant ainsi la place du centre social Louise Michel, véritable repère pour les habitants du quartier proposant une multitude d'activités et de services en faveur des habitants du quartier et à moindre coût : halte-garderie, mercredi récréatif, centre aéré, sports, loisirs, ateliers créatifs, etc.





La municipalité consacre annuellement un budget important à l'environnement et au cadre de vie. Le quartier bénéficie d'un fleurissement annuel (massifs, plantations...). Des travaux de voirie ont été réalisés ces dernières années, incluant la mise en souterrain des réseaux aériens et l'installation de candélabres modernes et économes en énergie. Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de favoriser le lien social, des aires de jeux, de détente et une esplanade ont également été aménagées.





Malgré une bonne desserte en transports en commun avec un service généralement apprécié par les habitants, ces derniers ont peu de liens avec les espaces voisins. Ils restent dans le quartier. Le manque de commerces de proximité demeure un constat significatif, entraînant des problèmes de mobilité, notamment pour les personnes âgées. Cependant, le quartier se situe à proximité de la zone commerciale Les Blancs-Champs et de l'hôpital Emile Durkheim, les habitants du Haut du Gras peuvent profiter des équipements et services environnants.





Malgré ce cadre de vie plutôt privilégié, la population tend à se précariser. Cette tendance s'observe avant tout par le faible niveau de revenu de la population et un taux de pauvreté particulièrement élevé atteignant 49 % de la population. D'autres facteurs de fragilité se cumulent : vieillissement, isolement, situation familiale atypiques, chômage, etc.





<b>Les principaux acteurs et les lieux ressources</b>	<b>Les moyens mobilisés et programmes phares du précédent contrat de ville</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune</li> <li>- Le centre social Louise Michel</li> <li>- Les établissements scolaires (écoles, collèges)</li> <li>- Ecole de musique</li> <li>- VOSGELIS</li> <li>- Mission Locale</li> <li>- France Travail</li> <li>- Présence de 2 adultes relais</li> <li>- Equipements sportifs : stade de rugby et COSEC</li> </ul>	<p><b>Education et scolarité :</b></p> <p>CLAS</p> <p>ASLH et mercredi récréatif</p> <p>Cours de français à visée sociale et/ou professionnelle - FLI/FLE</p> <p><b>Emploi et insertion :</b></p> <p>Village des solutions (AFPA)</p> <p>Dispositif 15 000 jeunes talents bâtisseurs</p> <p><b>Sport – santé :</b></p> <p>Mouv'truck</p> <p><b>Cadre de vie et logement :</b></p> <p>Appartement pédagogique : VIVEZ L'ECO LOGIS</p> <p>Abattement de la TFPB</p> <p><b>Culture :</b></p> <p>Ecole de musique dans le quartier</p>

# Une analyse des forces et faiblesses des quartiers prioritaires politique de la ville

	<b>Forces</b> 	<b>Faiblesses</b> 	<b>Opportunités</b> 	<b>Menaces</b> 
<b>Éducation et réussite scolaire</b>	<p>Forte volonté politique d'investir dans ce domaine.</p> <p>Bonne mobilisation des acteurs (Éducation nationale, enseignants, centres sociaux, associations...).</p> <p>Mise en place de CLAS et de soutien scolaire dans chaque quartier grâce aux centres-sociaux.</p> <p>Déploiement du programme de réussite éducative (sauf pour le quartier du Haut du Gras).</p> <p>Satisfaction des parents quant aux établissements scolaires.</p> <p>Le dispositif des Cordées de la Réussite inclut des actions de découverte des métiers pour les collégiens et une expérimentation de mentorat, renouvelée en 2024/2025.</p> <p>Cours de français pour les jeunes allophones (exemple : LUDIFLE et coup de pouce en français).</p>	<p>Carences éducatives.</p> <p>Demande croissante d'aide aux devoirs.</p> <p>Difficulté pour les structures (associations) à trouver des professionnels formés et qualifiés.</p> <p>Manque de mixité des enfants dans certaines écoles.</p> <p>Désintérêt et manque d'implication des familles dans la scolarisation de leurs enfants.</p>	<p>Moyens renforcés au niveau national : <i>“Le budget 2024 de l'éducation nationale et de la jeunesse est le premier budget de la nation, avec 63,8 milliards d'euros, en hausse de 4,1 milliards d'euros par rapport au budget inscrit dans la loi de finances initiale 2023”</i></p> <p>Des moyens supplémentaires alloués aux Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcé (REP + dans le quartier du plateau de la Justice).</p> <p>Appel à candidature : Cité Éducative. Outil innovant à mettre en œuvre</p>	<p>Problématiques et difficultés croissantes à la suite de la crise sanitaire, marquée par un arrêt des dynamiques antérieures.</p> <p>Tension au sein de la profession d'enseignant (manque de candidats, épuisement des professionnels ...).</p> <p>Augmentation des arrivées de primo-arrivants confrontés à des barrières linguistiques.</p> <p>Baisse continue du niveau scolaire et augmentation des taux d'échec.</p> <p>Inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur.</p>

	Forces 	Faiblesses 	Opportunités 	Menaces 
<b>Emploi et insertion professionnelle</b>	<p>Large investissement sur le sujet avec de nombreuses actions déployées.</p> <p>Actions entreprises de qualité dans le domaine de l'emploi a été soulignée à plusieurs reprises par les acteurs.</p> <p>Les associations locales et les centres sociaux, considérés comme des acteurs majeurs, constituent des forces vives.</p> <p>Fabrique à entreprendre implantée sur le plateau de la justice permet un accompagnement au plus près des habitants</p>	<p>Un taux de chômage toujours élevé.</p> <p>Les femmes ont tendance à avoir moins accès à l'emploi.</p> <p>Absence de solutions de modes de garde et de mobilité aux horaires atypiques.</p> <p>Concentration de personnes en difficulté dans les quartiers.</p>	<p>La réforme France Travail et l'expérimentation à Épinal auprès de 2 000 personnes aux RSA. Un engagement des entreprises pour les quartiers (programme de l'entrepreneuriat de la BPI).</p> <p>Plan 1 jeune 1 solution.</p> <p>Proposer des filières adaptées et adéquates aux "compétences cachées" non exploitées.</p> <p>Des secteurs économiques qui recherchent de la main d'œuvre.</p> <p>Mise en œuvre du plan de mobilité CAE : tarification unifiée et accessible (abonnement ouvrant droit à l'usage de tous les services de transport / mobilité).</p> <p>Accompagnement des référents QPV (France Travail et Mission Locale).</p> <p>Création de nouvelles crèche AVIP.</p>	<p>Persistance des discriminations à l'embauche.</p> <p>Fragilités éducatives ayant un impact sur l'emploi des jeunes.</p> <p>Accumulation des fragilités sociales et donc professionnelles.</p> <p>Sentiment d'abandon et faible participation des habitants aux actions liées à l'emploi.</p>
<b>Parentalité et petite enfance</b>	<p>Politique enfance structurée sur le territoire de la CAE.</p> <p>Mise en œuvre du dispositif CLAS sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville</p> <p>Nombreux acteurs et services à l'échelle de la CAE : médiation familiale, espaces de rencontre, aide à domicile aux familles.</p> <p>Présence d'un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) dans chaque quartier.</p> <p>Animation de la vie sociale locale.</p> <p>Volonté de travailler ensemble, de mutualiser les moyens.</p>	<p>Parents de plus en plus démunis face à l'éducation de leur enfant.</p> <p>Manque de bénévoles pour des animations.</p> <p>Manque de communication et de lisibilité des actions mises en place.</p> <p>Doublons liés au manque de lisibilité et de communication entre structure.</p> <p>Barrière de la langue pour certaines familles.</p> <p>Absence de solutions de modes de garde aux horaires atypiques.</p>	<p>Mobiliser la politique nationale des « 1000 premiers jours » de l'enfant qui vise à soutenir prioritairement les familles précaires afin de favoriser l'éveil, la socialisation des tout-petits et lutter contre la malnutrition.</p> <p>Création d'une maison de la parentalité sur le département avant 2027.</p> <p>Poursuite du développement et de la structuration des services.</p> <p>Réflexion concernant la création d'une Maison de la Famille à Épinal.</p> <p>Innovation dans les interventions à causes des contraintes liées aux moyens humains et financiers.</p>	<p>Augmentation des difficultés sociales des familles : précarité financière, accès à l'éducation, accès aux soins, violence intra familiale, peu d'accès aux sport / culture.</p> <p>Qualité du travail et des actions fragilisées par un manque de moyens humains et financier.</p> <p>Appauvrissement de l'offre.</p> <p>Renforcement des besoins de soutien à la parentalité : compétences psycho-sociales, carences éducatives...</p> <p>Difficulté à mobiliser les parents</p>

	<b>Forces</b> 	<b>Faiblesses</b> 	<b>Opportunités</b> 	<b>Menaces</b> 
<b>Lien social / vie de quartier / sport, loisir ...</b>	<p>Forces vives sur les quartiers bien implantés (centre sociaux, associations...) avec une forte animation et une implication dans la vie des quartiers.</p> <p>Équipements, notamment dans le domaine sportif et culturel.</p> <p>Mise en place du dispositif Adulte Relais.</p> <p>Rôle des bailleurs dans la médiation sociale.</p>	<p>Manque de connaissance des équipements et services proposés.</p> <p>Toujours les mêmes personnes touchées par les actions (progrès à faire pour les femmes, les jeunes, les séniors).</p> <p>Perception de peu d'animations ou de peu de renouvellement dans les animations socio-culturelles.</p> <p>Inclusion difficile des primo-arrivants.</p>	<p>Dynamiques communales.</p> <p>Profiter des collectifs citoyens existants pour favoriser l'implication des habitants et notamment des jeunes.</p> <p>Financements spécifiques politique de la ville.</p> <p>Dispositifs nationaux d'accès à la culture : Pass culture, Micro-folies, ...</p>	<p>Essoufflement des dynamiques et manque de professionnels ou de bénévoles.</p> <p>Difficulté de mobilisation des familles (mobilité géographique, freins psychologiques et par manque d'intérêt).</p> <p>Les habitants sortent de moins en moins.</p>
<b>Accès aux droits / médiation sociale / inclusion numérique</b>	<p>Présence de médiateurs de la ville d'Épinal, des adultes relais, des gardiens d'immeuble.</p> <p>Cours de Français Langue Etrangère (FLE) pour les primo-arrivants.</p> <p>Présence de centres sociaux sur tous les quartiers.</p>	<p>Non recours : manque de connaissance du droit commun, des activités communales ou communautaires...</p> <p>Non recours : manque de connaissance des structures d'accompagnement.</p> <p>Manque de maîtrise des outils numériques (permettraient d'accéder à l'information : offre de mobilité, accès aux droits, animations...)</p>	<p>Plateforme d'insertion du pôle citoyenneté pour les 18-25 ans (ville d'Épinal).</p> <p>Présence de conseillers numériques France Service portés par les communes de Golbey, Épinal et la CAE</p> <p>Fabrique à entreprendre, pour tester et accompagner, financer les projets de création d'entreprises (CAE).</p>	<p>Diminution du nombre de bénévoles.</p> <p>Personnes isolées (séniors, familles monoparentales...).</p> <p>Difficulté à mobiliser les primo-arrivants pour les actions.</p>
<b>Tranquillité publique / sécurité</b>	<p>Action des centres sociaux, des associations, des bailleurs sociaux, des gardiens d'immeubles des partenaires</p>	<p>Sentiment d'insécurité, occupation de l'espace public par les hommes.</p> <p>Incivilités (dégradations, détritrus, nuisances sonores).</p> <p>Conduite à risque (route).</p> <p>Squat de certaines entrées d'immeubles.</p> <p>Peur des « mauvaises rencontres », points de deal.</p>		<p>Présence de parents peu investis ou ayant besoin de soutien à la parentalité.</p> <p>Lassitude, perte d'espoir dans certains quartiers.</p>

	Forces 	Faiblesses 	Opportunités 	Menaces 
<b>Accès aux soins, santé et prévention</b>	<p>Bonne accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes dans les QPV et globalement à Épinal et Golbey (proximité des centres ville).</p> <p>Existence d'un Contrat Local de Santé (CLS) et d'un Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).</p> <p>Présence du centre hospitalier Emile Durkheim.</p> <p>Associations faisant de "l'aller vers" pour le soin et la prévention.</p>	<p>Manque de professionnels de santé, notamment de spécialistes.</p> <p>Morbidité surreprésentée des troubles de santé mentale notamment chez les personnes âgées et les jeunes (3e cause, devant le cancer).</p> <p>Peu de prise en charge des questions de santé mentale : manque criant de psychiatres et particulièrement de pédopsychiatres.</p> <p>Sédentarité des habitants.</p> <p>Des conduites addictives.</p> <p>Renoncement aux soins en raison de la précarité (24% de renoncements dus au "reste à charge" CLS, CPAM).</p>	<p>Des acteurs de la santé et du suivi de soin (médico-social) engagés et dynamiques.</p> <p>Développement des structures d'exercice coordonné.</p> <p>Vosges Instal'Santé : promotion des Vosges et accompagnement pour l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.</p> <p>Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) récemment créé.</p>	<p>Raréfaction des professionnels de santé, difficultés de recrutement dans les sphères du sanitaire et du médico-social.</p> <p>Augmentation des problèmes d'ordre psychologique (dont dépressions) dus à l'angoisse de l'avenir et la solitude.</p> <p>Dépendance de certains publics.</p> <p>Vieillesse de la population.</p> <p>Arrivées croissantes de primo-arrivants pouvant être éloignés du soin en raison de la précarité, de la barrière de la langue, de différences culturelles, de difficultés administratives.</p>
<b>Cadre de vie / logement</b>	<p>Proximité de la forêt, de parcs, de la Moselle.</p> <p>Présence de deux bailleurs sociaux investis.</p> <p>Parc social répondant à son rôle social.</p> <p>Parc social pour partie réhabilité / amélioré.</p> <p>Proximité d'antennes locales d'Épinal habitat pour l'accueil des locataires, le suivi technique, le suivi social et la médiation.</p>	<p>Parc de logement privé ancien peu qualitatif.</p> <p>Parc social très concentré dans les QPV.</p> <p>Cohabitation compliquée entre piétons, cyclistes, voitures : question de sécurité.</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre des programmes de travaux de modernisation de l'ensemble du parc social (PSP des bailleurs).</p> <p>NPRU en cours quartier Bitola.</p> <p>PRU par le passé dans le quartier du plateau de la Justice et du quartier de La Vierge.</p> <p>Abattement de la TFBP.</p> <p>Renouvellement de l'OPAH-RU sur le centre d'Épinal pour 2024-2028 en élargissant l périmètre et en le couplant avec des ORI / Action cœur de Ville.</p> <p>Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) en cours au sein de la CAE.</p>	<p>Parc social qui accueille des personnes de plus en plus précaires.</p> <p>Décalage entre l'offre et la demande dans le parc social (moyens/grands logements alors que les demandes portent de plus en plus sur les petites typologies).</p> <p>Équilibre d'opérations de réhabilitations ne sont souvent possibles qu'avec des aides publiques.</p>





# LES ENJEUX POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Pour répondre  
aux besoins des  
habitants

---

# Un plan d'action défini au plus près des besoins des habitants

---

À la lumière des constats révélés par le diagnostic du territoire, englobant tant l'évaluation du précédent contrat de ville, les réunions de concertation réalisées auprès du public et l'analyse des grandes politiques publiques du territoire, la Communauté d'Agglomération d'Épinal se trouve confrontée à quatre principaux défis auxquels la politique de la ville doit répondre ou contribuer en complémentarité des dispositifs de droit commun. Ces enjeux sont les suivants :

**ENJEU N°1 : SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION DES JEUNES**

**ENJEU N°2 : AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES HABITANTS**

**ENJEU N°3 : ENCOURAGER LA VIE DE QUARTIER ET LES DYNAMIQUES SOCIALES**

**ENJEU N°4 : REUSSIR LES TRANSITIONS DANS LES QUARTIERS**

**ENJEU N°5 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE PRÉVENTION, DE TRANQUILITÉ, DE SÉCURITÉ**

La réussite des objectifs et des démarches énoncées dans ce document dépend également de la mise en place de plusieurs principes préalables qui doivent être pris en considération dans toutes les orientations indiquées :

- **Œuvrer en faveur de la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle ;**
- **Lutter contre toutes formes de discrimination et promouvoir l'égalité entre chaque individu ;**
- **Promouvoir les valeurs de la République ;**
- **Encourager la participation citoyenne et assurer sa prise en compte dans les actions ;**
- **Renforcer les connaissances, les outils d'observation continus pour optimiser les interventions ;**
- **Optimiser l'existant.**

Ces enjeux, résultant du diagnostic, ont conduit à l'identification de grandes orientations stratégiques pour la politique de la ville. Elles ont pour ambitions de répondre aux problématiques identifiées, de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Enfin, chaque enjeu et orientation pourront être adaptés à chaque quartier en termes de mise en œuvre. En effet, bien que les trois QPV du territoire sont souvent confrontés aux mêmes défis, ils présentent néanmoins des caractéristiques historiques, urbaines et sociales propres à chacun. Ainsi, l'objectif a été d'identifier des priorités spécifiques pour chaque quartier du territoire.

## Schématisation du plan d'action

### Des prérequis communs à prendre en compte :

Cœuvrer en faveur de la mixité sociale, intergénérationnel et culturelle

Lutter contre toutes formes de discrimination et promouvoir l'égalité entre chaque individu

Promouvoir les valeurs de la République

Encourager la participation citoyenne et assurer sa prise en compte dans les actions

Renforcer les connaissances, les outils d'observation continuent pour optimiser les interventions

Optimiser l'existant



- ✓ Adapter l'offre d'accueil pour répondre aux besoins de toutes les familles
- ✓ Renforcer le soutien à la parentalité
- ✓ Accompagner les élèves et les parents dans la scolarité de l'enfant
- ✓ Améliorer le fonctionnement partenarial entre les acteurs du territoire

- ✓ Favoriser l'accès à l'emploi pour tous en levant les obstacles
- ✓ Faciliter l'insertion professionnelle et les parcours vers l'emploi
- ✓ Créer des dynamiques économiques pérennes au sein des quartiers prioritaires

- ✓ Soutenir l'accès à la vie locale et aux activités
- ✓ Favoriser le vivre ensemble au sein des quartiers
- ✓ Garantir aux habitants un réel accès à leurs droits

- ✓ Adapter les logements aux transitions démographiques et climatiques
- ✓ Améliorer le cadre de vie des quartiers
- ✓ Accroître les actions de pédagogie et encourager les évolutions de modes de vie
- ✓ Répondre aux besoins des habitants en matière de santé
- ✓ Accompagner les habitants dans l'appropriation des outils numériques

- ✓ Renforcer la prévention, mais aussi l'accompagnement des victimes
- ✓ Lutter contre les incivilités et la délinquance
- ✓ Coordonner et améliorer la transversalité entre acteurs et mieux communiquer

### Une déclinaison et des priorités propres à chaque quartier



## Enjeu n°1 : Soutenir la parentalité et accompagner l'éducation des jeunes

Priorité du Gouvernement, **le renforcement de la politique d'accueil du jeune enfant** a été amorcé il y a plusieurs années avec différents dispositifs tels que le plan Rebond petite enfance, la démarche des 1 000 premiers jours, la réforme des services aux familles... L'objectif de l'État est de réduire les inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge, en rendant plus accessibles des modes de garde de qualité, et en répondant aux besoins spécifiques des territoires et des familles. La loi pour le plein emploi vient renforcer les moyens de mis en œuvre avec la création du Service Public de la petite enfance afin de garantir un meilleur accueil du jeune enfant ainsi qu'un accompagnement adapté des parents dans la recherche de leur mode de garde.

Ainsi, à partir de 2025, **la CAE deviendra autorité organisatrice de l'offre d'accueil de la petite enfance** renforçant ses moyens d'agir sur le territoire afin de lever les freins au développement de l'offre, accompagner chaque parent et chaque enfant pour un accueil adapté et replacer le respect des besoins de l'enfant au cœur des objectifs de chacun. Les quartiers prioritaires sont d'autant plus concernés, car les problématiques sociales qui caractérisent les quartiers sont de réels freins pour les parents afin de trouver un mode de garde qui correspond à leurs attentes : difficultés financières, chômage, barrière de la langue, famille monoparentale ... Le contrat de ville doit donc **proposer des solutions adéquates et complémentaires au droit commun, permettant à chaque famille de trouver un mode de garde de qualité et de réduire les inégalités de parcours pour les enfants dès le plus jeune âge.**

Les parents, premiers éducateurs des enfants, **doivent être accompagnés sans que leur rôle ne soit remplacé par les dispositifs mis en place, et les personnes qui leur viennent en aide.** Au contraire, dans les quartiers prioritaires de la CAE, les parents font souvent face à de nombreuses difficultés éducatives, accompagnées d'un sentiment d'isolement qui aggrave les problématiques familiales, notamment pour les familles monoparentales qui sont surreprésentées dans les QPV. Le contrat de ville doit donc remettre les parents au cœur de l'éducation de leur enfant en leur fournissant les moyens de s'y investir pleinement. Il doit également permettre de soutenir les parents à toutes les étapes clés du parcours de l'enfant pour prévenir tout risque de décrochage social (échec scolaire, trouble du comportement, délinquance, maltraitance ...).

Un autre objectif du contrat de ville est de créer **un parcours éducatif et d'apprentissage fluide et cohérent, de la petite enfance à l'âge adulte.** Cela nécessite un investissement significatif pour assurer la réussite scolaire de tous les enfants des quartiers populaires et leur offrir les meilleures chances de s'épanouir pleinement dans leur vie adulte. Les enfants des quartiers prioritaires rencontrent plus souvent des difficultés scolaires, des problèmes d'orientation et, finalement, d'insertion professionnelle. Il est particulièrement nécessaire d'accompagner les jeunes et les enfants dans ces parcours difficiles en raison des situations de fragilité cumulées dans les QPV.

Enfin, sous le terme « éducation » se cache un écosystème complexe d'acteurs et de partenaires : institutions, associations, structures privées, etc. Cela inclut également des réseaux informels d'entraide (les parents, la famille et les amis). On observe que les acteurs du territoire n'ont pas toujours une vision globale de cet écosystème et des compétences de chacun. Le contrat de ville a donc **l'opportunité de clarifier ce paysage et de formaliser des espaces de dialogue et de coopération pour l'éducation des enfants et adolescents, ainsi que pour l'accompagnement des parents.**



## POUR Y RÉPONDRE ...

### Adapter l'offre d'accueil pour répondre aux besoins de toutes les familles

- Garantir un accueil de qualité accessible, à tous les enfants et leurs familles, basé sur le service public de la petite enfance
- Offrir un accompagnement spécifique et adapté aux familles monoparentales
- Garantir un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap
- Renforcer l'accompagnement des parents dans leur recherche de mode de garde

### Renforcer le soutien à la parentalité

- Faciliter l'accès des familles aux services de soutien familial existants
- Créer des espaces d'accueil, d'échange et de ressources pour les familles
- Assurer des programmes d'éducation parentale accessibles à tous, dès la petite enfance pour accompagner les parents à chaque étape de la vie de l'enfant
- Accompagner l'éducation des enfants à l'entrée à l'école

### Accompagner les élèves et les parents dans la scolarité de l'enfant

- (Re)mobiliser les parents dans la scolarité de leurs enfants et réaffirmer le parcours civique
- Continuer de mettre en œuvre les dispositifs existant de manière pérenne
- Organiser des sessions d'orientations professionnelles pour les élèves
- Accueillir les enfants en situation spécifiques dans de bonnes dispositions (handicap, trouble du spectre autistique, trouble du comportement, etc.)
- Trouver les solutions pour gérer les situations difficiles, les comportements à risque ou inadaptés des élèves mais aussi de leurs parents.
- Lutter contre toute forme d'inégalité, de discrimination ou de harcèlement à l'école et en dehors, en lien avec les actions de l'école

### Améliorer le fonctionnement partenarial entre les acteurs du territoire

- Développer et renforcer les partenariats entre les acteurs locaux, pour garantir une prise en charge complète et cohérente du parcours éducatif de l'enfant (de la petite enfance à l'adolescence).
- Faciliter l'intervention de structures, d'associations, d'intervenants extérieurs dans les établissements scolaires
- Mobiliser l'ensemble des partenaires pour repérer et soutenir les familles en situation de grande fragilité sociale
- Améliorer la communication sur le fonctionnement du système éducatif français, des dispositifs de soutien existants, et des attentes sur les familles



#### **Les acteurs clés à mobiliser :**

La Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil départemental des Vosges (PMI), La DDETSPP des Vosges, l'Éducation Nationale et les établissements scolaires, les communes, la CAE, les deux communes, RPE, structures de la petite enfance, les associations, les centres sociaux, LAEP, ARS et autres partenaires



## Enjeu n°2 : Agir pour l'insertion professionnelle et l'emploi des habitants

En réponse aux ambitions et aux grandes orientations nationales, le nouveau contrat de ville de la Communauté d'Agglomération d'Épinal vise à offrir aux habitants des quartiers prioritaires **toutes les chances d'accéder à l'emploi**. Malgré des tendances plutôt encourageantes avec une dynamique lancée à travers l'ancien contrat de ville et un taux de chômage en recul ces dernières années, les quartiers prioritaires de la ville connaissent des taux d'emploi largement inférieurs à ceux de la CAE (entre 30 et 40 %), les plaçant dans une situation défavorable. Par ailleurs les emplois occupés sont plus précaires que la moyenne.

Malgré les efforts engagés et les moyens mis à disposition, ces quartiers populaires cumulent plusieurs fragilités sociales intimement liées aux problématiques d'emploi, avec des obstacles parfois difficiles à surmonter tels que la précarité financière, les problèmes de garde d'enfants, les difficultés de mobilité, le manque de maîtrise des outils numériques ou encore les barrières linguistiques. Ce constat est d'autant plus vrai pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont souvent du mal à franchir spontanément les portes des organismes tels que France Travail (Pôle Emploi), la Mission Locale ou les associations qui mettent en place des actions en faveur de l'insertion professionnelle.

L'insertion professionnelle des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est une préoccupation majeure pour la CAE. De nombreuses recherches démontrent que les jeunes provenant de milieux sociaux défavorisés sont confrontés à des inégalités socio-économiques qui entravent leur accès à l'éducation et à la formation professionnelle. Et pour cause, plus d'un tiers des 16 – 25 ans (35,5 %) qui résident dans l'un des QPV de la CAE sont non scolarisés ou sans emploi. De plus, certains jeunes peuvent être victimes de discrimination lorsqu'ils tentent de trouver un emploi, ce qui complique davantage leur intégration dans la vie active. En outre, les jeunes des quartiers prioritaires de la CAE manquent souvent d'informations sur les dispositifs disponibles et ont moins de contacts dans le milieu professionnel, ce qui limite leurs opportunités de stage et d'emploi.

Les nouvelles populations étrangères constituent également un public spécifique ayant besoin d'accompagnement dans leur projet d'insertion professionnelle notamment en raison de la non-maitrise du français à l'écrit (particulièrement dans les quartiers de la Justice et de Bitola).

L'enjeu principal réside donc **d'offrir la possibilité à tous les habitants de trouver un parcours professionnel qui leur correspond, tout en bénéficiant d'un accompagnement sur le long terme pour garantir la pérennité des actions entreprises.**

Les objectifs sont multiples :

- **Offrir davantage d'opportunités aux habitants des quartiers en levant les barrières sociales ;**
- **Renforcer les dispositifs existants en faveur d'une sécurisation des parcours professionnels et de formation ;**
- **Tirer le meilleur parti de la réforme France Travail ;**
- **Diversifier les modes de mobilisation des habitants, des acteurs économiques et sociaux ;**
- **Encourager les initiatives entrepreneuriales.**

Parallèlement, l'enjeu est également de changer les perceptions des entreprises à l'égard des quartiers prioritaires. Aujourd'hui encore, les habitants ainsi que les partenaires institutionnels s'accordent à dire que des discriminations à l'emploi persistent. Il est donc nécessaire d'établir un dialogue privilégié avec les entreprises du territoire afin de les encourager à recruter des personnes résidant en QPV, voire à envisager de s'y installer, dans le but de créer des dynamiques économiques au sein de ces quartiers.

---

## POUR Y RÉPONDRE ...

**Favoriser l'accès à l'emploi pour tous en levant les obstacles.** *Une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les publics allophones est à porter.*

- Promouvoir davantage les dispositifs d'aides à l'emploi de droit commun et les outils spécifiques de la politique de la ville
- Atteindre les publics peu visibles et faciliter leur insertion professionnelle avec une attention particulière pour les nouveaux arrivants
- Proposer des solutions de garde d'enfants pour permettre aux parents de rechercher un emploi et/ou d'aller travailler.
- Renforcer et promouvoir les moyens de transport alternatifs à la voiture, afin de lever les barrières sociales à la mobilité et ainsi favoriser le retour et / ou le maintien à l'emploi des habitants.
- Lutter contre les discriminations au sein des entreprises et réduire les inégalités à l'embauche et dans le monde du travail.
- Poursuivre les cours de français à visée sociale et/ou professionnelle - FLI/FLE.

### Faciliter l'insertion professionnelle et les parcours vers l'emploi

- Détecter et accompagner les jeunes éloignés de l'emploi ou en décrochage scolaire en proposant des parcours d'insertion spécifique.
- Orienter et former les jeunes vers les métiers d'avenir, en forte demande ou en tension, notamment grâce aux stages et à l'apprentissage.
- Valoriser les métiers techniques et l'alternance en renforçant la coordination et les partenariats avec les acteurs locaux.

### Créer des dynamiques économiques pérennes au sein des quartiers prioritaires

- Recourir au marketing territorial pour changer l'image des quartiers
- Maintenir et développer les commerces de proximité dans les quartiers en lien avec les besoins des habitants
- Attirer de nouvelles entreprises dans les quartiers ou aux environs notamment grâce à un marketing territorial renforcé et un changement d'image des quartiers
- Soutenir et faciliter l'entreprenariat dans les quartiers en accompagnant les porteurs de projets
- Structurer une animation territoriale avec tous les acteurs économiques du territoire en faveur des habitants des QPV



#### Les acteurs clés à mobiliser :

Le conseil régional, la DDETSPP des Vosges, CAE, les deux communes, France Travail, les Missions Locales, associations d'insertion professionnelle, les entreprises, les structures de l'économie sociale et solidaire, établissements scolaires, centres de formation, associations, centres sociaux, LESE, Banque Publique d'Investissement, autres partenaires.

## Enjeu n°3 : Encourager la vie de quartier et les dynamiques sociales

La vie de quartier et l'engagement citoyen sont au cœur des actions menées dans le cadre de la politique de la ville de la CAE. Bien que cet enjeu ait déjà été ciblé dans la précédente contractualisation, le nouveau contrat de ville vise à renforcer les actions favorisant le bien vivre ensemble, les dynamiques associatives, et l'émancipation des habitants. L'objectif est de réussir l'intégration sociale et économique des résidents des quartiers prioritaires.

**Les liens de solidarité et de convivialité, ainsi que la capacité d'innovation et d'action**, sont des atouts majeurs des quartiers populaires de la CAE. Cette dynamique doit être soutenue dans un contexte post-Covid qui a pu éroder ces pratiques, et d'inflation qui grève les possibilités financières et d'action des habitants. Les acteurs impliqués constatent que les habitants sortent de ces épreuves avec des fragilités accrues et des besoins croissants : sortir de l'isolement, lutter contre la violence intra-familiale, préserver le pouvoir d'achat, réduire la barrière de la langue et accéder aux droits, etc.

Par ailleurs, **la citoyenneté** au sens d'exercice de ses droits et devoirs politiques est également un enjeu important pour les QPV. Il s'agit d'encourager les habitants à participer, à s'exprimer et à contribuer de monter collectivement des projets qui permettent aussi de développer le sentiment d'appartenance à un territoire vécu (du quartier au pays, voire au-delà). Ainsi promouvoir l'émancipation des habitants constitue un enjeu majeur pour que chacun trouve sa place dans son quartier ou au-delà, avec la possibilité d'agir en se sentant légitime de le faire. Cela passe aussi par une attention portée à ce que chaque individu ait non seulement accès aux mêmes droits, mais puisse les mobiliser.

Les actions à mettre en place nécessitent donc une approche globale, transversale et coordonnée impliquant tous les partenaires du contrat de ville en étroite concertation avec la population. La mobilisation et l'implication du public restent des défis majeurs pour les acteurs, et notamment les associations qui touchent très souvent les mêmes personnes. **Le développement de l'aller-vers et la création d'outils de concertation constituent alors des objectifs spécifiques afin de faciliter l'accès aux services publics et de concrétiser les projets.**

La diversité sociale et culturelle au sein des QPV est souvent plus prononcée que dans d'autres quartiers. Cette mixité, bien que perçue comme clivante par certains, est aussi une opportunité pour construire des projets communs basés sur des idées, des valeurs et la poursuite d'échanges. **Il est donc important d'encourager les actions de promotion culturelle.**

Le sport et les loisirs occupent une place particulièrement importante dans la vie des habitants des QPV de la CAE. En effet, ces quartiers bénéficient généralement d'une bonne offre en matière d'équipements sportifs tels que les gymnases, les terrains de sport et les piscines, ainsi que de terrains de jeux comme les squares et les aires de jeux pour enfants (city-stade). Ces lieux jouent un rôle significatif en tant que vecteurs d'émancipation pour les habitants des quartiers. En tant que lieux de rencontres authentiques, ces équipements offrent des espaces propices à la socialisation, contribuant ainsi à renforcer la cohésion au sein des quartiers et à restaurer le sentiment d'appartenance, souvent altéré, en particulier chez les jeunes.

En somme, le sport, les loisirs et la culture peuvent être de puissants catalyseurs d'émancipation en offrant des opportunités de développement personnel, d'inclusion sociale et de mobilité sociale. Ils favorisent également la santé physique et mentale, permettent l'expression de soi et renforcent l'identité d'un quartier ainsi que le sentiment d'appartenance. Cela représente un outil précieux pour les pouvoirs publics afin de promouvoir le bien-être et l'autonomie des individus dans les QPV de la CAE.

---

## POUR Y RÉPONDRE ...

### Soutenir l'accès à la vie locale et aux activités

- Soutenir la vie de quartier, les évènements fédérateurs et les lieux de convivialité
- Soutenir la capacité d'action des acteurs locaux en matière d'organisation d'activités, notamment sportives et socio-culturelles.
- Encourager les activités accessibles aux budgets modestes et favoriser la mixité sociale

### Favoriser le vivre ensemble au sein des quartiers

- Encourager l'intégration des habitants à la vie de quartier
- Soutenir le pouvoir de dire et d'agir des habitants dans leur quartier et au-delà
- Inciter les différentes formes d'engagement
- Mettre en place des cours d'instruction civique

### Garantir aux habitants un réel accès à leurs droits

- Renforcer la coordination des acteurs
- Garantir un accès aux services publics pour tous les habitants
- Lever les obstacles qui peuvent entraver l'accès aux droits fondamentaux, aux services publics, et aux dispositifs de droit commun
- Lutter contre les discriminations



#### **Les acteurs clés à mobiliser :**

L'État (Préfecture, DDETSP), le Conseil régional du Grand Est, le Conseil départemental des Vosges, les communes (CCAS), les centres sociaux, la CAE, les 2 communes, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, France travail, la CAF, les associations, les animateurs, les médiateurs, les adultes-relais, les clubs de sport, les bailleurs sociaux, l'Éducation Nationale, autres partenaires.

## Enjeu n°4 : Réussir les transitions dans les quartiers

Les enjeux de transitions environnementales prennent de plus en plus d'ampleur. L'un des leviers les plus importants réside dans la rénovation énergétique des logements et l'adaptation au changement climatique, ce qui va également dans le sens **de la lutte contre la précarité énergétique**. D'autres consistent en l'incitation du recours aux mobilités douces, le développement d'espaces verts et d'îlots de fraîcheur, ou encore sensibiliser aux actions d'adaptation possible en prenant en compte les capacités financières des habitants. Les différents programmes de rénovation urbaine passés (PRU du quartier du plateau de la Justice, le quartier de La Vierge) ou actuel (NPRU Bitola) contribuent à amélioration du cadre de vie quotidien en tissant des liens entre quartiers, en renouvelant l'habitat, en retravaillant les espaces publics et en aménageant des espaces végétalisés. Par ailleurs, à travers l'abattement de la TFPB, les bailleurs sociaux ont un rôle important dans l'entretien des quartiers (enlèvement des encombrants, désartificialisation des sols pour les îlots de fraîcheur aux abords des logements, etc.) mais aussi d'animation et de sensibilisation (usage des logements, agents de proximité...).

Les transitions sont aussi démographiques. Les populations des quartiers sont généralement plus jeunes que la moyenne communale mais deux tendances opposées s'observent selon les quartiers : **un vieillissement des habitants nécessitant des adaptations et un rajeunissement à la suite d'un renouvellement de population. Les moyens de toucher ces personnes peuvent relever de stratégies différentes.**

Comme à l'échelle nationale mais de manière exacerbée dans les quartiers, les publics connaissent des difficultés d'accès et de suivi aux soins. C'est particulièrement prégnant concernant la santé mentale : sentiments de solitude, d'appréhension de l'avenir, de dépressions. Alors que l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) aux généralistes semble bon à Épinal et Golbey (ce qui n'empêche pas le non-recours aux soins), le nombre de spécialistes est en repli rapide. Cela s'explique par une tendance nationale au vieillissement et départ en retraite des professionnels libéraux, et par un changement de pratique de la part des jeunes qui se salarient au sein des hôpitaux ou des structures de santé pour travailler en équipe et bénéficier d'horaires moins contraignants. C'est pourquoi la possibilité de consulter des spécialistes se réduit fortement à Épinal, ce qui a des conséquences aigües alors que les besoins s'accroissent. La téléconsultation ou la formation d'infirmiers en pratique avancée (IPA) peut apporter une première prise en charge dans certaines pathologies, mais ne remplace pas la nécessité de voir le praticien dans de nombreux cas. Par ailleurs certains habitants renoncent aux soins pour différentes raisons (précarité, culturelle, accès...) : **une réflexion sur le non-recours doit être menée.**

Enfin, les transitions sont également numériques. L'accès aux outils informatiques est primordial, en particulier pour des populations à faibles ressources. Mais les fractures numériques ne se limitent pas à l'aspect matériel : une idée préconçue consiste à dire que les jeunes sont à l'aise avec le numérique car ils vivent depuis leur naissance ou leur enfance/adolescence avec un smartphone dans la main. Or l'usage d'applications diffère de la maîtrise réelle d'outils de base qui permettent de chercher des informations (ex : mobilité, actions de la commune/intercommunalité...), d'accéder aux droits (e-démarches, CAF...) ou à la santé (téléconsultation). **L'illectronisme accroît la vulnérabilité sociale. Si l'ensemble de la population est concerné, une attention doit être portée sur les jeunes, les seniors et allophones (ces derniers connaissent une barrière linguistique en plus de la barrière numérique).**



---

## POUR Y RÉPONDRE ...

### Adapter les logements aux transitions démographiques et climatiques

- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers
- Continuer de réhabiliter et d'améliorer le parc de logement public et privé
- Favoriser le maintien à domicile des ménages vieillissants ou porteurs de handicap
- Résoudre les dysfonctionnements de l'habitat et notamment lutter contre les nuisibles

### Améliorer le cadre de vie des quartiers

- Inciter l'implantation et le maintien des commerces en complément des grandes surfaces, mais aussi de services de proximité
- Réduire les ruptures physiques en tissant des liens entre quartiers
- Développer et sécuriser les pistes cyclables, inciter l'utilisation du vélo en libre-service
- Inciter les habitants à recourir aux différents types de mobilité possibles pour gagner en autonomie
- Sécuriser et entretenir les espaces publics aux abords des écoles, des espaces de jeu / de sport
- Maintenir un cadre de vie qualitatif par la mise en œuvre d'une gestion urbaine et sociale de proximité par les bailleurs sociaux, qui bénéficient de l'abattement de la TFPF

### Accroître les actions de pédagogie et encourager les évolutions de modes de vie

- Renforcer les actions pédagogiques en faveur des bonnes pratiques au sein du logement, et de bien être en lien avec l'habitat
- Faire connaître les dispositifs et les organismes / institutions

### Répondre aux besoins des habitants en matière de santé

- Conforter l'offre de soins dans un contexte de vieillissement des professionnels de santé, attirer de nouveaux médecins
- Imaginer une politique publique de maillage de maisons de santé pluriprofessionnelles à l'échelle intercommunale
- Accompagner la population en renoncement aux soins et faciliter l'obtention d'un médecin traitant (ou d'une solution alternative)
- Structurer une offre de soin non programmée
- Repérer conduites addictives, accompagner les personnes concernées dans l'accès aux soins

- 
- Assurer un accompagnement spécifique pour l'accès à la santé des publics allophones
  - Fluidifier l'accès aux spécialistes
  - Faire connaître les dispositifs existants, favoriser la coordination entre acteurs de la santé
  - Renforcer la coordination et la concertation des professionnels de santé et sociaux afin d'offrir des parcours de santé et de soins complets aux patients
  - Travailler en partenariat avec les écoles et les centres sociaux
  - Coordonner les interlocuteurs pour une meilleure prise en charge des enfants à spécificité (handicap, trouble du spectre autistique, trouble du comportement...)
  - Accentuer la prévention primaire sur les pratiques à risque
  - Proposer des actions spécifiques pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes
  - Sensibiliser et accompagner la population sur les questions d'alimentation, en luttant contre la précarité alimentaire (en particulier à l'école)

### Accompagner les habitants dans l'appropriation des outils numériques

- Faire connaître les lieux-ressources d'accès aux outils informatiques et à la médiation numérique
- Lutter contre l'illectronisme ; et accompagner les populations dans la maîtrise des outils numériques pour accéder aux services notamment administratifs



#### **Les acteurs clés :**

La CAE et les deux communes, Maison de l'habitat et des territoires, la DDT des Vosges, l'ANAH, les bailleurs sociaux, le département, le Centre Hospitalier Emile Durkheim, CPTS/professions de santé, établissements scolaires, l'ARS, les associations, les centres sociaux, autres partenaires

## Enjeu n°5 : Répondre aux besoins de prévention, de tranquillité publique et de sécurité

La tranquillité publique se définit comme l'absence de perturbations, notamment de nuisances sonores. Les incivilités sont le manque de respect des règles de vie en communauté (non-respect d'autrui, dégradation, attroupement...). Enfin, le sentiment d'insécurité correspond au ressenti d'un danger vécu par une personne ou par son entourage, se basant sur des faits réels ou sur l'éventualité de leur réalisation.

Les concertations ont rappelé que cet enjeu s'exprime de manière hétérogène entre Golbey et Épinal, mais aussi avec une différence entre les quartiers d'Épinal, et au sein de ceux-ci des zones plus restreintes font l'objet de difficultés plus aigües. Les cas les plus partagés sont des nuisances sonores de jeunes laissés seuls dans la rue à des heures tardives ; et les incivilités allant des insultes à la dégradation en passant par la présence de déchets.

Localement, l'occupation de l'espace public par des groupes et les squats de certaines entrées d'immeubles voire de centres sociaux ne permet pas à l'ensemble de la population de se sentir à l'aise dans son environnement : c'est particulièrement le cas pour les femmes. Enfin, des questions d'insécurité sont soulevées (jeunes armés, trafic de drogue) et « gâchent » la vie des habitants, particulièrement pour le quartier de La Justice. Les réunions de concertation ont mis en évidence certaines craintes concernant la possibilité de laisser les enfants sans surveillance après l'école, en raison du risque de mauvaises rencontres. Au-delà de l'inquiétude, les habitants des zones concernées sont désabusés voire en colère, car les problèmes ne sont pas traités et ils ne voient pas d'issue à cette situation.

Face à ces problématiques, une gradation d'intensité mais aussi de croisement des réponses est nécessaire. **L'occupation des jeunes en lien avec les associations participe à la prévention des situations à risques et répond à certaines problématiques d'occupation de l'espace public** (voir enjeu 2). **L'éducation et la médiation de proximité pour renouer le dialogue sont essentiels** : cela permet le désamorçage de situations potentiellement conflictuelles. L'intervention de la police nationale est nécessaire pour les cas qui ne peuvent plus être traités autrement. Dans cet enjeu de sécurité, la coopération entre acteurs et la coordination des instances conduira à une meilleure efficacité des actions.

---

## Pour y répondre ...

### Renforcer la prévention, mais aussi l'accompagnement des victimes

- Assurer la présence de médiateurs, d'adultes relais, et d'éducateurs de prévention spécialisée dans les quartiers
- Imaginer de nouvelles manières de sensibiliser les habitants aux conduites à risque
- Identifier et accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation.
- Identifier les personnes vulnérables afin de leur apporter une aide et de les protéger.
- Prévenir la radicalisation

### Lutter contre les incivilités et la délinquance

- Lutter contre le trafic de drogue et les points de deal
- Se réappropriier les espaces publics en traitant leurs dysfonctionnements
- Prévenir les incivilités (déchets, nuisances sonores, insultes...) et le sentiment d'insécurité

### Coordonner et améliorer la transversalité entre acteurs et mieux communiquer

- Continuer d'animer régulièrement le Conseil Local et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD de la CAE, CLSPD d'Épinal), en créant davantage de transversalité dans la communication entre les différents acteurs.
- Mobiliser tous les outils possibles en fonction des situations rencontrées, et graduer leur utilisation
- Assurer des temps d'échanges entre les habitants et les professionnels de terrain.
- Formaliser les partenariats pour pérenniser la transversalité des interventions.



#### **Les acteurs clés :**

La CAE et les deux communes, police nationale et municipale, bailleurs sociaux, Conseil Départemental, associations, mission locale, école de la deuxième chance, établissements scolaires, centre social, la Préfecture, autres partenaires.

---

# Une déclinaison plus fine pour répondre aux spécificités de chaque quartier

---

Les enjeux et orientations partagés par l'ensemble des QPV ont été précédemment développés. Toutefois les quartiers peuvent avoir des problématiques spécifiques nécessitant des actions plus fines ou plus localisées géographiquement. Cette partie vise à mettre en exergue ce niveau d'information.

**Note de lecture** : Les orientations identifiées visent à décliner les enjeux définis précédemment. L'utilisation d'un code couleur permet de facilement associer chaque orientation aux enjeux auxquels elle cherche à répondre.

- **ENJEU N°1 : SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION DES JEUNES**
- **ENJEU N°2 : AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES HABITANTS**
- **ENJEU N°3 : ENCOURAGER LA VIE DE QUARTIER ET LES DYNAMIQUES SOCIALES**
- **ENJEU N°4 : REUSSIR LES TRANSITIONS DANS LES QUARTIERS**
- **ENJEU N°5 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE PRÉVENTION, DE TRANQUILITÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ**

## Quartier Bitola

---

### Réaménager le quartier en s'appuyant sur le NPRU :

- Décloisonner les espaces et relier les différents équipements pour atténuer les séparations vécues entre Bitola et Champbeauvert.
- Développer les voies cyclables.
- Améliorer la sécurité des accès aux écoles (circulation).
- Sécuriser l'aire de jeux.
- Développer des espaces verts le long de la Moselle.

### Renforcer la participation citoyenne

- Continuer d'associer et de s'appuyer sur la participation citoyenne dans le cadre du NPRU.

### Favoriser les animations dans le quartier



- 
- Réhabiliter le foyer des jeunes actuellement vétuste et revoir le centre social jugé trop étroit.
  - Ouvrir le foyer en fin d'après-midi et le mardi/ vendredi à partir de 19h.
  - Ouvrir le centre social toute l'année, actuellement fermé 3 semaines durant l'été.
  - Renouveler les activités proposées pour les jeunes, les familles avec des moins de 10 ans. Imaginer des actions intergénérationnelles. Les faire connaître plus largement.

### Traiter les dysfonctionnements dans l'espace public

- Résoudre les problèmes de nuisances sonores, insultes, tirs de pétards, et dégradations de la piscine (non-respect des horaires de fermeture du bassin). Ils sont identifiés surtout durant l'été et en soirée, et géographiquement situés à proximité du centre social et du bassin.
- Faire de la prévention concernant la conduite à moto le soir, mais aussi contre les dégradations des City Stade et les terrains multi sport.
- Lutter contre le squat de certaines entrées d'immeubles ; mettre fin au port d'arme (couteaux) de certains jeunes

## Quartier de la Vierge

---

### Améliorer le cadre de vie

- Proposer des aires de jeux, des espaces pour les enfants.
- Proposer un service afin de ramasser régulièrement les encombrants.

### Animer le quartier

- Proposer un espace, une salle ou un foyer pour se retrouver.

### Accéder aux droits

- Besoins d'une permanence France Services, notamment pour une aide en matière d'informatique.

### Lutter contre les incivilités

- Sécuriser les voies proches des écoles.
- Remédier au non-respect du code de la route et des vitesses excessives.

## Quartier du plateau de la Justice

---

### Soutenir l'accès à un emploi durable

- Favoriser l'accès à l'emploi stable (en 5 ans le taux d'emploi recule de 2 points et les emplois à durée limitée progressent de 5 points).
- Trouver les solutions de fléchage vers un accompagnement de soin pour les personnes ayant des difficultés psychologiques (actuellement c'est une limite importante pour trouver un emploi voire le garder).

---

### Changer l'image du quartier

- Remettre les logements vétustes aux normes, assurer le chauffage et traiter les problèmes de cafards / punaises de lit. Réduire le délai d'attente pour les petits travaux dans les logements.
- Réfléchir à une solution alternative à l'interphone relié au smartphone (nuisances liées aux jeunes qui sonnent la nuit) ; ou flécher les personnes vers un technicien qui aide à installer l'application.
- Apporter de la couleur aux façades.
- Assurer les conditions pour atteindre une mixité sociale dans le quartier (après l'obtention d'un emploi, certains habitants sortent du parc locatif d'Épinal habitat pour un logement ailleurs dans le parc privé).
- Entretien des terrains de sport.
- Développer les stations Vil'volt.

### Animer le quartier

- Accroître la présence d'animateur à destination des jeunes pour les occuper (les parents craignent de laisser leurs enfants seuls après les sorties d'école en raison de risque de faire de « mauvaises rencontres » et de devenir « guetteurs » pour les plus grands).
- Garantir l'accès au centre social (des groupes de jeunes bloquent parfois le passage).
- Réfléchir à de nouvelles animations. Ex : cinéma en plein air, concert, marché artisanal...

### Favoriser l'accès aux droits

- Avoir une attention particulière aux personnes étrangères pour les mettre en capacité de trouver un logement et de se déplacer. Maintenir les cours de Français Langue Étrangère (FLE).

### Traiter les dysfonctionnements dans l'espace public

- Prévenir les conduites dangereuses sans permis AM. Actuellement les contraventions ne sont pas payées et entraînent des majorations.
- Apaiser l'hypercentre du quartier du plateau de la Justice autour de la place d'Avrinsart, devant le centre social, et au pied de certains immeubles pour que chacun puisse sortir dans l'espace public en se sentant en sécurité.
- Trouver des solutions pour empêcher les regroupements de jeunes dans les entrées de certains immeubles et devant le centre social, ce qui rend l'accès difficile certains jours.
- Lutter activement contre le trafic de drogue à l'origine de dysfonctionnements dans le quartier.

## Quartier du Saut le Cerf

---

### Améliorer le cadre de vie

- Retrouver une attractivité dans la zone de la Voivre et éclairer les lieux.
- Entretien des aires de jeux et des terrains de sport. Éclairer les aires de jeux.

---

### Traiter les dysfonctionnements dans les logements

- Traiter les problèmes de cafards / punaises de lit.

### Animer le quartier

- Rénover et agrandir le centre social.
- Identifier des endroits pour les jeunes, et mieux les intégrer.

### Lutter contre les incivilités

- Sécuriser les voies proches des écoles.
- Remédier au non-respect du code de la route et des vitesses excessives.

## Quartier du Haut-du-Gras

---

### Soutenir la réussite scolaire

- Déployer le Programme de Réussite Éducative (PRE) sur le quartier

### Augmenter le nombre d'animations dans le quartier

- Proposer un espace de vie fédérateur pour les jeunes en soirée le vendredi entre 18h et 22h (type foyer des jeunes ou salle commune).
- Proposer des activités supplémentaires donnant envie de sortir dans le quartier, en s'appuyant sur les attentes et propositions des habitants.

### Accroître l'offre de proximité

- Favoriser l'implantation de commerces de proximité.

### Lutter contre les incivilités venant de l'extérieur

- Faire de la prévention voire verbaliser les habitants des rues adjacentes qui déposent leurs encombrants dans le quartier pour éviter d'aller à la déchèterie (l'enlèvement occasionne des frais répercutés sur les habitants du parc social, car géré par le bailleur).



# STRATÉGIE & MODE DE FAIRE



Pour un contrat  
de ville  
partenarial et  
fédérateur

# Une nécessaire fluidification d'intervention des acteurs locaux

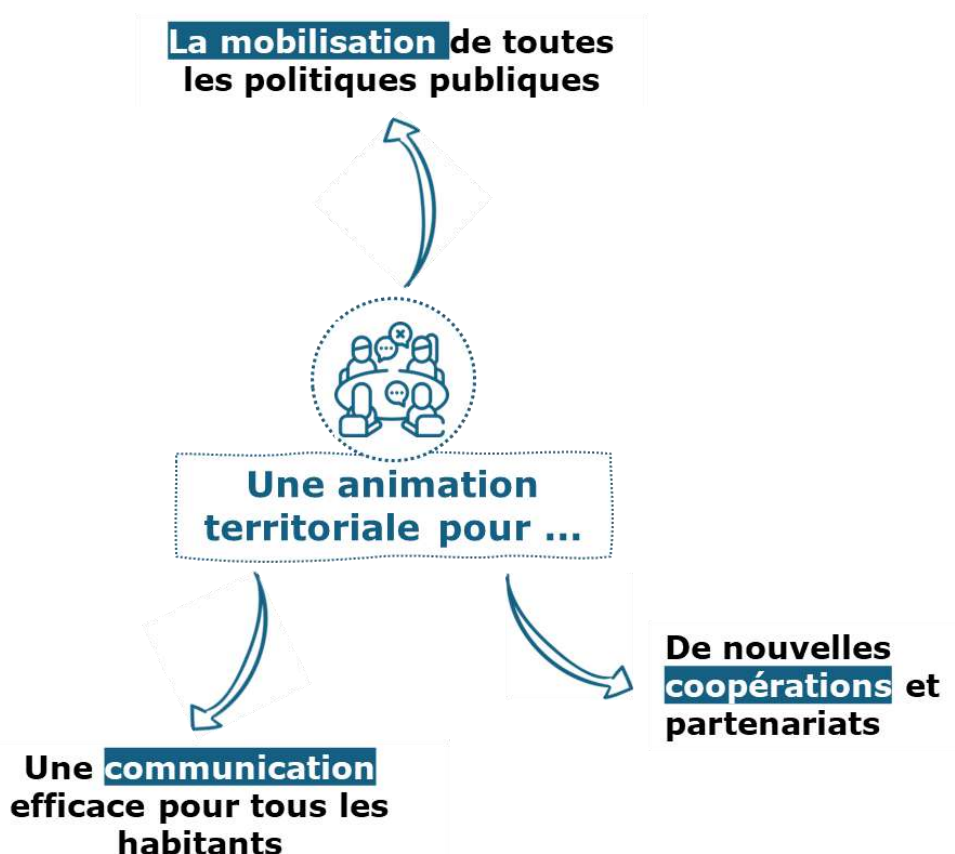
## Une structuration de l'animation territoriale

Les différents groupes de travail, organisés en avril 2024 dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, ont permis de dresser un premier constat par les acteurs locaux : un besoin accru de connaissance des dispositifs existants et des politiques publiques mises en place sur le territoire de la CAE et dans les quartiers prioritaires. Ils ont également souligné la nécessité de faciliter les échanges et la coordination entre acteurs, ainsi que la mise en place d'une communication plus efficace pour atteindre tous les habitants des quartiers prioritaires. Le contrat de ville a donc pour ambition d'apporter une approche transversale des politiques publiques de la CAE afin de mieux mobiliser les acteurs, les moyens et les outils existants ou à créer.

Cet enjeu est également un objectif prioritaire pour l'Etat. En ce sens, la circulaire du 31 août 2023 insiste sur la mise en œuvre d'« une articulation renforcée, via le contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements ».

Par ailleurs, conformément à la circulaire du 4 janvier 2023, « l'articulation du contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire sera primordiale, notamment afin de s'assurer de la mobilisation du droit commun ».

L'animation territoriale apparaît donc comme un enjeu transversal primordial à la réussite du contrat de ville, constituant la véritable pierre angulaire de la politique de la ville de la CAE.



# Une évolution des modes de faire pour une mise en œuvre efficace

## Mobiliser et coordonner toutes les politiques publiques

### Enjeux



Les crédits alloués à la "politique de la ville" ne doivent pas remplacer les crédits de droit commun, mais être perçus comme complémentaires pour réduire les inégalités persistantes dans les quartiers prioritaires. Il est donc essentiel de mobiliser les partenaires institutionnels pour intégrer les spécificités de ces quartiers dans leurs stratégies et apporter des réponses adaptées aux besoins de leurs habitants.

### Objectifs



- Développer une vision commune et partagée entre les différents services et partenaires.
- Renforcer la gouvernance locale avec les institutions pour une intervention efficace dans les quartiers prioritaires de la ville.
- Mobiliser et coordonner les ressources financières et humaines des différents partenaires et des politiques publiques, en particulier les crédits de droit commun.
- Suivre et évaluer les actions de droit commun en mettant un accent particulier sur les QPV.

### Mise en œuvre



- ⇒ Organiser des réunions avec les différents acteurs (élus, services de l'État, collectivités locales, associations, habitants).
- ⇒ Créer un plan d'action du droit commun dans les quartiers en cohérence avec la stratégie du contrat de ville.
- ⇒ Créer des comités de pilotage locaux impliquant tous les acteurs concernés pour suivre et évaluer les actions mises en place.
- ⇒ Identifier et combinez les différentes sources de financement disponibles pour maximiser les ressources (droit commun, politique de la ville, fonds européens, mécénat ...).



## Faciliter la coordination, la coopération et l'action des acteurs du territoire

### Enjeux



Les dispositifs sont nombreux mais parfois difficilement appréhendables par les structures locales ou à des échelles trop réduites. Elles auraient besoin d'appui pour être plus réactives et monter des projets à plus grand impact.

Par ailleurs, une forte rotation des professionnels est observée sur le terrain, ce qui oblige les nouveaux arrivants à se familiariser avec l'écosystème local. L'appui d'une personne ressource serait un atout précieux.

Les métiers d'encadrement, en particulier ceux impliquant les jeunes, sont essentiels au bon fonctionnement du territoire. Ces rôles exigent une grande responsabilité, beaucoup d'énergie, du temps et la capacité de tisser des liens de confiance avec les habitants. Cependant, ils manquent de reconnaissance, ce qui décourage les candidats et entraîne un fort turn-over des référents, alors même que le succès repose sur des engagements à long terme.

### Objectifs



- Identifier au sein de la CAE une personne référente pour les acteurs du territoire (« guichet unique ») afin de les informer sur les actions mises en place.
- Organiser des temps d'interconnaissance des acteurs du territoire afin de fluidifier les pratiques.
- Expérimenter les méthodes et les actions innovantes basées sur l'expérience des partenaires
- Promouvoir les métiers de l'encadrement et de l'animation pour une intervention efficace au sein des quartiers prioritaires de la ville.
- Assurer la présence de professionnels qualifiés et stables sur le terrain.

### Mise en œuvre



- ⇒ Identifier les différents dispositifs et leurs évolutions.
- ⇒ Être un appui aux démarches administratives pour monter des projets.
- ⇒ Mettre en relation les acteurs du territoire pour fluidifier favoriser leur interconnaissance et leur action.
- ⇒ Prévoir des éléments de communication entre acteurs.
- ⇒ Organiser régulièrement des temps d'interconnaissance des acteurs du territoire : penser à des formats variés selon les besoins, allant de la présentation d'informations suivie de discussions à des rencontres plus informelles autour d'un temps convivial.
- ⇒ Identifier des leviers pour rendre les métiers de l'action sociale plus attractifs (meilleure rémunération, accès à la formation, environnement de travail favorable).
- ⇒ Leur apporter les informations utiles pour leur permettre de se former.
- ⇒ Communiquer sur les possibilités de recrutement.

## Adopter une communication plus efficace pour encourager la participation et l'implication des habitants

### Enjeux



De nombreux dispositifs existent sur le territoire de la CAE, tels que le Pass'Sport, le Pass'Culture, les vacances apprenantes, la carte ZAP du CD88 et le Pass' communautaire de la CAE, et pourraient être davantage utilisés par les habitants. Un constat similaire s'applique au domaine culturel, où le territoire est très dynamique, mais peu de personnes sont réellement au courant des animations et événements organisés tout au long de l'année.

Cependant, malgré les efforts de communication déployés jusqu'à présent, le public atteint reste limité et concerne principalement les mêmes groupes de personnes. De plus, les habitants ont parfois une perception erronée des missions des partenaires.

Il conviendra donc de trouver des solutions efficaces afin de toucher tous les publics afin qu'ils puissent pleinement participer à la vie de quartier et de la ville.

### Objectifs



- Identifier les moyens de communication efficaces et adaptés pour toucher les publics.
- Mieux communiquer à destination du grand public via une approche multi-canaux pour faire connaître ce qu'il se déroule sur le territoire, mais aussi le droit commun.
- Développer et soutenir des outils permettant l'implication et la participation des habitants pour qu'ils soient acteurs de leur territoire.
- Mettre en place des budgets participatifs « politique de la ville » et des « assemblées citoyennes » en sein des quartiers afin de promouvoir les échanges entre habitants et la participation citoyenne.

### Mise en œuvre



- ⇒ Mener une enquête-flash auprès de publics-cibles pour déterminer les canaux de communication efficaces.
- ⇒ Analyser et évaluer l'impact des supports existants (affiches, flyers, bulletins numériques).
- ⇒ Identifier des lieux qui permettent aux différents acteurs de mieux toucher les publics : locaux des partenaires, lieux créatifs, espace public, mobilier urbain, murs de tags...
- ⇒ Faire évoluer la stratégie de communication selon les publics-cibles et diversifier les canaux de communication (réseaux sociaux, médias traditionnels, acteurs locaux, influenceurs).
- ⇒ Trouver des relais auprès des partenaires locaux pour transmettre les informations des actions mises en place (école, médiateurs, associations, entreprises ...).
- ⇒ Organiser des journées citoyennes pour amener les institutions dans les quartiers et expliquer leurs missions et actions (Forum, atelier, journée des solidarités ...).
- ⇒ Promouvoir largement les agendas des manifestations, évènements et actions associatives du territoire.

---

# Les modalités de gouvernance

---

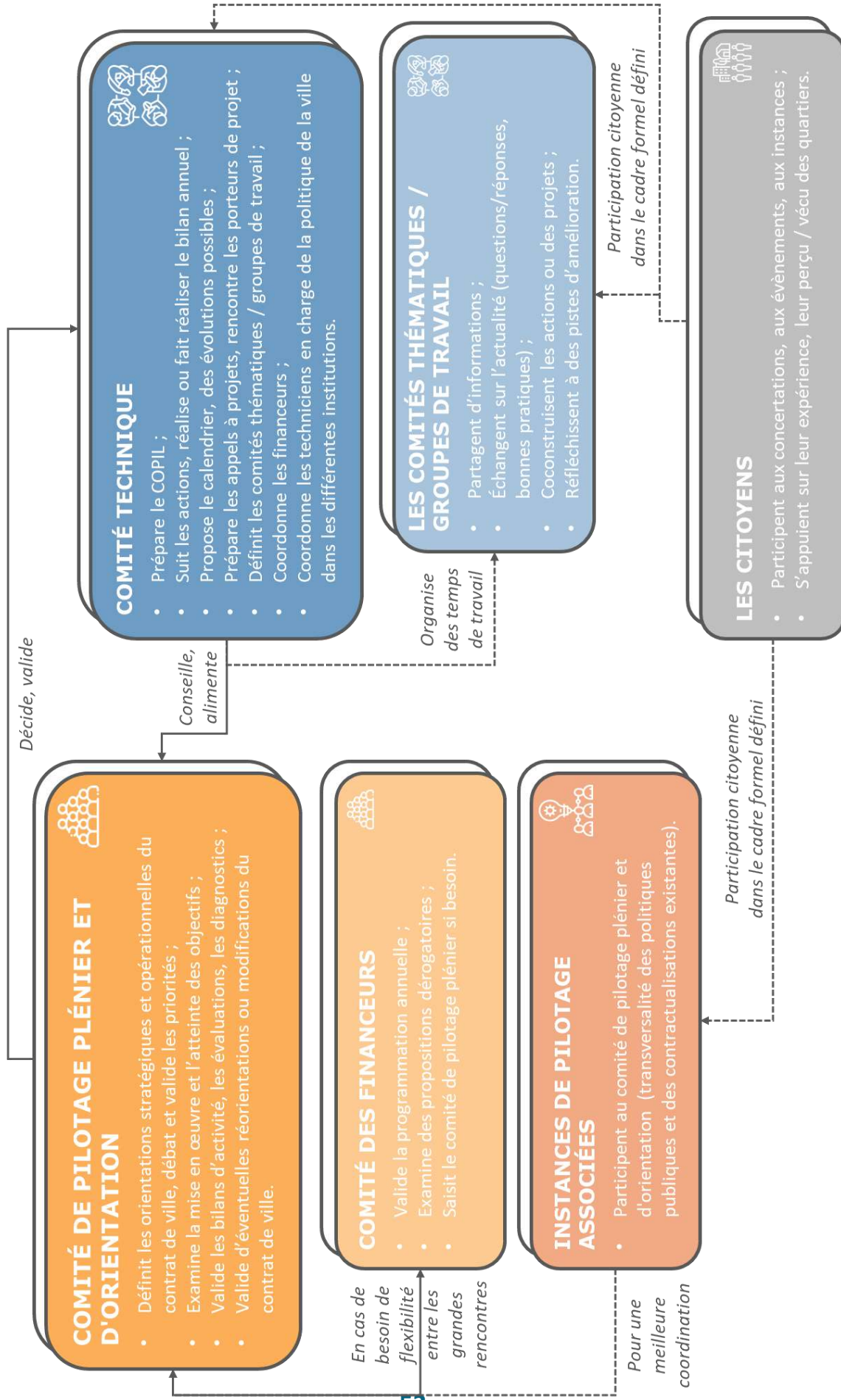
## Schéma des instances de gouvernance et leurs missions

La CAE est chargée de la coordination et de l'animation globale du Contrat de ville. En lien étroit avec l'État, elle co-pilote stratégiquement la démarche, apporte un appui méthodologique aux deux communes concernées par la géographie prioritaire, participe au suivi et à l'évaluation du contrat de ville.

En complémentarité, les communes entretiennent une animation territoriale de proximité. A travers celle-ci, elles concourent à la définition d'objectifs opérationnels pour leur territoire, puis accompagnent les porteurs de projets des QPV afin d'encourager les complémentarités et de développer des actions contribuant à la réalisation des objectifs prédéfinis dans le contrat de ville. Les communes participent également à identifier et faire remonter les besoins et problématiques de leur territoire en collaboration avec les acteurs de proximité.

Conformément à la circulaire du 04 janvier 2023, le conseil départemental et le conseil régional sont signataires du contrat de ville, notamment pour assurer la mobilisation de leurs fonds propres.

Tous les acteurs, publics et privés, doivent être mobilisés pour créer des synergies entre les différentes initiatives mises en place dans les QPV, tout en les articulant avec les autres politiques publiques du territoire.



### COMITÉ DE PILOTAGE PLÉNIER ET D'ORIENTATION

- Définit les orientations stratégiques et opérationnelles du contrat de ville, débat et valide les priorités ;
- Examine la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs ;
- Valide les bilans d'activité, les évaluations, les diagnostics ;
- Valide d'éventuelles réorientations ou modifications du contrat de ville.

En cas de besoin de flexibilité entre les grandes rencontres

### COMITÉ DES FINANCEURS

- Valide la programmation annuelle ;
- Examine des propositions dérogatoires ;
- Saisit le comité de pilotage plénier si besoin.

### INSTANCES DE PILOTAGE ASSOCIÉES

- Participe au comité de pilotage plénier et d'orientation (transversalité des politiques publiques et des contractualisations existantes).

Pour une meilleure coordination

Décide, valide

Conseille, alimente

Organise des temps de travail

Participation citoyenne dans le cadre formel défini

Participation citoyenne dans le cadre formel défini

### COMITÉ TECHNIQUE

- Prépare le COPIL ;
- Suit les actions, réalise ou fait réaliser le bilan annuel ;
- Propose le calendrier, des évolutions possibles ;
- Prépare les appels à projets, rencontre les porteurs de projet ;
- Définit les comités thématiques / groupes de travail ;
- Coordonne les financeurs ;
- Coordonne les techniciens en charge de la politique de la ville dans les différentes institutions.

### LES COMITÉS THÉMATIQUES / GROUPES DE TRAVAIL

- Partagent d'informations ;
- Échangent sur l'actualité (questions/réponses, bonnes pratiques) ;
- Coconstruisent les actions ou des projets ;
- Réfléchissent à des pistes d'amélioration.

### LES CITOYENS

- Participent aux concertations, aux événements, aux instances ;
- S'appuient sur leur expérience, leur vécu / vécu des quartiers.

## Composition des instances de gouvernance

### LE COMITÉ DE PILOTAGE PLÉNIER ET D'ORIENTATION

#### Présidence

Président de la CAE et Préfet des Vosges

#### Composition

- Représentants de l'État (DDETSPP, DDT, préfecture)
- Président du Conseil Régional du Grand Est
- Président du Conseil Départemental des Vosges
- Maires d'Épinal et de Golbey
- Vice-présidents de la CAE
- Représentants des services de la CAE, d'Épinal et de Golbey
- Directeur de la CAF des Vosges
- Directeur Territorial de France Travail, de la Mission Locale
- Directeur Territorial de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Directeur territorial de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Représentant du Tribunal de Grande Instance
- Représentant de la Banque des Territoires
- Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Représentant BPI création et entrepreneuriat
- Représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Représentant de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
- Représentant de l'Éducation Nationale
- Représentants des bailleurs sociaux
- Représentants associatifs
- Représentants d'habitants (cf. participation citoyenne)

#### Récurrence

Au minimum 1 fois par an (fin d'année), sur invitation de la Préfète des Vosges et du Président de la CAE.

### LE COMITE DES FINANCEURS

#### Présidence

Président de la CAE et Préfet des Vosges

#### Composition

- Représentants de l'Etat (préfecture, DDETSPP, DDT)
- L'ensemble des signataires du contrat de ville

#### Récurrence

Au minimum 1 fois par an et selon les besoins.

## LES INSTANCES DE PILOTAGE ASSOCIEES

### Présidence

Président de la CAE et Préfet des Vosges

### Composition (représentants de) :

- Etat (DDETSPP, préfecture, DDT)
- Comité de pilotage du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) de Bitola-Champbeauvert
- Chargé de mission CAE politique de la ville
- Comité de pilotage du Contrat Local de Santé (CLS)
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
- Commission Cohésion Sociale et Petite Enfance/ habitat / social / santé de la CAE
- Représentants d'habitants (cf. participation citoyenne)

## LES COMITÉS TECHNIQUES

### Animation, organisation

CAE chargé de mission politique de la ville

Délégué du préfet en binôme opérationnel avec un chargé de mission et le service Politiques Transversales et Contractuelles de la DDETSPP.

### Composition

- Techniciens de la CAE : cohésion sociale & petite enfance, Aménagement du territoire & habitat, Sports, Culture, Aménagement du territoire & Habitat, Transport & Mobilité, Attractivité économique
- Techniciens d'Épinal et Golbey (chargé de mission QPV)
- État (DDETSPP, DDT, préfecture)
- Techniciens du Conseil Départemental des Vosges
- Techniciens du Conseil Régional du Grand Est
- Techniciens des bailleurs sociaux
- Techniciens de l'ARS
- Techniciens du de la CAF
- Techniciens de France Travail et de la Mission locale
- Techniciens de France Service
- Agence SCALEN selon les besoins
- Représentants d'habitants (cf participation citoyenne) selon les besoins

### Récurrance

1 fois par trimestre, décliné en comités thématiques / groupes de travail selon les besoins.

### Note :

Le Comité technique peut également se réunir en format restreint pour faire le point sur l'actualité et les urgences : techniciens cohésion sociale & petite enfance de la CAE, techniciens de la DEETS et délégués du Préfet.



## LES COMITES THEMATIQUES / GROUPES DE TRAVAIL

### Animation, organisation

CAE et État (DDETSPP)

### Composition

- Ouvert à l'ensemble des membres du comité technique
- Ouverture possible à d'autres professionnels ou associations selon les besoins
- Représentants d'habitants (cf. participation citoyenne) selon les besoins

### Récurrence

1 fois par mois.

## La participation citoyenne

Conformément aux attentes des contrats « Quartiers 2030 », la participation citoyenne a été intégrée dans l'élaboration du présent contrat de ville et sera prise en compte tout au long de la période couverte.

### Pour rappel, plusieurs phases de concertation se sont tenues durant l'élaboration du contrat de ville :

- En septembre 2023, **des rencontres citoyennes ont été organisées** avec le soutien de l'association Citoyens & Territoire en coopération avec les acteurs publics du territoire. Trois rendez-vous se sont succédés :
  - ⇒ Le 4 septembre sur le Plateau de la Justice, à Épinal
  - ⇒ Le 5 septembre à Bitola - Champbeauvert, à Épinal
  - ⇒ Le 6 septembre sur le Haut du Gras, à Golbey

Ces rencontres étaient destinées à faire émerger les grandes priorités identifiées par les habitants eux-mêmes dans un souci de concertation participative avec une liberté de parole de chaque personne.

- **Une seconde phase de concertation citoyenne a été organisée dans les quartiers prioritaire** en février 2024 autour de cinq réunions publiques :
  - ⇒ Le 24 février sur le quartier Haut du Gras, à Golbey
  - ⇒ Le 26 février sur le quartier Bitola à Épinal et sur le quartier du Plateau de la Justice à Épinal
  - ⇒ Le 27 février sur le quartier de la Vierge à Épinal et du Saut du cerf à Épinal

Ces nouveaux rendez-vous citoyens visaient à approfondir les réflexions partagées en septembre 2023 et à en initier de nouvelles pour les quartiers intégrés à la nouvelle géographie prioritaire, à savoir le Saut-le-Cerf et la Vierge.

Ces travaux ont été enrichis par les observations des professionnels de terrain via un questionnaire diffusé en ligne. Tous ces éléments ont servi de base pour la mise en place des groupes de travail thématiques, qui ont définis les actions opérationnelles à

*Il est rappelé que l'une des conditions de réussite duc contrat de ville est d'associer les habitants. Se référer à la rubrique « Adopter une communication plus efficace pour encourager la participation et l'implication des habitants ».*

### Durant l'animation du contrat de ville, plusieurs modalités de concertations sont prévues :

- La mobilisation des conseils citoyens et des comités d'intérêt de quartier (CIQ).
- L'organisation d'évènements annuels (ex : assises des quartiers, « Forum des ados »).
- Des temps spécifiques de concertation avec les habitants des quartiers prioritaires.
- Une communication renforcée sur les dispositifs existants (ex : fonds de participation des habitants).

---

# Les modalités de suivi et d'évaluation du contrat de ville

---

Ces modalités de suivi et d'évaluation supposent un partenariat stable et un lien constant avec les décideurs et partenaires du contrat de ville pour permettre un appui à la décision. Elles sont à définir sur le fond (indicateurs, état d'avancement des actions...) et la forme (tableaux de bords, cartographies, statistiques, enquêtes/baromètres, études thématiques...) par un groupe de travail coordonné par le comité technique.

## UN OBSERVATOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'observatoire permet de suivre régulièrement un **socle d'indicateurs pertinents qui mesurent l'évolution de la situation économique et sociale des quartiers prioritaires de la CAE** dans le temps, et qui permettent de les comparer avec le reste du territoire.

Cette observation sera basée sur un groupe de travail coordonné par le comité technique, qui réunira les différents acteurs mettant à disposition des données locales : CAF, ARS, CPAM, France Travail, Éducation Nationale, etc. Elle s'appuiera également sur les données de l'INSEE. Un bilan annuel sera réalisé, et présenté en séance plénière avec l'ensemble des partenaires associés au contrat de ville.

## UNE EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

La circulaire du 31 août 2023 stipule que « l'évaluation et l'impact des actions financées devront être analysés de manière quantitative mais également qualitative ». C'est dans cet objectif que s'inscrit l'ambition de la CAE. Un groupe de travail coordonné par le comité technique sera mis en place, celui-ci pouvant être le même que celui de l'observatoire de la politique de ville. Cette instance jouera également un rôle central lors de l'évaluation intermédiaire et finale du contrat de ville. L'évaluation permettra de :

- Mesurer la réalisation des objectifs stratégiques définis dans le contrat de ville, en **examinant les actions mises en place**, leurs modalités d'intervention et leurs impacts.
- En tirer des enseignements afin d'adapter, si nécessaire, la stratégie opérationnelle.

## BILAN A MI-PAROURS ET BILAN FINAL

Conformément au cadre réglementaire, **un bilan à mi-parcours devra être réalisé en vue de l'actualisation du contrat de ville**. Au terme des trois premières années, l'ensemble des éléments contractuels feront l'objet d'un examen : les objectifs poursuivis, les priorités, les actions, la gouvernance... afin d'adapter le contrat de ville au plus près de la réalité du terrain et de l'usage fait du document. Ces modifications seront formalisées dans un nouveau document dans une logique d'avenant comme ça a été le cas pour le précédent contrat de ville avec le protocole d'engagement renforcés et réciproqués.

Enfin, à l'issue du contrat, une évaluation finale sera menée : elle devra permettre de faire le **bilan complet au regard des objectifs initiaux et des résultats obtenus**. **Des recommandations** concernant les différentes composantes du contrat seront formulées à la fin de celle-ci.

---

# Table des acronymes

---

ADEME : Agence de la transition écologique

AFPA : Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale pour la rénovation Urbaine

APL : Allocation Personnalisée au Logement

ARS : Agence Régionale de Santé

ASLH : Accueil de Loisir sans Hébergement

AVIP : Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle

BPI : Banque Publique d'Investissement

BSR : Brevet de sécurité routière

CAE : Communauté d'Agglomération d'Epinal

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CIL : Conférence Intercommunale du Logement

CIQ : Comités d'Intérêt de Quartier

CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

CLS : Contrat Local de Santé

CLSPD : Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DDT : Direction Départementale des Territoires

FLI : Français Langue d'Intégration

IPA : Infirmier en Pratique Avancée

LAEP : Lieux d'Accueil Enfants-Parents

LESE : « Les Entreprises S'Engagent »

MSVS : Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale

NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial Et Rural

---

PMI : Protection Maternelle Et Infantile

POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés

PRE : Programme de réussite éducative

PSP : Plan Stratégique de Patrimoine

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

QPV : Quartier Politique de la Ville

REP : Réseau d'Education Prioritaire

RPE : Relais de la Petite Enfance

RSA : Revenu de Solidarité Active

SCALEN : Agence de développement des territoire Nancy Sud Lorraine

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZUP : Zone à Urbaniser en priorité





# quartiers2030

## CONTRAT DE VILLE

Communauté  
d'Agglomération d'Épinal

---

Cahier 2 – Plan d'action

JUIN 2024

---





---

# SOMMAIRE

---

<b>ENJEU N°1 : SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION DES JEUNES .....</b>	<b>3</b>
1.1. <i>Adapter l'offre d'accueil pour répondre aux besoins de toutes les familles .....</i>	3
1.2. <i>Renforcer le soutien à la parentalité.....</i>	5
1.3. <i>Accompagner les élèves et les parents dans la scolarité de l'enfant .....</i>	6
1.4. <i>Améliorer le fonctionnement partenarial entre les acteurs du territoire.....</i>	8
<b>ENJEU N°2 : AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES HABITANTS .....</b>	<b>10</b>
2.1. <i>Favoriser l'accès à l'emploi pour tous en levant les obstacles .....</i>	10
2.2. <i>Faciliter l'insertion professionnelle et les parcours vers l'emploi.....</i>	12
2.3. <i>Créer des dynamiques économiques pérennes au sein des QPV.....</i>	14
<b>ENJEU N°3 : ENCOURAGER LA VIE DE QUARTIER ET LES DYNAMIQUES SOCIALES.....</b>	<b>18</b>
3.1. <i>Soutenir l'accès à la vie locale et aux activités .....</i>	18
3.2. <i>Favoriser le vivre ensemble.....</i>	20
3.3. <i>Garantir aux habitants un réel accès à leurs droits .....</i>	22
<b>ENJEU N°4 : REUSSIR LES TRANSITIONS DANS LES QUARTIERS .....</b>	<b>25</b>
4.1. <i>Adapter les logements aux transitions démographiques et climatiques .....</i>	25
4.2. <i>Améliorer le cadre de vie des quartiers.....</i>	27
4.3. <i>Accroître les actions de pédagogie et encourager les évolutions de modes de vie.....</i>	29
4.4. <i>Répondre aux besoins des habitants en matière de santé.....</i>	30
4.5. <i>Accompagner les habitants dans l'appropriation des outils numériques .....</i>	37
<b>ENJEU N°5 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE PRÉVENTION, DE TRANQUILITÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ.....</b>	<b>39</b>
5.1 <i>Renforcer la prévention, mais aussi l'accompagnement des victimes.....</i>	39
5.2 <i>Lutter contre les incivilités et la délinquance .....</i>	41
5.3 <i>Coordonner et améliorer la transversalité entre acteurs et mieux communiquer .....</i>	44

## ENJEU N°1 : SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION DES JEUNES

### 1.1. Adapter l'offre d'accueil pour répondre aux besoins de toutes les familles

#### 1.1.1. Garantir un accueil de qualité, accessible à toutes les familles, basé sur le service public de la petite enfance

Mise en œuvre possible :

- Augmenter les capacités d'accueil dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).
- Identifier les besoins en horaire atypiques et étudier les possibilités d'élargissement des horaires d'ouverture des structures d'accueil.
- Diversifier les modes d'accueil notamment en réponse aux horaires atypiques selon les besoins : halte-garderie, micro-crèche, crèche familiale ...
- Trouver des solutions de modes d'accueil collectif alternatives à l'accueil à temps complet (accueil d'urgence, occasionnel, à temps partiel ou de courte durée ...).
- Déployer puis harmoniser le dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) sur le territoire de la CAE en priorisant les besoins sur les QPV.
- Promouvoir les métiers de la petite enfance pour attirer de nouveaux professionnels, notamment les jeunes publics grâce aux stages.

Fiches en lien : [1.1.2.](#), [1.1.3.](#), [1.1.4.](#), [1.2.2.](#)

Partenaires à associer : CAE, Communes, CAF, EAJE, RPE.

Commentaire / point de vigilance : En 2025, la mise en place du service public de la petite enfance renforcera les compétences de la CAE dans ce domaine. Par ailleurs, une bonne couverture territoriale en structures d'accueil collectif est déjà observée sur le territoire. L'objectif sera de diversifier et d'adapter cet accueil aux besoins des familles des QPV.

#### 1.1.2. Offrir un accompagnement spécifique et adapté aux familles monoparentales

Mise en œuvre possible :

- Proposer des subventions spécifiques / complémentaires pour les familles monoparentales (garde d'enfants, frais de scolarité...).
- Proposer des places réservées dans les crèches et les garderies pour les enfants de familles monoparentales.
- Fournir des horaires de garde plus flexibles.
- Mettre en place des services de garde à domicile pour les parents qui travaillent en horaires atypiques ou qui ont des besoins spécifiques.

Fiches en lien : [1.1.1.](#), [1.1.3.](#), [1.1.4.](#), [1.2.1.](#), [1.2.3.](#)

Partenaires à associer : CAE, Communes, CAF, EAJE, RPE, assistantes maternelles.

Commentaire / point de vigilance : Un nombre de familles monoparentales qui ne cesse d'augmenter. Difficultés croissantes pour ces familles de trouver un mode de garde adapté (problème d'horaires, conciliation vie familiale et professionnelle ...).

### 1.1.3. Garantir un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap

Mise en œuvre possible :

- Établir des normes spécifiques pour l'accueil des enfants en situation de handicap, couvrant des aspects tels que l'accessibilité, les adaptations pédagogiques, et le soutien individualisé pour les familles.
- Assurer l'inclusion et l'égalité dans les politiques éducatives et de garde d'enfants en situation de handicap.
- Assurer l'accessibilité physique des établissements (rampes, ascenseurs, toilettes adaptées).
- Respecter les critères d'attribution du « bonus inclusion handicap » afin d'obtenir des fonds supplémentaires.
- Offrir des programmes de formation continue pour mettre à jour les compétences et les connaissances du personnel.
- Fournir du matériel éducatif adapté.
- Travailler de manière coordonnée avec les différents professionnels pour garantir un accompagnement global de l'enfant.
- Accompagner les parents à trouver les bonnes ressources (structures, personnel spécialisé).
- Promouvoir l'offre de service Répit pour les parents d'enfants en situation de handicap.

Fiches en lien : [1.1.1.](#), [1.1.2.](#), [1.1.4.](#), [1.2.1.](#), [1.2.2.](#), [1.2.3.](#), [1.2.4.](#), [1.3.4.](#), [1.4.1.](#)

Partenaires à associer : CAE, Communes, Conseil départemental des Vosges (CDAPH + MDPH), CAF, CPAM, ARS.

Commentaire / point de vigilance : Un manque de personnel est constaté et les travailleurs ne sont pas rassurés par le contexte. En effet l'accueil des enfants porteurs d'handicaps ne modifie pas le nombre total d'enfant à encadrer, ce qui met en difficulté les intervenants (entraînant des démissions et un turn-over) mais aussi les autres enfants.

### 1.1.4. Renforcer l'accompagnement des parents dans leur recherche de mode de garde

Mise en œuvre possible :

- Renforcer les systèmes d'information et de communication sur les modes de garde existants : garde collective, assistantes maternelles, garderies, garde à domicile...
- Créer un portail numérique unique qui recense toutes les structures et modes de garde disponible sur le territoire de la CAE.
- Adopter une information claire, simple et adapté à tous les publics, notamment pour les allophones (traduction des brochures, des sites internet...).
- Renforcer le positionnement du Relais Petite Enfance dans les quartiers prioritaires comme point de référence (basé au pôle petite enfance à Épinal), et poursuivre les animations avec les assistantes maternelles dans les centres sociaux.
- Élaborer des plans personnalisés de garde selon le profil de la famille en fonction des horaires de travail, des besoins spécifiques de l'enfant, et des préférences des parents.
- Promouvoir et coordonner la diversification des modes de garde tels que les crèches parentales, les micro-crèches, les garderies d'entreprise, et les systèmes de garde partagée (partenariats public-privé).
- Soutenir les réseaux d'assistantes maternelles pour offrir des options plus personnalisées et de proximité.

Fiches en lien : [1.1.1.](#), [1.1.2.](#), [1.1.3.](#), [1.1.4.](#), [1.2.1.](#), [1.2.2.](#)

Partenaires à associer : CAE, communes, CAF, RPE, assistantes maternelles, centres sociaux.

## 1.2. Renforcer le soutien à la parentalité

### 1.2.1. Faciliter l'accès des familles aux services de soutien familial existants

Mise en œuvre possible :

- Identifier tous les lieux ressources à proximité des quartiers prioritaires : RPE, LAEP, PMI, REAAP.
- Mieux communiquer sur les structures et services existants, et sur le rôle de chacun.
- Externaliser le point d'accueil de la PMI afin de rapprocher les habitants au service et de rétablir un lien de confiance / de proximité.
- Faire connaître au plus grand nombre le parcours « arrivée de l'enfant » mis en place en partenariat par la CAF et la CPAM.
- Favoriser les actions d'aller-vers à travers différentes formes de communication : flyers, brochure, sensibilisation, événement, sorties...

Fiches en lien : [1.1.1.](#), [1.1.2.](#), [1.1.3.](#), [1.1.4.](#), [1.2.2.](#), [1.2.3.](#), [1.2.4.](#), [1.3.4.](#), [1.4.1.](#)

Partenaires à associer : CAE, communes, Conseil départemental (PMI), CAF, AVSEA, maison des adolescents.

Commentaire / point de vigilance : Les acteurs du territoire s'accordent sur l'importance de créer un lien de confiance avec les parents, notamment avec les services de la PMI (qui ont actuellement une connotation « placement de l'enfant » qui ne reflète pas la réalité du terrain).

### 1.2.2. Créer des espaces d'accueil, d'échanges et de ressources pour les familles

Mise en œuvre possible :

- Créer de nouveaux espaces où les parents peuvent partager leurs expériences, recevoir des conseils et du soutien de la part de professionnels et / ou d'autres parents.
- Mettre à disposition différentes ressources favorisant l'éveil de l'enfant : livres, jeux éducatifs...
- Créer des réseaux d'échanges et d'entraide entre parents.
- Etudier la faisabilité et l'opportunité de créer des lieux d'accueil spécifiques sur le territoire afin d'accompagner les familles les plus fragiles : Maison des familles, lieu d'accueil après accouchement...

Fiches en lien : [1.1.1.](#), [1.2.1.](#), [1.3.5.](#), [1.3.6.](#), [1.4.3.](#)

Partenaires à associer : CAE, communes, associations, EAJE, Maison de l'enfance et des familles, structures de médiation familiale.

Commentaire / point de vigilance : Il est fréquemment observé que les parents en difficulté se déplacent peu et ne sollicitent pas l'aide dont ils auraient besoin. Pour une partie d'entre eux, la culpabilité ou la peur d'être jugés les en dissuade. Il est donc indispensable de créer/maintenir un lien de confiance neutre et sans jugement.

### 1.2.3. Assurer des programmes d'éducation parentale accessibles à tous dès la petite enfance pour accompagner les parents à chaque étape de la vie de l'enfant

Mise en œuvre possible :

- Organiser des ateliers interactifs et des sessions de formation, et de sensibilisation pour les parents dès la grossesse (ex : forum des familles, conférences à thèmes, fête de la petite enfance...).
- Développer des ateliers d'éveil pour les enfants dès la naissance.

- Développer des ateliers parent-enfants y compris à destination des adolescents.
- Organiser des sessions d'information sur les droits des parents afin de les renseigner sur les ressources disponibles et les démarches administratives.

Fiches en lien : [1.1.4.](#), [1.2.1.](#), [1.2.4.](#), [1.3.1.](#), [1.3.5.](#), [1.3.6.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#)

Partenaires à associer : CAE, RPE, communes, PMI, Maison de l'enfance et des familles, sage-femmes libérales, maternité.

#### 1.2.4. Accompagner l'éducation des enfants à l'entrée à l'école

Mise en œuvre possible :

- Encourager les interactions entre les parents et les écoles en amont de la scolarisation des enfants.
- Aider les parents à préparer leurs enfants pour la transition vers l'école, en offrant des ressources et des conseils (guide des parents).

Fiches en lien : [1.2.2.](#), [1.2.3.](#), [1.3.1.](#), [1.3.4.](#), [1.3.5.](#), [1.3.6.](#), [1.4.1.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#)

Partenaires à associer : CAE, communes, Éducation Nationale, établissements scolaires, association de parents d'élèves, associations, centres sociaux, autres partenaires

### 1.3. Accompagner les élèves et les parents dans la scolarité de l'enfant

#### 1.3.1. (Re)mobiliser les parents dans la scolarité de leurs enfants et réaffirmer le parcours civique

Mise en œuvre possible :

- Renforcer le parcours civique des enfants dès le plus jeune âge mais aussi de leurs parents : valeurs républicaines, savoir vivre, conscience des droits et des devoirs, etc.
- Rappeler aux parents l'importance de participer à la vie scolaire, réunions d'information, ateliers, trouver les moyens d'instaurer un dialogue école-parents, etc.
- Rappeler que leur implication est cruciale dans la réussite de leurs enfants.
- Créer une cité éducative.

Fiches en lien : [1.2.3.](#), [1.2.4.](#), [1.3.5.](#), [1.3.6.](#), [1.4.1.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#)

Partenaires à associer : Éducation Nationale, établissements scolaires, équipes éducatives, communes, associations, centres sociaux (CLAS), CCAS (PRE), établissements scolaires encordés (cordées de la réussite), partenaires.

#### 1.3.2. Continuer de mettre en œuvre les dispositifs existant de manière pérenne

Mise en œuvre possible :

- Favoriser le développement et simplifier l'accès aux services d'accueil périscolaire.
- Poursuivre l'aide aux devoirs, les Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Programme de Réussite Éducative (PRE), les vacances apprenantes.
- Développer des programmes d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme.
- Promouvoir Les Cordées de la réussite.
- Répondre à l'appel à candidature du Label des Cités Éducative (en cours pour la ville d'Épinal)

Spécificité des QPV : Quartier Haut-du-Gras : déployer le programme de réussite éducative (PRE).

Fiches en lien : [1.3.4.](#), [1.3.5.](#), [1.3.6.](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#)

Partenaires à associer : État, Éducation Nationale, CAE, Communes, CAF, équipes éducatives, autres partenaires.

### 1.3.3. Organiser des sessions d'orientations professionnelles pour les élèves

Mise en œuvre possible :

- Élargir les forums organisés au sein de l'Éducation Nationale à des professionnels d'horizons variés.
- Aider les jeunes et leurs parents à trouver des débouchés économiques, sportifs et culturels. Leur expliquer qu'il y a des possibilités, notamment dans des métiers techniques.
- Faire prendre conscience aux personnes l'importance du savoir-être et des attendus du travail en entreprise, pour augmenter leur employabilité et pérenniser leur recrutement le cas échéant.

Fiches en lien : [1.2.3.](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#), [2.2.1.](#), [2.2.2.](#), [2.2.3.](#)

Partenaires à associer : Région, Département, CAE, Éducation Nationale, chambre des métiers, entreprises, autres partenaires.

### 1.3.4. Accueillir les enfants en situation spécifiques dans de bonnes disposition (handicap, trouble du spectre autistique, trouble du comportement, etc.)

Mise en œuvre possible :

- Mobiliser les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH, RASED) lorsque c'est possible.
- Former en plus grand nombre les personnes à l'accueil d'enfants en situation spécifique.
- Déployer le Plan mercredi, qui organise un accueil de loisirs éducatifs des enfants.

Fiches en lien : [1.1.3.](#), [1.2.2.](#), [1.2.3.](#), [1.3.2.](#), [1.3.6.](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.4.4.](#)

Partenaires à associer : État, Conseil départemental (CDAPH/MDPH), CAF, Éducation Nationale, Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), IME, contrat local de santé, associations.

Commentaire / point de vigilance : Le nombre d'enfants en situation de handicap est en augmentation. Ils peuvent, selon certains critères et en présence d'un AESH, être accompagnés à l'école. Cependant, ce soutien n'est pas disponible en périscolaire ni de manière générale en dehors du cadre scolaire. Les équipes en place ne sont pas en mesure de gérer un nombre croissant d'enfant dans cette situation, ce qui les met sous pression au quotidien dans leur travail. Cela engendre un risque d'insécurité pour les animateurs et les enfants concernés, ainsi que pour les autres, dont la situation se dégrade également.

### 1.3.5. Trouver les solutions pour gérer les situations difficiles, les comportements à risque ou inadaptés des élèves mais aussi de leur parents

Mise en œuvre possible :

- Organiser des temps de partage d'expériences entre enseignants, travailleurs sociaux, intervenants associatifs sur les spécificités des QPV, les méthodes pédagogiques adaptées, les outils pour accompagner efficacement les publics en difficulté...
- Faire intervenir l'équipe mobile académique de sécurité (EMAS) en cas de besoin.
- Réfléchir à l'opportunité de la mise en place de « Médiateurs à l'école ».

Fiches en lien : [1.3.1.](#), [1.3.6.](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#), [2.2.1.](#), [5.1.2.](#), [5.1.3.](#), [5.1.4.](#), [5.1.5.](#), [5.3.2.](#)

Partenaires à associer : Éducation Nationale, ensemble des partenaires.



### 1.3.6. Lutter contre toute forme d'inégalité, de discrimination ou de harcèlement à l'école et en dehors, en lien avec les actions de l'école

Mise en œuvre possible :

- Renforcer la formation des enseignants, du personnel scolaire et des travailleurs sociaux dans le repérage des élèves confrontés au harcèlement et/ou à des discriminations.
- Imaginer de nouvelles manières de sensibiliser les habitants aux différentes formes d'harcèlement et à leurs impacts sur l'enfant et la famille.
- Identifier, aider et suivre les enfants / adolescents victimes de harcèlement scolaire et/ou extrascolaire. Imaginer un outil de signalement anonyme.
- Apporter un soutien et une écoute renforcée aux victimes de discrimination/harcèlement.

Spécificité des QPV : Quartier Champbeauvert connaît un accroissement des problématiques de cyberharcèlement.

Fiches en lien : [1.2.3.](#), [1.2.4.](#), [1.3.1.](#), [1.3.5.](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#), [5.1.2.](#), [5.1.4.](#)

Partenaires à associer : Éducation Nationale, communes, médiation, centres sociaux, associations, ensemble des partenaires.

Commentaire / point de vigilance : Le harcèlement scolaire ou extrascolaire est un phénomène qui a pris de l'ampleur ces dernières années, véhiculé et accéléré par les réseaux sociaux.

## 1.4. Améliorer le fonctionnement partenarial entre les acteurs du territoire

### 1.4.1. Développer et renforcer les partenariats entre les acteurs locaux pour garantir une prise en charge complète et cohérente du parcours éducatif de l'enfant (de la petite enfance à l'adolescence).

Mise en œuvre possible :

- Identifier un interlocuteur référent, pouvant faire écho aux réunions institutionnelles.
- Développer des actions communes : PMI, EAJE, établissements scolaires ...
- Formaliser les partenariats et les circuits de communication entre acteurs pour faciliter le suivi des familles.
- Organiser des rencontres et formaliser des cadres d'échanges pour discuter des pratiques, des besoins, ainsi que des dispositifs existants ou à venir.
- Echanger avec les partenaires sociaux pour mieux appréhender les spécificités culturelles liées au pays d'origine des familles et mieux gérer les écarts des familles par rapport aux attendus de l'Éducation Nationale.
- Inviter plus systématiquement les centres sociaux et associations aux réunions éducatives pour mieux orienter les enfants.

Fiches en lien : [1.4.2.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#)

Partenaires à associer : Ensemble des partenaires.

### 1.4.2. Faciliter l'intervention de structures, d'associations, d'intervenants extérieurs dans les établissements scolaires

Mise en œuvre possible :

- Faciliter et fluidifier les interventions d'acteurs extérieurs à l'Éducation Nationale en assouplissant les démarches administratives.
- Accroître la place des interventions en milieu scolaire (éducateurs, animateurs, activités sportives), des ateliers éducatifs et des activités de sensibilisation (santé, droits de l'enfant, lien social, citoyenneté ...) en mutualisant les compétences. Les associer tôt dans la construction des projets. Profiter de l'aménagement du temps de l'enfant (ATE).

- Créer des temps communs écoles-collèges-lycées d'expressions culturelles (ex : lecture, écriture, expressions culturelles).

Fiches en lien : [1.4.1.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#)

Partenaires : Éducation Nationale, communes, médiation, centres sociaux, associations, ensemble des partenaires.

Commentaire / point de vigilance : Les associations et autres acteurs du territoire relèvent les multiples conditions administratives et conventions à mettre en place pour pouvoir intervenir au sein de l'Éducation Nationale. Par ailleurs, elles sont souvent contactées en dernier recours, pour des situations complexes qui peuvent difficilement être démêlées.

### **1.4.3. Mobiliser l'ensemble des partenaires pour repérer et soutenir les familles en situation de grande fragilité sociale**

Mise en œuvre possible :

- Installer un réflexe de vigilance, en renforçant le système d'alerte, de contrôle et de suivi des suspicions de maltraitance.
- Mettre en relation plus systématiquement les enseignants (école, collège, lycée) avec les acteurs locaux au sein des établissements, mais aussi à l'extérieur.
- Mobiliser le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF) piloté par le maire. Il a pour mission d'aider les familles qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale.

Fiches en lien : [1.4.1.](#), [1.4.3.](#), [1.4.4.](#), [2.2.1.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#)

Partenaires : Région, Département, communes, Éducation Nationale (enseignants, CPE, infirmiers scolaires, psychologues scolaires, professeurs principaux), aide éducative à domicile, centres sociaux / assistants sociaux, Missions locales, animateurs, médiateurs

Commentaire / point de vigilance : Le repérage doit se faire avant le plus tôt possible pour adapter l'accompagnement face à la situation de la famille.

### **1.4.4. Améliorer la communication sur le fonctionnement du système éducatif français, des dispositifs de soutien existants, et des attentes sur les familles**

Mise en œuvre possible :

- Poursuivre les explications sur les grands principes du système éducatif français : liberté d'enseignement, gratuité, neutralité, laïcité, obligation éducative...
- Recenser les dispositifs éducatifs et scolaires sur le territoire.
- Renforcer la communication sur les dispositifs existants (PRE, CLAS, Cordée de la réussite...).
- Rappeler aux familles les attentes du système éducatif français concernant l'assiduité scolaire des enfants, mais aussi l'implication des parents dans la scolarité.

Fiches en lien : [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.3.1.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#)

Partenaires : Région, Département, communes, Éducation Nationale, partenaires.

Commentaire / point de vigilance : De nombreux dispositifs existent déjà sur le territoire, mais ils peuvent être mal compris ou même ignorés par les familles.

## ENJEU N°2 : AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES HABITANTS

### 2.1. Favoriser l'accès à l'emploi pour tous en levant les obstacles

#### 2.1.1 Promouvoir davantage les dispositifs d'aides à l'emploi de droit commun et les outils spécifiques de la politique de la ville

Mise en œuvre possible :

- Créer un guichet unique pouvant informer et orienter les personnes sur les dispositifs et les aides existantes (de droit commun ou spécifiques politique de la ville).
- Renforcer la communication sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par la CAE et le Conseil départemental, qui à travers ses référents coordonne le parcours d'insertion des bénéficiaires en s'appuyant sur leurs compétences afin de les aider dans la résolution de leurs difficultés.
- Trouver de nouveaux canaux ou outils de communication afin d'informer de manière efficace et ciblée les publics.
- Recenser et s'appuyer sur les réseaux existants et leurs ressources physiques ou numériques pour mieux communiquer.

Fiches en lien : [2.2.2.](#), [3.3.1.](#), [3.3.3.](#)

Partenaires à associer : État, CAE, Communes, Conseil départemental France Travail, Missions Locales, Associations d'insertion professionnelle, autres partenaires.

Commentaire / point de vigilance : De nombreux dispositifs existent et de nombreux acteurs œuvrent pour aider les publics à trouver un emploi ou à s'insérer dans la vie active. Cependant, il est constaté que les habitants s'y perdent souvent, et les acteurs eux-mêmes ne sont pas toujours bien informés sur ce qui existe sur le territoire.

#### 2.1.2 Atteindre les publics peu visibles et faciliter leur insertion professionnelle avec une attention particulière pour les nouveaux arrivants

Mise en œuvre possible :

- Soutenir et renforcer les actions « d'aller-vers » de façon coordonnée avec tous les acteurs dans l'objectif de ramener les publics vers le réseau des acteurs pour l'emploi.
- Trouver de nouvelles méthodes pertinentes, en collaboration avec les habitants, pour atteindre tous les publics et les orienter vers les dispositifs existants.
- Accompagner et intégrer les publics nouveaux arrivants via l'insertion professionnelle.

Fiches en lien : [2.1.1.](#), [2.1.3.](#), [2.2.1.](#), [2.2.2.](#), [2.2.3.](#), [3.3.1.](#), [3.3.3.](#)

Partenaires à associer : Associations, médiateurs sociaux, France Travail, Missions Locales, médiateurs, Éducation nationale, autres partenaires.

Commentaire / point de vigilance : L'objectif est de réussir à atteindre les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les jeunes qui ne sont ni scolarisés ni en activité professionnelle. Ces publics manquent souvent de prise d'initiatives et/ ou d'intérêts, et ne prennent pas l'initiative de contacter les acteurs locaux. L'enjeu est également d'atteindre les nouveaux arrivants, qui ne sont pas encore pleinement intégrés dans la vie sociale des quartiers et ne connaissent pas l'écosystème de l'emploi local.

### 2.1.3 Proposer des solutions de garde d'enfants pour permettre aux parents de rechercher un emploi et/ou d'aller travailler

Mise en œuvre possible :

- Renforcer le dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnel (AVIP) sur le territoire de la CAE.
- Etudier les possibilités d'aménager les horaires d'ouverture (plages horaires plus étendues) des structures d'accueil de la petite enfance.
- Encourager l'accueil individualisé auprès des parents et collaborer avec les assistantes maternelles pour accueillir les enfants en horaires atypiques.
- Renforcer les modes de garde pour les enfants de plus 3 ans et développer de nouvelles solutions.

Fiches en lien : [1.1.2.](#), [1.1.3.](#), [1.1.4.](#)

Partenaires à associer : CAE, RPE, communes, Centres sociaux, CAF, entreprises.

Commentaire / point de vigilance : Il est constaté que l'insuffisance de moyens de garde d'enfants adaptés à la situation familiale constitue un véritable frein à l'emploi sur le territoire. Les situations peuvent être particulièrement complexes, notamment pour les familles monoparentales afin de concilier vie familiale et vie professionnelle (emplois précaires, à temps partiels, en horaires décalés).

### 2.1.4 Renforcer et promouvoir les moyens de transport (alternatifs à la voiture ou pas), afin de lever les barrières sociales à la mobilité et ainsi favoriser l'accès à l'emploi

Mise en œuvre possible :

- Adapter la communication aux publics cibles pour faire connaître toutes les solutions existantes sur le territoire (IMAGINE, Vilvolt, Autopartage, charte mobilité employeurs, plan de mobilité entreprise, etc.).
- Répondre aux besoins liés aux horaires atypiques et imaginer une offre de transport mieux adapté à ces publics (transport à la demande, amplitude horaire plus large, moyen autonome...).
- Encourager l'utilisation de modes de transport doux et surmonter les barrières mentales à leur utilisation (pédagogie). Les adapter en fonction des besoins identifiés auprès des différents publics accompagnés (ex : public allophone).
- Faire connaître les aides à la mobilité de France Travail.
- Réfléchir à une tarification unique des transports en commun (bus) à l'échelle de la CAE.
- Promouvoir les bourses aux permis de conduire ; et les Chantiers Educatifs d'intérêt collectif autour d'un projet « mobilité » qui permettent de déléguer une bourse pour le passage du permis de conduire.

Spécificité des QPV : Des difficultés à sortir des quartiers, notamment pour les habitants du Plateau de la Justice.

Fiches en lien : [2.1.1.](#), [4.2.3.](#), [4.2.4.](#)

Partenaires à associer : CAE, Communes, KEOLIS, France Travail, Missions Locales.

### 2.1.5 Lutter contre les discriminations au sein des entreprises et réduire les inégalités à l'embauche et dans le monde du travail

Mise en œuvre possible :

- Favoriser le recrutement des habitants des quartiers prioritaires auprès des entreprises locales en utilisant les outils existants : emploi franc par exemple.
- Objectiver / Identifier les éventuelles discriminations auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires, et adapter la stratégie à mettre en place.
- Sensibiliser les entreprises sur la diversité et l'inclusion pour tous les employés, et sur les différentes formes de discrimination et à leurs impacts.
- Promouvoir la diversité lors du recrutement dans les entreprises.
- Favoriser une culture d'entreprise qui valorise les différences et encourage l'inclusion à travers les politiques locales (Charte de lutte contre toutes les formes de discrimination au travail).
- Fournir des ressources et des services de conseil pour les employés confrontés à des discriminations.
- Dialogue et communication : Encourager un dialogue ouvert sur les questions de discrimination et d'inclusion, permettant aux employés de partager leurs expériences et de proposer des solutions.

Fiches en lien : [1.3.6.](#), [3.3.3.](#), [3.3.4.](#), [5.1.4.](#)

Partenaires à associer : CAE, Communes, France Travail, Missions Locales, associations, entreprises du territoire (clubs et réseaux d'entreprises), CCI, autres partenaires.

### 2.1.6 Poursuivre les cours de français à visée sociale et/ou professionnelle - FLI/FLE

Mise en œuvre possible :

- Renforcer et adapter l'apprentissage du français pour les personnes éloignées de l'emploi.
- Soutenir les structures linguistiques du territoire et assurer un maillage des QPV.

Fiches en lien : [2.1.1.](#), [2.1.2.](#), [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#)

Partenaires à associer : CAE, Communes, France Travail, Centres-sociaux, associations.

## 2.2. Faciliter l'insertion professionnelle et les parcours vers l'emploi

### 2.2.1 Détecter et accompagner les jeunes éloignés de l'emploi ou en décrochage scolaire en proposant des parcours d'insertion spécifique.

Mise en œuvre possible :

- Réussir à détecter de manière précoce les élèves en échec scolaire ou en décrochage et avoir un suivi régulier de leur parcours.
- Mobiliser le dispositif Programme de Réussite Educative afin d'accompagner les élèves et les familles et d'avoir un suivi personnalisé pour aider les enfants rencontrant des difficultés à réussir.
- Mettre en place des programmes de mentorat et de tutorat où des adultes ou des pairs peuvent fournir un soutien continu et personnalisé.
- Collaborer avec les travailleurs sociaux pour aborder les problèmes familiaux, économiques et sociaux qui peuvent contribuer au décrochage.

- Proposer des parcours alternatifs, comme des formations professionnelles et techniques, pour les jeunes qui ne s'épanouissent pas dans le cadre académique traditionnel.
- Travailler étroitement avec les familles pour les sensibiliser aux signes de décrochage et les impliquer dans le processus de soutien.
- Offrir des stages et des expériences professionnelles pour aider les jeunes à découvrir différents métiers et à acquérir des compétences pratiques (chantier d'insertion).
- Assurer un suivi à long terme des jeunes réinsérés pour s'assurer qu'ils restent sur la bonne voie et pour intervenir rapidement en cas de nouvelles difficultés.
- Créer des réseaux de soutien entre les anciens décrocheurs pour qu'ils puissent partager leurs expériences et s'entraider.

Fiches en lien : [1.3.1.](#), [1.3.3](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.4.4.](#), [2.1.1.](#), [2.1.2.](#), [2.2.2.](#), [2.2.3.](#)

Partenaires à associer : Éducation Nationale, Missions locales, France Travail, E2C, Jeunesse et Cultures, centres sociaux, médiateurs sociaux, CAE, communes, associations d'insertion professionnelles.

### **2.2.2 Orienter et former les jeunes vers les métiers d'avenir, en forte demande ou en tension, notamment grâce aux stages et à l'apprentissage.**

Mise en œuvre possible :

- Faire découvrir de monde de l'entreprise dès le collège bien avant d'orienter les élèves.
- Valoriser les « parcours inspirants » d'habitants ou d'anciens habitants des quartiers prioritaires.
- Accompagner les élèves dans leur recherche de stage et diversifier les opportunités.
- Faire connaître et alimenter la plateforme Mon Stage de 3e dédié aux élèves de 3e REP et REP+.
- Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et les entreprises locales.
- Proposer des alternatives au stage proposé dans le cursus scolaire (journée d'immersions dans les entreprises...).
- Articuler les dispositifs existants (les cordées de la réussite, parcours avenir...).
- Mobiliser les collaborateurs des missions locales et France Travail pour accompagner et orienter les jeunes, en particulier des QPV, vers les dispositifs existants.
- Bâtir collectivement un réseau en faveur de l'emploi avec l'ensemble des partenaires.
- ASTERI dans le défi : « articuler les dispositifs existants (les cordées de la réussite, parcours avenir,...) ».
- Expérimenter le mentorat dans les collèges.

Spécificité des QPV : Quartier de la Justice : le collège Saint Exupéry est un établissement d'éducation prioritaire REP +.

Fiches en lien : [1.3.1.](#), [1.3.3](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.4.4.](#), [2.1.1.](#), [2.1.2.](#), [2.2.1.](#), [2.2.3.](#)

Partenaires à associer : Éducation Nationale, Conseil départemental, CCI Vosges (Les Entreprises s'engagent), entreprise locale, chambre des métiers et de l'artisanat.

Commentaire / points de vigilance : Il est souvent constaté par les acteurs du territoire que les élèves manquent de réseau et de perspective afin de trouver des stages.



### 2.2.3 Valoriser les métiers techniques et l'alternance en renforçant la coordination et les partenariats avec les acteurs locaux.

Mise en œuvre possible :

- Lancer des campagnes de communication et de promotion diversifiée et ciblées pour changer la perception des métiers techniques et mettre en avant leurs avantages (utilisation des réseaux sociaux, organisation de forum dédié aux métiers technique et à l'alternance ; ex : Rallye des talents).
- Organiser des présentations et des ateliers dans les établissements scolaires pour présenter les métiers techniques et l'alternance. Valoriser l'apprentissage.
- Mettre en place des programmes de mentorat où des professionnels expérimentés accompagnent les jeunes en formation.
- Renforcer les services d'orientation pour mieux informer les jeunes et leurs familles sur les opportunités offertes par les métiers techniques et l'alternance.
- Encourager les entreprises à collaborer avec les établissements de formation pour créer des programmes d'alternance pertinents
- Organiser des visites d'entreprise pour que les élèves / étudiants puissent voir les métiers techniques en action (porte ouverte).

Fiches en lien : [1.3.1.](#), [1.3.3.](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.4.4.](#), [2.1.1.](#), [2.1.2.](#), [2.2.1.](#), [2.2.2.](#), [2.2.3.](#)

Partenaires à associer : CAE, communes, centre de formation, établissement scolaire, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Mission Locale, CCI Vosges, Les Entreprises s'engagent pour les quartiers.

## 2.3. Créer des dynamiques économiques pérennes au sein des QPV

### 2.3.1 Recourir au marketing territorial pour changer l'image des quartiers

Mise en œuvre possible :

- Élaborer une stratégie de marketing territorial spécifique aux QPV en s'inspirant des initiatives réussies dans certains quartiers.
- Imaginer de nouvelles campagnes de communication et mobiliser différents supports : réseaux sociaux, affichages publics, panneaux publicitaires, radio...
- Communiquer sur les actions de réhabilitation faites ou en cours, sur le changement de cadre de vie, sur les services existants, sur les animations et événements qui ont lieu. Parler de quartiers où il fait « bon vivre » en s'appuyant sur leurs atouts.
- Faire témoigner des « prescripteurs » : habitants, usagers, entreprises, associations, etc. sur leur vie quotidienne dans les quartiers et sur ce qu'il s'y déroule de positif. Parler des personnes issues des quartiers qui ont un parcours jugé ascendant et qui peuvent devenir des modèles. Rechercher des influenceurs locaux.
- Faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs que le changement d'image passe aussi par une communication conjointe.
- Réfléchir à l'opportunité ou non de marques de quartiers.

Spécificité des QPV :

- Haut-du-Gras : des efforts portent leurs fruits à la suite de l'amélioration du cadre de vie, en lien avec la mairie et l'ensemble des partenaires. L'image du quartier est en cours de transformation même si elle est encore marquée. En témoigne notamment la vacance locative qui a nettement diminué depuis plusieurs années.

- La Vierge : un changement d'image est observé. Selon les acteurs locaux, le quartier est désormais perçu comme un lieu paisible.

Fiches en lien : [2.3.2.](#), [2.3.3.](#), [2.3.4.](#), [2.3.5.](#), [3.1.1.](#), [3.1.2.](#), [4.1.1.](#), [4.1.2.](#), [4.2.1.](#), [4.2.2.](#), [4.2.3.](#)

Partenaires à associer : CAE, communes, bailleurs sociaux, entreprises, associations, BPI, ensemble des partenaires.

### 2.3.2 Maintenir et développer les commerces de proximité dans les quartiers en lien avec les besoins des habitants

Mise en œuvre possible :

- Maintenir l'offre commerciale existante vecteur de dynamisme économique et sociale
- Participer à la diversification de l'offre commerciale au cœur des quartiers.
- Soutenir et développer les structures de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire dans les QPV.
- Organiser une animation commerciale dans les QPV et inscrire les commerces dans une dynamique du quartier (stratégie commune, complémentarité ...).
- Accompagner la création de commerces de proximité en QPV en lien avec les besoins et attentes des habitants.
- Encourager les entreprises du territoire de la CAE à collaborer avec des prestataires ou des fournisseurs implantés dans les quartiers prioritaires grâce à l'outil Marché de l'Inclusion et promouvoir largement l'outil sur le territoire.

Spécificité des QPV : Haut-du-Gras : besoin important d'attirer puis maintenir des commerces.

Fiches en lien : [2.3.1.](#), [4.1.1.](#), [4.2.1.](#)

Partenaires à associer : État, Région, CAE, communes, entreprises, associations, Le Village Afpa, BPI, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : Une difficulté à conserver les commerces (avec une offre diversifiée) dans les quartiers est observée dans tous les quartiers.

### 2.3.3 Attirer de nouvelles entreprises dans les quartiers ou leurs environs

Mise en œuvre possible :

- Étudier la mise en place de dispositifs économiques incitatifs : avantages fiscaux (ZFU), subvention et / ou aides à l'installation...
- Travailler avec les associations locales pour comprendre les besoins des habitants des quartiers et adapter les initiatives économiques en conséquence.
- Promouvoir les QPV comme des lieux attractifs pour les entreprises en mettant en avant leurs atouts et les opportunités disponibles (développement et sensibilisation à l'entrepreneuriat proposé par la fabrique à entreprendre à Épinal).
- Organiser des salons et des événements pour attirer les investisseurs et les chefs d'entreprise à mieux connaître les quartiers, leurs habitants...
- Rendre visible les différents parcours de la création d'entreprises existants sur les QPV pour inspirer d'autres entreprises à s'installer.
- Aider les communes à adopter une politique proactive pour attirer et soutenir les entreprises (mise à disposition de locaux, communication, aides à l'installation ...).
- Assurer un maillage de services publics de qualité (écoles, santé, loisirs) pour rendre les QPV attractifs pour les employés et leurs familles.

- Mettre en œuvre des actions vis-à-vis des habitants en s'appuyant sur la dynamique « les entreprises s'engagent pour les quartiers » et du programme de « l'entrepreneuriat quartier 2030 » porté par BPI, qui constituent de véritables leviers de mobilisation des acteurs économiques du territoire, de soutien et d'accompagnement vers l'emploi, la création d'entreprises.

Fiches en lien : [2.3.1.](#), [2.3.2.](#), [2.3.4.](#), [2.3.5.](#), [4.1.1.](#), [4.2.1.](#)

Partenaires à associer : Région, CAE, communes, entreprises, associations, BPI, CCI Vosges (Les Entreprises s'engagent), ensemble des partenaires.

### **2.3.4 Soutenir et faciliter l'entrepreneuriat dans les quartiers en accompagnant les porteurs de projets**

Mise en œuvre possible :

- Accompagner les porteurs de projets dans les QPV grâce aux outils existants sur le territoire : La fabrique à entreprendre, La pépinière et l'hôtel d'entreprise EGD, La Couveuse d'entreprises « La Boîte » ...
- Organiser des ateliers et des séminaires au sein des quartiers sur des sujets essentiels comme la création d'entreprises, la gestion financière, le marketing, et les techniques de vente, etc.
- Informer les porteurs de projets des subventions et des aides publiques disponibles et les accompagner dans les démarches pour les obtenir.
- Encourager les partenariats et les espaces de dialogue avec les associations locales, la chambre de commerce, et les entreprises établies pour renforcer le tissu entrepreneurial local, et trouver une stratégie commune.
- Créer des espaces de coworking au sein des QPV où les entrepreneurs peuvent travailler, collaborer et bénéficier d'un environnement stimulant.
- Lancer des campagnes de communication pour promouvoir les initiatives entrepreneuriales dans les quartiers.

Fiches en lien : [2.3.1.](#), [2.3.2.](#), [2.3.3.](#), [2.3.5.](#), [4.2.1.](#)

Partenaires à associer : Région, CAE, communes, entreprises, associations, BPI, CCI Vosges, Les Entreprises s'engagent pour les quartiers, Face Iliha, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, autres partenaires.

Commentaires / points de vigilance : Des opportunités peuvent émerger dans les QPV, notamment à travers l'auto-entrepreneuriat. Il est crucial de mobiliser les forces vives et les réseaux d'acteurs capables de soutenir les entrepreneurs au sein des quartiers.

### **2.3.5 Structurer une animation territoriale avec tous les acteurs économiques du territoire en faveur des habitants des QPV**

Mise en œuvre possible :

- Cartographie des acteurs : identifier et répertorier tous les acteurs économiques qui participent ou qui peuvent participer à la politique de la ville, et s'inscrire dans une démarche inclusive et sociale.

- 
- Promouvoir auprès des entreprises du territoire le réseau Les entreprises s'engagent (Cf. Annexe)
  - Créer une instance de dialogue regroupant les différents acteurs économiques du territoire identifiés.
  - Développer des actions avec les établissements scolaires situés dans les QPV grâce aux cités éducatives.
  - Encourager les projets collaboratifs entre les entreprises, les associations et les habitants pour résoudre des problèmes locaux et créer des opportunités économiques.
  - Etudier la possibilité d'établir un plan d'action commun entre acteurs afin de répondre aux problématiques spécifiques de chaque quartier.
  - Effectuer des évaluations régulières pour mesurer les progrès et ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

Fiches en lien : [3.3.1.](#), [4.1.1.](#)

Partenaires à associer : Ensemble des partenaires.

## ENJEU N°3 : ENCOURAGER LA VIE DE QUARTIER ET LES DYNAMIQUES SOCIALES

### 3.1. Soutenir l'accès à la vie locale et aux activités

#### 3.1.1. Soutenir la vie de quartier, les événements fédérateurs et les lieux de convivialité

Mise en œuvre possible :

- Encourager l'organisation de fêtes des habitants, d'échanges interculturels, de valorisation de la diversité culturelle, d'ateliers, de sorties nature, cinéma en plein air, concert, marché artisanal, etc.
- Faire intervenir ponctuellement la police pour faire de la prévention à la délinquance.

Spécificité des QPV :

- Quartier Bitola-Champbeauvert : réfléchir à la réhabilitation du foyer des jeunes actuellement vétuste et revoir le centre social jugé trop étroit. Ouvrir le foyer en fin d'après-midi et le mardi/ vendredi à partir de 19h. Ouvrir le centre social toute l'année (actuellement fermé 3 semaines durant l'été) ; y renouveler les activités proposées pour les jeunes, les familles avec des moins de 10 ans ; et imaginer des actions intergénérationnelles.
- Quartiers de la Vierge-: réfléchir à l'ouverture d'un espace (une salle ou un foyer) pour se retrouver, avec une présence d'animateur.
- Quartier Sault-le-Cerf : réfléchir à la rénovation et à l'agrandissement du centre social. Identifier des endroits pour les jeunes, et mieux les intégrer.
- Quartier du Haut-du-Gras : Proposer un espace de vie fédérateur pour les jeunes en soirée le vendredi entre 18h et 22h (type foyer des jeunes ou salle commune).

Fiches en lien : [3.1.2.](#), [3.1.3.](#), [3.2.1.](#), [3.2.2.](#), [3.2.3.](#), [3.3.1.](#), [4.1.1.](#), [4.2.6.](#)

Partenaires à associer : État, CAF, CAE, communes, centres sociaux, bailleurs sociaux, associations d'habitants, autres partenaires.

Commentaires / points de vigilance : L'organisation d'événements fédérateurs ou la présence d'espaces de vie sociale offre une opportunité de mobiliser les habitants, les encourageant ainsi à devenir acteurs de leur quartier plutôt que « simples consommateurs ».

#### 3.1.2. Soutenir la capacité d'action des acteurs locaux en matière d'organisation d'activités, notamment sportives et socio-culturelles.

Mise en œuvre possible :

- S'appuyer sur les forces vives du territoire, avec notamment la présence d'associations sportives structurantes comme Galaxy gym, UFOLEP, CDBB...
- Accroître la présence d'animateur (horaires adaptés au besoin du public) à destination des jeunes pour les occuper (les parents craignent de laisser leurs enfants seuls après les sorties d'école en raison de risque de faire de « mauvaises rencontres » et de devenir « guetteurs » pour les plus grands). Mobiliser les adultes relais.
- Mutualiser les forces de plusieurs associations pour monter des projets.
- Déployer les dispositifs de soutien comme les vacances apprenantes (ou d'autres dispositifs), l'opération quartiers d'été qui existe depuis 2020, « 2 heures de sport hebdomadaires en plus pour les collégiens », les chantiers jeunes...

- Encourager les acteurs locaux à proposer des créneaux dédiés aux femmes/jeunes filles (et plus largement les inciter à la pratique d'activités, y compris dans l'espace public), des animations intergénérationnelles, et accessibles aux personnes ayant un handicap.
- Soutenir les acteurs locaux dans leur démarche de « dédramatisation » de la mobilité des habitants pour accéder aux activités et services qui ne se trouvent pas immédiatement dans les quartiers. Imaginer un système d'accompagnement physique de certains publics à des événements pour les aider à briser la barrière mentale qui les empêche de se rendre aux événements. Réflexion sur l'organisation d'animations avec un petit bus qui pourrait circuler dans les quartiers (ex : centre social Léo Lagrange).
- Réfléchir au moyen de renouveler régulièrement la forme et le contenu des activités socio-culturelles (ex : jeux/gamification, codage...). S'appuyer sur les attentes et proposition des habitants.
- Profiter de grands événements pour profiter des animations et des temps de partage collectifs (ex : démonstrations sportives et/ou retransmissions dans l'espace public sur écran géant dans le cadre des JO de Paris 2024...).
- Inciter la signature de partenariats entre les écoles et les associations sportives.
- Renforcer la prévention spécialisée par les éducateurs de rue de l'association Jeunesse et Cultures.
- Explorer l'Europe et le partenariat avec la SNCF accordant des codes avantages.

Spécificités des QPV :

- Quartier de la Justice : 2 créneaux de médiation par semaine sont dédiés aux femmes.
- Quartier du Haut-du-Gras : pas de créneau spécifique dédié aux femmes, mais la MSVS les accueille dans des ateliers. Il y a une demande, mais à mettre au regard de la problématique de garde d'enfants pour pouvoir participer.

Fiches en lien : [3.1.1.](#), [3.1.2.](#), [3.1.3.](#), [3.3.1.](#), [4.2.6.](#)

Partenaires : État, CAE, communes, Éducation Nationale, centres sociaux, bailleurs sociaux, CAF, Jeunesse et Cultures, associations, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance :

- Les acteurs du territoire constatent que les habitants sont de plus en plus difficiles à mobiliser.
- Les centres sociaux sont principalement fréquentés par les enfants et leurs parents, mais on observe une nette diminution de leur fréquentation à partir de l'adolescence.
- Les habitants tendent à s'isoler, à replier leurs interactions sur un nombre limité de proches, mais avec qui les systèmes de solidarité sont importants.
- Le sport favorise l'émancipation en exigeant implication, rigueur, solidarité, compréhension de l'autre et utilisation de l'énergie. Les associations et clubs sportifs vont au-delà du développement des compétences sportives : elles accompagnent également les individus sur le plan social et servent de référents. Elles aident certains à se réinsérer socialement et à « retrouver leur chemin ». Toutefois, de nombreux enfants sont mal orientés et le sport seul ne suffit pas : il est essentiel de leur parler des débouchés économiques et du marché de l'emploi (ex : apprentissage, métiers techniques).

### **3.1.3. Encourager les activités accessibles aux budgets modestes et favoriser la mixité sociale**

Mise en œuvre possible :

- Promouvoir le Pass communautaire (carte gratuite) qui permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur de nombreux équipements culturels et sportifs de la CAE.
- Organiser des ateliers « Do it Yourself ».



- Poursuivre, quand la taille de l'association ou du club de sport le permet, d'organiser un passage véhiculé à un horaire défini à l'avance, pour récupérer les participants.
- Réfléchir à l'orientation des primo-arrivants vers les clubs sportifs afin de faciliter leur intégration dans les quartiers

Fiches en lien : [3.1.1.](#), [3.1.2.](#), [3.2.1.](#), [3.2.2.](#), [3.2.3.](#), [3.3.1.](#), [4.1.1.](#), [4.2.6.](#),

Partenaires : État, CAE, communes, Éducation Nationale, centres sociaux, bailleurs sociaux, associations, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance :

- Tous les acteurs, en particulier les centres sociaux, constatent que l'aspect financier prend de plus en plus d'importance, avec un horizon qui s'est assombri ces dernières années. Les familles sont contraintes de faire des choix et de prioriser l'essentiel dans leurs dépenses.
- De nombreuses familles ont des budgets restreints : même des actions à 1€ peuvent leur être inaccessible. Cependant, les budgets des acteurs locaux ne sont pas extensibles non plus, ce qui nécessite de trouver un équilibre financier.
- Les origines des habitants sont plus diversifiées qu'auparavant. Cette diversité culturelle entraîne des modes de vie variés et parfois une réticence accrue à s'adresser aux interlocuteurs institutionnels afin de trouver un accompagnement.

## 3.2. Favoriser le vivre ensemble

### 3.2.1. Encourager l'intégration des habitants à la vie de quartier

Mise en œuvre possible :

- Promouvoir les journées d'accueil des nouveaux habitants, les informer sur les projets urbains des quartiers et des communes, les comités d'intérêt de quartiers (CIQ) et le conseil citoyen, les associations, les services existants, le fonds de participation des habitants...
- Réfléchir à de nouvelles formes de participation, « moins institutionnelles ou formelles ».

Fiches en lien : [2.3.5.](#), [3.1.1.](#), [3.1.2.](#), [3.1.3.](#), [3.2.2.](#), [3.2.3.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#), [4.1.1.](#), [4.2.6.](#), [5.3.3.](#)

Partenaires : CAE, communes, bailleurs sociaux, animateurs, associations, autres partenaires.

Commentaire / points de vigilance : L'aspect obligatoire et institutionnel des conseils citoyens expliquent en partie leur non-fonctionnement. Les habitants ne s'y sont pas impliqués, ce qui a conduit à une mise en sommeil de l'instance. Les adultes-relais s'efforcent de relancer la dynamique.

### 3.2.2. Soutenir le pouvoir de dire et d'agir des habitants dans leur quartier et au-delà

Mise en œuvre possible :

- Assurer des temps d'échanges réguliers avec les habitants pour assurer un meilleur partage des besoins, mais aussi des informations.
- Formaliser un système de personnes relais permettant faire remonter et redescendre plus facilement les informations importantes (relai possible par les gardiens d'immeubles, les commerçants, les adultes relais, etc.).
- Réactiver les temps de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).
- Veiller à impliquer les habitants dans le montage de projets à différentes étapes du processus pour maximiser leur réussite (ex : diagnostics en marchant, analyse des besoins,

concertation, définition des objectifs, méthodes et co-construction, communication, retour et avis...).

- Encourager l'implication des habitants à la construction d'évènements de vie locale (ex : fête des voisins) pour les rendre moteurs, et supports d'autres actions potentielles.
- Inciter l'engagement et les actions citoyennes ;
- Responsabiliser les habitants, dès le plus jeune âge.

Spécificités des QPV : Continuer d'associer et de s'appuyer sur la participation citoyenne dans le cadre du NPRU du QPV Bitola-Champbeauvert.

Fiches en lien : [3.1.1.](#), [3.1.2.](#), [3.2.1.](#), [3.2.3.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [4.1.1.](#), [4.2.6.](#), [4.3.2.](#), [5.3.3.](#)

Partenaires : État, CAE, communes, bailleurs sociaux, associations, autres partenaires.

### 3.2.3. Inciter les différentes formes d'engagement

Mise en œuvre possible :

- Identifier les habitants moteurs, les inciter à former des collectifs ou des associations.
- Réfléchir aux conditions de remise en œuvre de conseils citoyens, en cours de réactivation par des adultes-relais.
- Communiquer sur les associations qui recherchent des bénévoles, les services civiques, etc.
- Encourager la mobilisation du dispositif « Fonds de Participation des Habitants » à l'échelle des quartiers de la CAE, qui permet d'accompagner et de financer des projets à l'échelle d'un quartier (ou inter-quartier), dans l'objectif d'améliorer le « vivre ensemble ».

Spécificités des QPV :

- Le quartier de la Vierge se distingue par un tissu associatif dynamique, notamment avec des initiatives comme le jardin partagé en partenariat avec les bailleurs sociaux, le centre social et le comité d'intérêt de quartier. Ce modèle pourrait inspirer d'autres quartiers. Parmi les facteurs explicatifs, on note notamment une rotation moins fréquente des locataires par rapport à d'autres quartiers, ainsi qu'une transformation positive de l'image et de la physionomie du quartier après le Programme de Rénovation Urbaine (PRU).

Fiches en lien : [3.1.1.](#), [3.1.2.](#), [3.2.1.](#), [3.2.2.](#), [3.2.3.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [4.2.6.](#), [4.3.2.](#), [5.3.3.](#)

Partenaires : État, CAE, communes, bailleurs sociaux, associations, Adultes-Relais, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : La participation des habitants y compris dans la résorption de leurs difficultés est difficile à atteindre : ils se reposent essentiellement sur la mairie et les bailleurs. Cela s'explique par une forme d'individualisme comme dans le reste de la société ; la crainte de dégradation des relations avec les voisins ; le fait de ne pas oser s'adresser aux structures existantes (ou de ne pas connaître les services). Néanmoins des réseaux de solidarité informels existent entre habitants à l'échelle familiale, amicale, ou à l'échelle d'une partie de bâtiment : c'est un atout mais aussi un risque si les personnes se replient sur ce seul cercle.

### 3.2.4. Promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité

Mise en œuvre possible :

- Porter une attention particulière aux tout-petits (apprentissage rapide) sans pour autant délaisser les adolescents.
- Réfléchir à de nouvelles formes d'action pour toucher les gens.
- Coordonner les acteurs de terrain pour que chacun explique à son échelle, selon les situations dysfonctionnelles, ce qui est attendu des personnes pour bien vivre en société.

- Renforcer les partenariats avec l'Éducation Nationale.
- S'assurer du rappel des attendus de base : éviter les nuisances (bruit, horaires de vie décalés, déchets...), se soucier des voisins, apporter son aide en cas de besoin, respecter les personnes, ne pas accaparer les espaces publics...
- Aborder les questions suivantes avec les habitants : l'organisation administrative et politique de la France, les valeurs de la République et la laïcité, ainsi que les droits et devoirs des citoyens.

Fiches en lien : [1.3.5.](#), [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [5.1.1.](#), [5.1.5.](#)

Partenaires : État, Département, CAE, communes, bailleurs sociaux, médiateurs, adultes-relais, Éducation Nationale, associations, centres sociaux, CAF, autres partenaires.

### **3.3. Garantir aux habitants un réel accès à leurs droits**

#### **3.3.1. Renforcer la coordination entre acteurs pour garantir une meilleure réponse aux besoins**

Mise en œuvre possible :

- Identification d'une personne référente, « porte d'entrée » de tous les acteurs (ex : adulte relais). Son objectif est de créer des passerelles entre acteurs, de les mettre en relation ; et de renseigner les acteurs sur les actions et dispositifs existants, mais aussi sur leur évolution.
- Organiser des présentations entre partenaires pour échanger sur leurs pratiques, favorisant ainsi une meilleure connaissance mutuelle des structures. Cela permettra non seulement d'orienter plus efficacement les personnes, mais aussi de leur offrir un accompagnement complet, plus efficace et rassurant.

Fiches en lien : [1.4.1.](#), [1.4.3.](#), [4.4.11.](#), [5.3.3.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : État, Département, CAE, communes, bailleurs sociaux, médiateurs, adultes-relais, Éducation Nationale, CAF, autres partenaires.

#### **3.3.2. Garantir un accès aux services publics pour tous les habitants**

Mise en œuvre possible :

- Assurer la mise en œuvre des nouveaux engagements du service public dans les QPV : Services Publics +
- Poursuivre les actions menées à la Maison France Service pour les démarches administratives, qui fonctionnent bien au quartier de la Justice.
- Proposer des points d'accueil physiques adaptés aux personnes porteuses de handicap.
- Établir une connexion directe entre professionnels pour garantir une prise en charge globale et coordonnée du suivi de la personne.
- Réfléchir à la mise en place d'un système d'accompagnement physique vers les services publics, équipements ou autres services pour faciliter leur accès, et s'assurer de leur utilisation selon le besoin de la personne.
- Proposer des bornes numériques dans les centres sociaux.

Spécificités des QPV : Développer une Maison France Service sur le quartier Bitola-Champbeauvert ou de La Vierge.

Fiches en lien : [1.1.1.](#), [1.3.2.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#), [3.3.3.](#), [3.3.4.](#), [4.4.3.](#), [4.5.1.](#), [4.5.2.](#)

Partenaires : État, Préfecture, région, département, CAE, communes, PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges, France travail, Éducation Nationale, bailleurs sociaux, Maison France Service, autres partenaires.

### 3.3.3. Lever les obstacles qui peuvent entraver l'accès aux droits fondamentaux, aux services publics, et aux dispositifs de droit commun

#### Mise en œuvre possible :

- Communiquer sur l'existant via des canaux variés :
  - Campagne de sensibilisation,
  - Séances d'information, manifestations/forums avec un appui à la réalisation de démarches,
  - Diffusion d'informations via l'école
- Informer les habitants sur leurs droits fondamentaux et sur les moyens de les faire respecter.
- Informer les habitants sur les dispositifs de droit commun.
- Identifier des personnes qui pourraient être « référentes » par communauté, pour diffuser plus efficacement les informations et les différentes aides possibles auprès des nouveaux arrivants (confiance entre pairs).
- Aider les personnes dans leurs démarches administratives, puis tendre vers leur autonomisation en les accompagnant et en les mettant en situation.
- Poursuivre et accroître les cours de Français Langue Étrangère (FLE) pour les allophones :
  - Rendre plus visible les structures qui proposent du FLE.
  - Communiquer sur la recherche de bénévoles par les structures qui proposent du FLE pour résorber la diminution du nombre de bénévoles actifs et l'augmentation des listes d'attente.
  - Adapter les cours de FLE dans de nouveaux formats pour amener les personnes vers le français comme outil du quotidien. Cela peut se faire en utilisant d'autres supports, via des jeux de rôles de situations concrètes, ou à travers des exercices accompagnés (ex : pratique administrative, recherche d'information pour se déplacer en transport en commun, etc.).
- Recourir ponctuellement à des traducteurs faisant « tiers de confiance » pour les publics allophones dans les situations le nécessitant. Recourir à des traductions téléphoniques (ex : ISM, ou autre système).
- Travailler sur l'usage du numérique, particulièrement pour accéder aux services et aux démarches administratives.
- Faire le lien avec le futur contrat local des solidarités du département.

Spécificités des QPV : Une attention particulière doit être portée au quartier de la Justice, qui accueille la majorité des nouvelles populations, notamment réfugiés, qui arrivent dans l'agglomération. Les questions de mixité et de maîtrise de la langue sont particulièrement prégnantes.

Fiches en lien : [1.1.1.](#), [1.3.2.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.4.](#), [4.4.3.](#), [4.4.6.](#), [4.5.1.](#), [4.5.2.](#)

Partenaires : Ensemble des partenaires.

#### Commentaire / Point de vigilance :

- Un foisonnement de dispositifs est constaté : une partie des habitants ne les connaissent pas, une partie les connaissent mais n'y recourent pas nécessairement (contrainte des démarches, n'osent pas...).
- Des démarches ont déjà été engagées par des bénéficiaires potentiels ou grâce à des accompagnements. Ceux-ci sont parfois partiellement réalisés redondants, ou nécessitent plusieurs prises en charges successives par des interlocuteurs successifs, ce qui perd ou décourage des bénéficiaires.

- Les démarches administratives sont de plus en plus complexes, pour l'ensemble de la population. Les difficultés sont d'autant plus aigües lorsque les personnes ne parlent pas français.
- La population a beaucoup évolué dans les quartiers, avec de nombreux nouveaux arrivants, de cultures et de langues variées.

La durée des cours de FLE est rapide et, seuls, ils ne suffisent pas pour avoir une bonne maîtrise de la langue. Par ailleurs une saturation des cours et un allongement des listes d'attente sont constatés : passé le mois de mars, il est difficile de trouver une solution d'apprentissage avant septembre. Des partenaires comme ADOMA financent des cours de français pour une partie des personnes qu'ils accompagnent.

### **3.3.4. Lutter contre les discriminations**

Mise en œuvre possible :

- Sensibiliser les habitants sur les différentes formes de discriminations, leurs conséquences et les recours disponibles.
- Former les acteurs de proximité pour garantir un accueil et un accompagnement respectueux, attentionné et inclusifs envers tous les usagers.
- Mettre en place des permanences d'écoute et de conseil juridique dans les quartiers, en partenariat avec des associations spécialisées, pour accompagner les personnes victimes de discriminations et les orienter vers les structures compétentes.
- Lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, mais aussi le logement.
- Encourager les entreprises, les établissements scolaires, les associations et les institutions locales à signer des chartes d'engagement contre les discriminations et à obtenir des labels reconnaissant leurs actions en faveur de la diversité et de l'inclusion. Les encourager à accueillir de nouveaux profils dans leur structure.

Fiches en lien : [1.3.6.](#), [2.1.5.](#), [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [5.1.1.](#), [5.3.3.](#)

Partenaires : Ensemble des partenaires.

## ENJEU N°4 : REUSSIR LES TRANSITIONS DANS LES QUARTIERS

### 4.1. Adapter les logements aux transitions démographiques et climatiques

#### 4.1.1. Favoriser la mixité sociale dans les quartiers

##### Mise en œuvre possible :

- Réponse aux obligations réglementaires et légales en termes de mixité définie dans la Loi Égalité & Citoyenneté.
- Réponse aux politiques de peuplement en gardant une attention particulière sur le fait d'attirer des actifs en emploi, maintenir les personnes âgées (les fidéliser notamment en adaptant les logements) et les personnes présentes depuis longtemps.
- Diversification des logements neufs dans les QPV.
- Proposition de typologies de logements plus variées (T2-T3) pour répondre à la diminution de la taille des ménages (alors que le parc social est historiquement constitué de grandes typologies) lors de la création de logements neufs, ou plus exceptionnellement lors de restructurations d'immeubles.
- Vente lorsque c'est possible d'une partie du patrimoine des bailleurs sociaux pour encourager l'accèsion à la propriété.
- S'appuyer sur le programme local de l'habitat (PLH), ainsi que la conférence intercommunale du logement (CIL) et la convention intercommunale d'attribution (CIA).
- Suivre la production de logements neufs au titre du logement locatif sociaux (LLS) et du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) par la DDT
- Se concerter entre les bailleurs sociaux et la DDT concernant la typologie de logement, le suivi des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP), du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) au titre du guichet unique.

Spécificités des QPV : Il y a une diminution de la mixité sociale dans le quartier de la Justice. Cette problématique est importante dans ce quartier, car de nombreux résidents, après avoir trouvé un emploi, quittent les logements gérés par Épinal Habitat pour des logements privés ailleurs, contribuant à la précarisation du quartier.

Fiches en lien : [2.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [4.1.3.](#), [4.2.6.](#)

Partenaires : État (DDT), CAE, communes, bailleurs sociaux, Action Logement, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : La poursuite de l'implication des bailleurs sociaux est indispensable à la réussite de la politique de peuplement au sein du parc existant. Le développement d'une nouvelle offre en dehors des QPV est à réfléchir, dans la limite des moyens financiers disponibles.

#### 4.1.2. Continuer de réhabiliter et d'améliorer le parc de logement public et privé

##### Mise en œuvre possible :

- Réhabilitations dans le cadre des Plans Stratégiques Patrimoniaux (PSP) d'Épinal Habitat et Vosgelis : questions thermiques (qui permettent de réduire les charges, et qui peuvent absorber les coûts des travaux sans hausse de loyer), phoniques, balcons, ascenseurs.
- Réfléchir à un observatoire de l'habitat dans les QPV et dans leurs franges (effets de bord), mais aussi plus largement à un observatoire des loyers.
- S'appuyer sur le programme local de l'habitat (PLH), la Maison de l'Habitat et du Territoire, et les services de la CAE.



#### Spécificités des QPV :

- Le quartier Bitola-Champbeauvert bénéficie du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) permettant d'accélérer les transformations dans le quartier. La Vierge et de La Justice ayant bénéficié du précédent Programme de Rénovation Urbaine (PRU), il demeure nécessaire d'entreprendre des travaux pour remettre certains logements vétustes aux normes requises.
- Dans le quartier de la Justice, il est essentiel d'informer les résidents sur le fonctionnement de l'interphone connecté aux smartphones afin de résoudre les nuisances nocturnes causées par les personnes incapables d'accéder aux immeubles. Il est recommandé de les orienter vers un technicien qui peut les assister pour l'installation et l'utilisation de l'application, ou d'envisager une solution alternative.

Fiches en lien : [4.1.1.](#), [4.1.3.](#), [4.1.4.](#), [4.2.6.](#)

Partenaires : État, ANRU, CAE et Maison de l'Habitat et du Territoire, bailleurs sociaux, ANAH, CNSA, promoteurs, particuliers.

### **4.1.3. Favoriser le maintien à domicile des ménages vieillissants ou porteurs de handicap**

#### Mise en œuvre possible :

- Identifier et accompagner les personnes porteuses de handicap ou vieillissantes dans leur mobilité résidentielle en les orientant vers des logements adaptés à leurs besoins.
- Poursuivre les aménagements de logements prévus dans le cadre des Plans Stratégiques Patrimoniaux (PSP) d'Épinal Habitat et Vosgelis, car les personnes ne souhaitent pas toujours déménager mais ont besoin d'adaptation de leur lieu de vie (ex : salle de bains). Lorsque c'est possible, mise en place d'ascenseurs dans les résidences.
- Créer des résidences fléchées vers les séniors, ou d'habitat inclusif (CNSA) qui apporte des services en plus du logement.
- Réfléchir à des services pouvant être proposés en plus du logement (mobilité, courses, accès aux services, etc.)
- Mieux faire connaître le portage à domicile des repas.
- Accroître la communication pour faire connaître les associations, mais aussi les animations-sensibilisations sur la perte d'autonomie.
- Favoriser l'entraide entre résident, notamment intergénérationnelle.
- Prévenir la perte d'autonomie des personnes.

#### Spécificités des QPV :

- Un bâtiment neuf de 25 logements labélisés habitat inclusif réalisé dans le cadre du NPRU Bitola-Champbeauvert, avec l'accompagnement d'un salarié social (présence du lundi au vendredi) : animation, ateliers intergénérationnels, réponse aux questions, orientation, lien avec les associations...

Fiches en lien : [3.1.1.](#), [3.2.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [4.1.1.](#), [4.1.2.](#), [4.2.1.](#), [4.2.6.](#), [4.3.1.](#), [4.3.2.](#), [4.4.1.](#), [4.4.3.](#)

Partenaires : CAE et Maison de l'Habitat et du Territoire, bailleurs sociaux, ANAH, État (CNSA), communes (CCAS), conseil départemental, Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, caisses de retraite, professionnels de santé, opérateurs, CARSAT, associations.

Commentaire / Points de vigilance : La qualité du logement seule ne garantit pas un bien-être à domicile. Le maintien et le développement des relations sociales jouent un rôle crucial pour atténuer le sentiment de solitude, notamment chez les seniors.

#### 4.1.4. Résoudre les dysfonctionnements de l'habitat et lutter contre les nuisibles

Mise en œuvre possible :

- Continuer d'assurer une présence locale des bailleurs sociaux pour répondre aux questions des locataires (agents de proximité et associés).
- Poursuivre les services d'entretiens courants : chauffage, eau, petits travaux, communs et abords des logements ; apport de couleurs aux façades.
- Réaliser régulièrement des traitements contre les punaises de lit et les cafards (recrutement en cours d'une personne dédiée à Épinal habitat) à travers des campagnes régulières et des actions ponctuelles. Liens réalisés avec la mairie pour traiter les galeries. Maintien des liens avec Adoma et Coallia.
- Faire prendre conscience aux habitants d'accepter d'ouvrir la porte aux agents pour pouvoir traiter le logement en cas de nuisibles.
- Accentuer la communication pour déclarer la présence de nuisibles au plus tôt pour éviter une propagation au sein du parc public ; et accroître la communication à destination du parc privé.
- Réduire le délai d'attente pour les petits travaux dans les logements.
- Coordonner les actions avec le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent (PDLHIND), et du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Spécificités des QPV : Problématiques particulièrement identifiées dans les quartiers de la Justice et du Saut-le-Cerf.

Fiches en lien : [4.1.2.](#), [4.2.6.](#), [4.3.1.](#), [4.3.2.](#)

Partenaires : État, Département, CAE et Maison de l'habitat, communes, bailleurs sociaux, ARS, associations d'usagers.

Commentaire / Points de vigilance : Les nuisibles ont un impact dramatique sur l'état des logements ainsi que sur la santé des personnes qui y résident.

## 4.2. Améliorer le cadre de vie des quartiers

### 4.2.1. Inciter l'implantation et le maintien des commerces en complément des grandes surfaces, mais aussi de services de proximité

Spécificités des QPV :

- Un besoin urgent est identifié dans le QPV du Haut-du-Gras (malgré la présence de grandes surfaces plus loin) en raison de la fermeture de tous les commerces et de la pharmacie. La commune dispose de cellules commerciales et se mobilise sur cette question.
- Maintenir les commerces du QPV de la Justice, en changeant l'image du quartier.
- Dans le quartier Saut-le-cerf, il est nécessaire de retrouver une attractivité dans la zone de la Voivre et éclairer les lieux.
- Le quartier Bitola-Champbeauvert est moins concerné par la problématique, avec la présence de commerces de proximité, ainsi que des services de santé.

Fiches en lien : [2.3.1.](#), [2.3.2.](#), [2.3.3.](#), [2.3.4.](#), [2.3.5.](#), [4.2.6.](#), [5.2.1.](#), [5.2.2.](#), [5.2.3.](#)

Partenaires : CAE, communes, acteurs économiques et services, associations, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : Les commerces s'installent plus facilement lorsqu'il y a un pôle de services à proximité et que l'espace public est de qualité et accessible par tous.

#### 4.2.2. Réduire les ruptures physiques en tissant des liens entre quartiers

Mise en œuvre possible :

- Création de liaisons entre les quartiers et leur environnement.
- Mettre en valeur les espaces par l'aménagement paysager, la signalisation, etc.
- Créer une identité commune par quartier (ex : Plateau de la Justice et Saut le Cerf).

Spécificités des QPV : Décloisonner les espaces et relier les différents équipements pour atténuer les séparations vécues entre Bitola et Champbeauvert. Cette problématique est prise en compte dans le cadre du NPRU.

Fiches en lien : [2.3.1.](#), [2.3.5.](#), [4.2.3.](#), [4.2.4.](#), [4.2.5.](#), [4.2.6.](#),

Partenaires : État, département, CAE, communes, autres partenaires.

#### 4.2.3. Développer et sécuriser les pistes cyclables, inciter l'utilisation du vélo en libre-service

Mise en œuvre possible :

- Poursuivre la création et/ou la sécurisation des pistes cyclables.
- Prévoir des parkings vélo et de lieux de dépose dans les espaces publics.
- Poursuite du développement des bornes de location de vélos à assistance électrique Vilvolt dans les quartiers (pratiques pour les horaires décalés, les trajets urbains ou avec dénivelé).

Spécificités des QPV :

- Développer les voies cyclables dans le quartier Bitola, en portant simultanément une attention sur leur sécurisation.
- Voies cyclables existantes à sécuriser en raison de la proximité et de la vitesse des véhicules motorisés, particulièrement dans les quartiers de la Justice, de la Vierge, du Haut-du-Gras.
- Porter un effort plus important d'implantation de Vilvolt sur le quartier de la Justice et Saut le Cerf (les autres quartiers sont a priori mieux desservis).

Fiches en lien : [2.1.4.](#), [4.2.2.](#), [4.2.3.](#), [4.2.4.](#)

Partenaires : État, région, département, département, CAE, communes, opérateurs, associations.

Commentaire/ point de vigilance : Le manque de sécurité lors des trajets constitue un frein majeur au changement des pratiques. De plus, l'origine culturelle des personnes peut avoir un impact sur l'utilisation ou non des mobilités douces.

#### 4.2.4. Inciter les habitants à recourir aux différents types de mobilité possibles pour gagner en autonomie

Mise en œuvre possible :

- Communiquer sur l'existence du service de transport à la demande de « porte à porte » réservé aux personnes à mobilité réduite de la CAE : le dispositif Cap'Imagine. Cette solution de transport accompagné permet aux personnes reconnues par la MDPH qui ne sont pas à l'aise avec les transports en commun de pouvoir se déplacer.
- Encourager les associations et les bénévoles qui se rendent jusque chez les personnes pour les aider à se déplacer.
- Améliorer la communication sur les mobilités douces : localisation et fonctionnement des stations Vilvolt, réseaux de pistes cyclables, services de mobilité existants, etc.

Fiches en lien : [2.1.4.](#), [4.2.2.](#), [4.2.3.](#), [4.3.2.](#), [4.5.2.](#)

Partenaires : État, région, département, CAE, communes, opérateurs, CCAS, MDPH, associations, Croix rouge.

#### 4.2.5. Sécuriser et entretenir les espaces publics aux abords des écoles, des espaces de jeu / de sport

Spécificités des QPV :

- Bitola : améliorer la sécurité des accès aux écoles (circulation), sécuriser l'aire de jeu, verdir le quartier en l'ouvrant sur la Moselle (NPRU).
- La vierge : Sécuriser les voies proches des écoles, proposer des espaces pour enfants.
- La justice : entretenir le terrain sport.
- Saut le cerf : sécuriser les voies proches des écoles, entretenir et éclairer les aires de jeux / terrains de sport.

Fiches en lien : [1.3.4.](#), [4.2.2.](#), [4.2.6.](#), [5.1.1.](#), [5.1.2.](#), [5.2.1.](#), [5.2.2.](#), [5.2.3.](#)

Partenaires : CAE, communes, médiateurs/adultes relais, autres partenaires.

#### 4.2.6. Maintenir un cadre de vie qualitatif par la mise en œuvre d'une GUP / GUSP

Spécificités des QPV :

- Agir pour l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers au quotidien : propreté, maintenance et petits travaux, entretien des immeubles et des espaces extérieurs, équipements, aménagement, stationnement, gestion locative, concertation et sensibilisation des locataires, animation, lien social, tranquillité publique, insertion par l'économique, jardins partagés, etc.
- Maintenir et accroître les actions de qualité de service renforcé menées dans le cadre des conventions d'abattement de la TFPB.

Fiches en lien : [4.1.1.](#), [4.1.2.](#), [4.1.3.](#), [4.1.4.](#), [4.2.2.](#), [4.2.5.](#), [4.3.1.](#), [4.3.2.](#)

Partenaires : CAE, communes, État, bailleurs sociaux, médiateurs, travailleurs sociaux, responsables d'équipements, associations, habitants, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : La GUP permet de pérenniser les investissements réalisés dans les quartiers et d'assurer leur bonne gestion. L'abattement de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) permet de financer des actions améliorant la qualité de vie dans les quartiers en complément des actions de droit commun des bailleurs sociaux. Ceux-ci jouent un rôle crucial dans la réussite de la politique de la ville (cf. annexe : l'abattement de TFPB pour les organismes HLM en quartier prioritaire).

### 4.3. Accroître les actions de pédagogie et encourager les évolutions de modes de vie

#### 4.3.1. Renforcer les actions pédagogiques en faveur des bonnes pratiques au sein du logement, et de bien être en lien avec l'habitat

Mise en œuvre possible :

- Faire connaître les actions et services proposés par la Maison de l'Habitat et du Territoire de la CAE.
- Poursuite des actions de sensibilisation au sein des logements démonstrateurs de Vosgelis et d'Épinal habitat.

- Encourager et soutenir la médiation auprès des habitants dans les structures ou directement chez les habitants (ex : chargée d'innovation sociale d'Épinal habitat, appui de services civiques).
- Créer des animations autour du bon usage des logements (maîtrise des charges, aération...), aux travaux et aides techniques possibles (adaptation), gestion des déchets, etc.
- Rechercher de nouvelles actions, et de nouvelles méthodes pour toucher un public plus large en testant des approches innovantes : gamification (escape game par Vosgelis, jeu pédagogique de Lorraine Energies Renouvelables...); démonstration de mobilier adapté aux personnes à mobilité réduite ou à hauteur d'enfant, visites à domicile, mise à disposition d'associations, etc. Puisque les préoccupations du moment évoluent, les différentes formes de messages sont à adapter régulièrement.

Fiches en lien : [4.1.1.](#), [4.1.2.](#), [4.1.3.](#), [4.1.4.](#), [4.3.2.](#), [4.4.12.](#), [4.5.2.](#)

Partenaires : CAE et Maison de l'Habitat et du Territoire, bailleurs sociaux, ANAH, associations, acteurs de l'habitat, ARS, associations.

Commentaire / point de vigilance : Importance de poursuivre et de renforcer les actions mises en place par les bailleurs sociaux.

#### 4.3.2. Faire connaître les dispositifs, les organismes et institutions améliorant la qualité de vie dans les quartiers

Mise en œuvre possible :

- Mieux communiquer sur les droits au logement et les aides au logement.
- Communiquer sur l'existence du service de transport à la demande de « porte à porte », Cap'Imagine.
- Communiquer largement sur les trajets intra-muros à 1€ sur le territoire de de la CAE.
- Informer sur l'existence du service d'aide et d'écoute de la ville d'Épinal « Épinal Solidaire » qui assure un accompagnement social de proximité pour répondre à tout type de besoin : livraisons alimentaires, pharmacie, animaux de compagnie, transports, démarches administratives, accès aux services médicaux ou sociaux, etc.
- Inciter l'implantation d'associations faisant de la médiation, comme Les compagnons bâtisseurs, qui accompagnent des habitants en situation précaire : pédagogie, apprentissage à la réalisation de petits travaux par eux-mêmes, lien social, etc. Ils utilisent également un Bricobus pour aller à la rencontre des gens.

Fiches en lien : [3.3.1.](#)

Partenaires : État, région, département, CAE, communes, associations, ensemble des partenaires.

## 4.4. Répondre aux besoins des habitants en matière de santé

### 4.4.1. Conforter l'offre de soins dans un contexte de vieillissement des professionnels de santé, et attirer de nouveaux médecins

Mise en œuvre possible :

- Renforcer l'attractivité des quartiers par un marketing territorial spécifique pour trouver de nouveaux professionnels de santé en vue de remplacer les départs en retraite.
- S'appuyer sur le Plan Actions Santé Vosges qui regroupe les différents dispositifs du conseil départemental, et notamment l'outil Vosges Instal'Santé, les aides à la primo-installation,

les aides à la modernisation, la bourse à la reconversion professionnelle, la bourse à l'hébergement pour les étudiants orthophonistes, etc.

- Continuer de favoriser le développement d'organismes de formation aux métiers du médico-social dans les Vosges pour permettre l'arrivée de nouveaux professionnels connaissant les spécificités du territoire.
- Mener des réflexions sur les nouvelles formes d'exercice (MSP, maison médicale, etc.).
- Se référer au contrat local de santé (CLS) et adapter les actions aux spécificités des quartiers prioritaires.

Fiches en lien : [2.3.1.](#), [2.3.4.](#), [2.3.5.](#), [4.4.2.](#), [4.4.4.](#), [4.4.9.](#)

Partenaires : ARS, Département (mission santé), CPTS, CAE, communes, professions libérales, autres partenaires.

#### 4.4.2. Imaginer une politique publique de maillage de maisons de santé pluriprofessionnelles à l'échelle intercommunale

Mise en œuvre possible :

- Création d'une instance de coordination des communes pour se mettre d'accord sur des zones d'implantation prioritaires. Puisque la compétence santé n'a pas été transférée à la CAE. Cela a pour conséquence indirecte une mise en concurrence des communes par les médecins (ou les structures) qui font pression pour obtenir des loyers de plus en plus bas.
- En fonction de la stratégie à l'échelle intercommunale qui serait définie, encourager l'implantation là où il y a un besoin -si possible dans les QPV- des nouvelles structures comme les maisons et centres de santé participatifs, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), les centres de santé (CDS), les centres municipaux de santé (CMS), etc.
- Se référer au contrat local de santé (CLS).

Spécificités des QPV : Un projet de MSP est en réflexion à Golbey.

Fiches en lien : [2.3.1.](#), [2.3.4.](#), [2.3.5.](#), [4.4.1.](#), [4.4.2.](#), [4.4.4.](#), [4.4.9.](#)

Partenaires : Département (mission santé), CAE, communes, ARS, CPTS, professionnels de santé, professionnels du social, associations, autres partenaires.

#### 4.4.3. Accompagner la population en renoncement aux soins et faciliter l'obtention d'un médecin traitant (ou d'une solution alternative)

Mise en œuvre possible :

- Développer le « aller vers » après avoir identifié les personnes en non-recours via les données de la CPAM et du retour terrain de différents professionnels et associations.
- Signaler à la CPTS les patients les plus fragiles n'ayant pas de médecin traitant pour les flécher vers un Infirmier en Pratique Avancée (IPA).
- Mise en contact avec un professionnel « guichet unique » pour le patient (médecin généraliste/infirmier/IPA).

Fiches en lien : [3.3.1.](#), [3.3.3.](#), [4.4.1.](#), [4.4.2.](#), [4.4.6.](#), [4.4.7.](#), [4.4.9.](#), [4.4.10.](#), [4.4.11.](#), [4.5.2.](#)

Partenaires : Département (mission santé), CAE, communes, ARS, professionnels de santé, SAS, CPTS, SAMU, professionnels du social, associations, pharmacies, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : L'objectif est de trouver une solution de consultation dans les 24 à 48h.



#### 4.4.4. Structurer une offre de soin non programmé

Mise en œuvre possible :

- Expérimentation du Service d'Accès aux Soins (SAS) en lien avec la CPTS, le SAMU, les soins ambulatoires.
- Déployer le dispositif Médigarde sur le territoire, et en faire la promotion dans les QPV.

Fiches en lien : 4.4.3.

Partenaires : Département (mission santé), CAE, communes, ARS, professionnels de santé, SAS, CTPS, SAMU.

Commentaire / Points de vigilance : L'objectif est de trouver une solution de consultation dans les 24 à 48h.

#### 4.4.5. Œuvrer en faveur de la santé mentale des habitants des quartiers prioritaires

Mise en œuvre possible :

- Identifier les besoins réels des habitants des quartiers prioritaires en matière de santé mentale.
- Promouvoir les actions en matière de santé mentale du Contrat Local de Santé (CLS), et les décliner à l'échelle des QPV.
- Coordonner les actions avec le Contrat Territorial de Santé Mentale des Vosges (CTSM)
- Favoriser les échanges et la coordination entre tous les acteurs qui œuvrent en faveur de la santé mentale : médecins, spécialistes, éducateur, assistante sociale, thérapeute ...
- Informer et sensibiliser les publics sur les questions de santé mentale pour favoriser la compréhension du sujet, et promouvoir les modes de vie sains.
- Mettre en place des systèmes d'écoute et de soutiens spécifiques pour les habitants des QPV, et favoriser les réseaux de soutien entre habitants.
- Former les enseignants et autres professionnels à reconnaître les signes de détresse mentale et à réagir de manière appropriée.

Fiches en lien : 1.2.2, 1.3.6, 1.4.1, 4.4.1, 2.1, 4.4.6, 4.4.10, 4.4.11

Accès aux soins, réseaux d'acteurs, emploi bien-être au travail, et scolaire (harcèlement)

Partenaires : ARS, CPAM, CAE (CLS), CPTS, professionnels de santé, professionnels médico-social, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : Une morbidité surreprésentée des troubles de santé mentale notamment chez les personnes âgées et les jeunes (3e cause, devant le cancer sur le territoire de la CAE). Peu de prise en charge des questions de santé mentale : manque criant de psychiatres et particulièrement de pédopsychiatres.

#### 4.4.6. Repérer les conduites addictives et accompagner les personnes concernées vers les professionnels appropriés

Mise en œuvre possible :

- Coordonner les différents interlocuteurs : scolaires, associatifs, médiateurs, sociaux, médicaux, forces de l'ordre, pour identifier les personnes à « risque ».
- Accompagner les personnes vers des consultations en microstructures médicales ou dans des cabinets de médecine générale spécialisés dans les addictions.
- Avoir un regard attentif sur la situation des jeunes et leur entourage : consultations jeunes consommateurs (CJC), le Centre médico-psychologique (CMP) malgré un manque de prise

en charge et le renvoi au Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

- Identifier clairement l'état des personnes souffrant d'addictions, les sensibiliser à leur problématique et à la nécessité d'une prise en charge, tout en évitant de les isoler.
- Porter une attention particulière aux mineurs non accompagnés (MNA) qui ont un besoin de traduction d'une prise en charge précoce.

Fiches en lien : [3.3.1.](#), [4.4.6.](#), [4.4.9.](#), [4.4.10.](#), [4.4.12.](#), [4.4.13.](#), [5.1.1.](#), [5.1.2.](#), [5.1.4.](#), [5.2.1.](#), [5.3.3.](#)

Partenaires : Département (mission santé), CAE, communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), ARS, professionnels de santé, professionnels du social, associations, DAC, SAMU, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : Les personnes accueillies en addictologie sont de plus en plus jeunes, présentant des multi-addictions de plus en plus prononcées (notamment aux drogues synthétiques plus puissantes). Cela s'explique en partie par de mauvaises rencontres, l'imitation de l'entourage, le désir d'échapper à leur quotidien, ou la recherche de stimulation. Il est donc essentiel de sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge aux effets de la drogue sur la santé et aux impacts associés.

#### 4.4.7. Assurer un accompagnement spécifique pour l'accès à la santé des publics allophones

Mise en œuvre possible :

- Promouvoir les outils adéquats d'interprétariat via le DAC.
- Utiliser les plateformes d'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé : service national de traduction des médecins (nécessite un numéro RPPS), outil des CMP, outil de la protection de l'enfance (mais payant), lien avec les associations de traduction.
- En cas d'absence d'accès aux outils, se manifester auprès de l'ARS.
- Coordonner les actions avec le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) et le contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI).

Fiches en lien : [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [3.3.4.](#), [4.4.3.](#), [4.4.9.](#), [4.4.10.](#), [4.5.1.](#), [4.5.2.](#)

Partenaires : Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), professionnels de la santé, professionnels du social, associations, traducteurs / tiers de confiance, ARS, autres partenaires

Commentaire / point de vigilance : Les enfants de familles allophones apprennent le français plus rapidement que leurs aînés et sont par conséquent souvent mobilisés pour faire les intermédiaires. Mais cela occasionne une charge mentale et une confrontation à des situations qui ne sont pas de leur âge. L'absence de langue commune pour se faire comprendre est une véritable barrière (notamment à l'accès aux soins) qui peut être levée par l'usage de dispositifs de traduction.

#### 4.4.8. Fluidifier l'accès aux spécialistes

Mise en œuvre possible :

- Etendre les dispositifs télé-expertises de spécialiste pour avoir un pré-diagnostic : pédopsychiatrie, psychiatrie, ophtalmologie, dermatologie, médecine du travail...
- Prioriser les cas les plus urgents grâce aux médecins généralistes lors de période de tension.

Fiches en lien : [4.4.1.](#), [4.4.2.](#)

Partenaires : ARS, CPTS, DAC, professionnels de santé.

Commentaire / Points de vigilance : La nécessité de trouver des solutions efficaces pour la prise en charge des questions de santé mentale est régulièrement soulignée par les acteurs du territoire.

#### 4.4.9. Faire connaître les dispositifs existants, favoriser la coordination entre acteurs de la santé

Mise en œuvre possible :

- S'appuyer sur les réseaux de coordination existants : comme le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) ou le Centre de Ressources Territorial (CRT).
- Animer des séances de sensibilisations auprès des universités, des jeunes médecins, des internes à l'hôpital, et lors des maîtrises de stage pour faire découvrir aux étudiants ces solutions.

Fiches en lien : 1.4.1., 4.4.9., 4.4.10.

Partenaires : Appui Santé Vosges / DAC, CRT, CAE, CPTS, professionnels de santé, ARS, associations.

Commentaire / points de vigilance : Malgré ou en raison de la multiplicité de plateformes et de dispositifs, ceux-ci sont mal connus des professionnels de santé. Or ils évoluent vite, ce qui laisse peu de temps pour s'y familiariser et d'autant plus à les diffuser. D'où l'intérêt de la coordination, sous réserve qu'elle soit facile à mettre en place.

#### 4.4.10. Renforcer la coordination et la concertation des professionnels de santé et sociaux afin d'offrir des parcours de santé et de soins complets aux patients

Mise en œuvre possible :

Créer des liens entre les professionnels de la santé et du secteur social :

- en mettant en place des permanences dans des structures (centres sociaux) ou en créant des espaces communs (structure d'exercice coordonnée) ;
- en facilitant la connexion direct entre les différents professionnels, en accompagnant physiquement la personne si nécessaire.

Au-delà de la question de bâti, c'est aussi un changement de pratique entre professionnels.

Spécificités des QPV :

- Local libre à maison médicale Michelet dans le quartier Bitola qui pourrait être partagé avec les professionnels sociaux, PMI, assistantes sociales.
- Essai à développer à Golbey en partenariat avec le Centre Social et la PMI.

Fiches en lien : [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [3.3.1.](#), [3.3.3.](#), [4.4.1.](#), [4.4.2.](#), [4.4.3.](#), [4.4.7.](#), [4.4.8.](#), [4.4.9.](#), [4.4.10.](#), [4.4.11.](#), [4.4.12.](#), [4.4.13.](#), [4.4.14.](#)

Partenaires : ARS, CPTS, CAE (CLS), professionnels de santé, professionnels du social, associations, CAE, communes.

Commentaires / Points de vigilance : Inspiration possible de l'expérimentation nationale des Maisons Urbaines de Santé (MUS) implantées dans les QPV de Strasbourg qui réunissent des professionnels du soin et du social (travailleurs sociaux, écrivains publics, addictologie, point d'accueil et écoute jeunes, prévention...) qui permettent de sécuriser les professionnels mais aussi d'assurer un suivi plus global.

#### 4.4.11. Travailler en partenariat avec les écoles et les centres sociaux

Mise en œuvre possible :

- Développer les compétences psychosociales des enfants dès le plus jeune âge et identifier tôt les problématiques de santé.

- Renforcer l'appui des professionnels de santé à la santé dite « scolaire ».
- Coordonner les professionnels de santé, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et des centres sociaux avec les établissements scolaires.

Fiches en lien : [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [3.3.1.](#), [3.3.3.](#), [4.4.9.](#), [4.4.11.](#), [4.4.12.](#), [4.4.13.](#), [4.4.14.](#)

Partenaires : Communes, médiateurs, PMI, éducateurs, professionnels de santé, centres sociaux, Éducation Nationale (enseignants, AESH, médecins / infirmiers / psychologues scolaires...).

Commentaire / Points de vigilance : L'école est un lieu central où se trouvent tous les enfants et où il est possible d'atteindre les parents. L'intervention de partenaires extérieurs faciliterait une meilleure coordination entre les différents professionnels, assurant ainsi une prise en charge plus globale des enfants et des familles.

#### 4.4.12. Coordonner les interlocuteurs pour une meilleure prise en charge des enfants à spécificité (handicap, trouble du spectre autistique, trouble du comportement...).

Mise en œuvre possible :

- Poursuivre les aides aux acteurs qui accompagnent les enfants à spécificité sur le temps scolaire et/ou en périscolaire.
- Maintenir dans les classes les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).
- Recourir au guichet unique grand public dédié au handicap : la « communauté 360 » (08.00.36.03.60).
- S'appuyer sur les employés du pôle vie éducative d'Épinal qui naviguent dans tous les temps de l'enfant.

Fiches en lien : [1.3.4.](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [3.3.1.](#), [4.4.10.](#), [4.4.13.](#)

Partenaires : Adapei88, CNSA, Éducation Nationale (enseignants, AESH, médecins / infirmiers / psychologues scolaires...), ARS, Conseil départemental (MDPH).

Commentaire / Points de vigilance : Les AESH n'interviennent que pendant le temps scolaire, et de manière mutualisée, ce qui signifie qu'ils ne sont pas présents en continu. Cela pose des difficultés pour la prise en charge périscolaire et pour les autres moments de la vie de l'enfant.

#### 4.4.13. Accentuer la prévention primaire sur les pratiques à risque

Mise en œuvre possible :

- Réfléchir à de nouvelles formes d'actions pour mieux toucher les publics, et pour accroître leur impact réel :
  - Actions de prévention sur la consommation de tabac, d'alcool, de drogues.
  - Actions de prévention en psychologie.
  - Actions de prévention sur les questions de contraception, de MST.
  - Actions de prévention sur l'éducation à la sexualité, à l'expression de ses émotions, et contre les violences sexuelles.
  - Actions de prévention de conduite dangereuse sur la route.

Fiches en lien : [4.4.10.](#), [4.4.13.](#), [5.1.1.](#), [5.1.2.](#), [5.1.4.](#), [5.2.1.](#), [5.3.3.](#)

Partenaires : Professionnels de santé, Éducation Nationale (enseignants, AESH, médecins / infirmiers / psychologues scolaires...), animateurs, associations, ARS, autres partenaires.

#### 4.4.14. Proposer des actions spécifiques pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes

Mise en œuvre possible :

- Réfléchir à de nouvelles formes d'actions pour mieux toucher les jeunes publics, et pour accroître leur impact réel :
  - Actions de prévention en psychologie.
  - Actions sur l'estime de soi, sur l'image de soi, sur le rapport au corps, etc.

Fiches en lien : [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [3.3.1.](#), [3.3.3.](#), [4.4.9.](#), [4.4.11.](#), [4.4.12.](#), [4.4.13.](#), [4.4.14.](#)

Partenaires : Ensemble des partenaires.

#### 4.4.15. Sensibiliser et accompagner la population sur les questions d'alimentation, en luttant contre la précarité alimentaire (en particulier à l'école)

Mise en œuvre possible :

- Poursuite du système du département de bons alimentaires, en partenariat avec des magasins, pour acheter des produits de première nécessité.
- Poursuivre l'aide alimentaire d'urgence proposée par les CCAS en fournissant un accompagnement ; et appuyer les associations (banque alimentaire, Restos du Cœur, Croix Rouge, Secours Catholique, etc.) qui apportent une aide à la population.
- Favoriser la restauration collective bio et locale à Épinal (100% visé à horizon 2026), à développer aussi à Golbey.
- Mettre en place le dispositif de petit déjeuner à l'école en REP+ dans les écoles le mercredi matin (crédits de lutte contre la précarité scolaire de l'État) sur les quartiers d'Épinal.
- Appliquer une tarification réduite à la cantine, bien qu'Épinal ne puisse pas être éligible au système de ticket à 1€.
- Accroître les liens entre les Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS), les écoles, les centres sociaux, etc. pour mener des actions conjointes. Mise en relation possible via les écoles, qui ont la confiance des familles.
- Mettre en place des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement de la population vers une alimentation saine : manger équilibré avec petit budget. Ex : ateliers de jardinage dans des écoles (les parents sont invités) pour faire prendre conscience de ce que sont les légumes avant de les cuisiner.
- Promouvoir les épiceries solidaires où sont notamment proposés des accompagnements pour cibler les aliments, porter une attention sur la qualité des produits, gérer des finances ; mais aussi où sont organisés des ateliers de cuisine pour apprendre à préparer les aliments bruts.
- Promouvoir l'éducation thérapeutique au patient, c'est-à-dire l'éducation à la santé pour limiter la dégradation de l'état de santé pour les maladies chroniques.

Spécificités des QPV : Précarité alimentaire particulièrement poussée dans le QPV Bitola-Champbeauvert.

Fiches en lien : [4.4.12.](#)

Partenaires : État, région, département, CAE, communes, CCAS, ARS, Éducation Nationale, associations, PETR.

Commentaires / Points de vigilance :

- De plus en plus de familles peinent à se nourrir. Les bons alimentaires mis en place par le département commencent à être utilisés dès le 8-10 du mois contre le 20 il y a quelques années. Les frigos sont vides en fin de semaine : certains parents se reposent sur la restauration scolaire pour assurer un repas à leur enfant.
- La préoccupation première est de se nourrir. Et au-delà, la consommation de produits ultra-transformés (car rapide, ne nécessite pas d'effort) et sucré (car stimule facilement le circuit

- de récompense du cerveau et fait plaisir aux enfants) entraînent des conséquences sur la santé. Le recours aux sodas dès le plus jeune âge cause d'importants problèmes dentaires.
- Les enseignants notent une diminution de la taille et de l'énergie des enfants scolarisés ; enfants qui par ailleurs ne peuvent pas se concentrer le ventre vide.
  - Enfin les perturbateurs endocriniens liés à l'alimentation (pesticides, produits ultra-transformés...) participent à la nette augmentation des troubles du comportement chez les enfants, en particulier les troubles du spectre de l'autisme.

## 4.5. Accompagner les habitants dans l'appropriation des outils numériques

### 4.5.1. Faire connaître les lieux-ressources d'accès aux outils informatiques et à la médiation numérique

Mise en œuvre possible :

- Poursuivre l'ouverture des points qui fonctionnent, comme les centres sociaux, la maison France Service, la Mission Locale, France Travail, la Banque Postale...
- Communiquer sur les actions des conseillers numériques (qui peuvent se déplacer au domicile) et de l'association des Petits débrouillards.
- Etudier la possibilité d'accompagner les habitants à domicile via Épinal solidaire.

Spécificités des QPV : Le Centre social de Golbey est souvent sollicité pour de l'appui numérique, notamment par des personnes âgées à domicile.

Fiches en lien : [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [4.5.2.](#)

Partenaires : CAE, Communes, centres sociaux, maison France service, mission locale, France travail, associations, conseillers numériques, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : Les points cibles sont beaucoup moins utilisés qu'auparavant, car la demande a évolué. Désormais, le besoin d'accompagnement prime sur celui de l'équipement, sauf pour les personnes âgées qui restent globalement moins bien équipées.

### 4.5.2. Lutter contre l'illectronisme, et accompagner les populations dans la maîtrise des outils numériques pour accéder aux services notamment administratifs

Mise en œuvre possible :

- Enseigner les compétences de base en informatique (ex : usage outils de bureautique, des pièces jointes, pdf, photos, internet, impression, téléchargement de document, etc.).
- Continuer de proposer des animations variées.
- Développer l'« Aller vers », notamment à destination des personnes âgées (ex : jardins numériques dans les résidences seniors), les jeunes, les familles, et les allophones.
- Apporter un appui aux parents d'enfants scolarisés : Territoire Numérique Educatif (TNE), Environnement numérique de travail (ENT), accéder au bureau numérique ÉduConnect ... pour qu'ils ne soient pas dépassés par l'outil et qu'ils puissent accompagner la scolarité correctement.
- Communiquer sur les services d'impression.
- Faire de la prévention sur l'identité numérique.
- Pour Épinal habitat : expliquer le fonctionnement de l'application d'interphone sur le smartphone.

Spécificités des QPV : Besoin d'aide identifié dans le quartier de La Vierge.

---

Fiches en lien : [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [4.5.1.](#)

Partenaires : CAE, communes, centres sociaux, maison France Service, Mission Locale, France Travail, Éducation Nationale, bailleurs sociaux, conseillers numériques, associations, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : La fracture numérique a évolué. Auparavant, les personnes n'avaient pas accès aux matériels numériques, alors qu'aujourd'hui, presque tout le monde peut y accéder. Cependant, elles rencontrent des difficultés à utiliser les outils de bureautique, à accéder à des informations utiles en dehors des réseaux sociaux (par exemple, sur la mobilité, la culture, etc.) et à naviguer sur les sites administratifs ou d'emploi, ce qui complique la dématérialisation des services.



## ENJEU N°5 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE PRÉVENTION, DE TRANQUILITÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ

### 5.1 Renforcer la prévention, mais aussi l'accompagnement des victimes

#### 5.1.1 Assurer la présence de médiateurs, d'adultes relais, et d'éducateurs de prévention spécialisée dans les quartiers

Mise en œuvre possible :

- Poursuivre les actions menées.
- S'appuyer sur les actions de prévention spécialisée menées notamment par l'association Jeunesse et Cultures, auprès des jeunes et des familles (prévention des risques d'exclusion, prévention des comportements de marginalisation...). Il s'agit d'un des maillons du projet social départemental : le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance.
- Réfléchir à des actions de promotion de ces métiers pour susciter des recrutements supplémentaires.

Fiches en lien : [2.1.1.](#), [2.1.2.](#), [2.2.1.](#), [2.2.2.](#), [2.2.3.](#), [2.3.4.](#), [3.1.2.](#), [3.1.1.](#), [3.2.1.](#), [3.2.2.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#), [3.3.2.](#), [3.3.3.](#), [3.3.4.](#), [4.4.3.](#), [4.4.6.](#), [4.4.10.](#), [4.4.12.](#), [5.1.2.](#), [5.1.3.](#), [5.1.4.](#), [5.1.5.](#), [5.2.3.](#), [5.3.1.](#), [5.3.3.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : État, Département, CAE, communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), bailleurs sociaux, associations, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : Leur travail de terrain est fin et indispensable. La pérennité de leur présence assure la création et le maintien de liens de confiance, ce qui a pour conséquence un meilleur impact des actions. Ils peuvent s'appuyer sur leur expérience (ou celle d'autres personnes) qui ont réussi à sortir de la délinquance, et ont, par ce vécu, une crédibilité de discours entendue par les jeunes.

#### 5.1.2 Imaginer de nouvelles manières de sensibiliser les habitants aux conduites à risque

Mise en œuvre possible :

- Tester d'autres formes de communication, notamment sur les réseaux sociaux, pas uniquement via des canaux institutionnels.
- Tester de nouvelles formes de sensibilisation (mise en situation, jeu de rôle, théâtre forum, etc.).
- Proposer des cours ou des sensibilisations aux relations affectives pour apprendre à formuler ce que l'on ressent (vexation, envie, jalousie, amitié, amour...) en vue d'éviter ou de dénouer les conflits.

Fiches en lien : [4.4.12.](#), [5.1.1.](#), [5.3.2.](#), [5.3.3.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : État, CAE / communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), centres sociaux, associations, bailleurs sociaux, autres partenaires.

Commentaire / Points de vigilance : Les conduites à risque sont multiples : addiction, alimentation, sédentarité, insécurité routière... Le message concernant le harcèlement n'est plus entendu : les élèves disent qu'ils sont saturés de ce message ; et pour autant les (cyber) harcèlements se poursuivent largement. De nouveaux formats sont à imaginer. Les bailleurs sociaux ont également un rôle à jouer auprès de leurs résidents.

### 5.1.3 Identifier et accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation.

#### Mise en œuvre possible :

- Formaliser un circuit d'alerte partenarial entre professionnels pour identifier les élèves décrocheurs mais aussi les jeunes ayant décroché.
- Trouver les leviers pour atténuer les difficultés de recrutement d'accompagnateurs de jeunes.
- A Épinal, continuer d'agir avec La Boussole, le guichet unique accessible à tous les Spinaliens souhaitant être accompagnés pour construire leur parcours professionnel. Cela permet de travailler avec les enfants et les parents. Réfléchir avec Golbey si la commune souhaite mettre en place le même accompagnement sur son territoire.
- Recourir au Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) pour les jeunes de 16 à 25 ans et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées. Ce contrat peut se traduire notamment par des stages, des formations et un service civique. Le but est d'accéder à un emploi durable.
- Recourir au contrat d'engagement de France Travail.
- Occuper les jeunes, les orienter vers les animations diversifiées existantes sportives et culturelles (en renouvelant les sujets et/ou les formes).

Fiches en lien : 1.3.1., 1.4.1., 1.4.2., 1.4.3., 1.4.4., 2.2.1., 2.2.2., 2.2.3., 2.3.4., 3.2.3., 4.4.12., 5.1.1., 5.1.2., 5.1.4., 5.2.3., 5.3.2., 5.3.3., 5.3.4.

Partenaires : État, CAE / communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), centres sociaux, associations, bailleurs sociaux, Éducation Nationale (école, collège, lycée), Mission locale, France Travail.

Commentaire / Points de vigilance : L'identification des « Not in Education, Employment or Training (NEET) » se fait surtout sur la classe d'âge de 16 à 25 ans, mais les professionnels de terrains identifient que c'est déjà tard et qu'il est nécessaire d'identifier également des plus enfants qui risquent de basculer.

### 5.1.4 Identifier les personnes vulnérables afin de leur apporter une aide et de les protéger.

#### Mise en œuvre possible :

- Poursuivre la formation des personnes susceptibles d'être en contact avec des victimes dans le cadre de la protection et la prévention des violences intrafamiliales.
- Identifier les situations via le croisement d'informations entre acteurs de terrain : harcèlement, violences faites aux femmes et aux enfants, violences intrafamiliales, prostitution des mineurs, etc.
- Signaler les personnes en danger qu'elles soient enfant ou adulte.
- Identifier des relais territoriaux pour les personnes victimes.
- Coordonner les acteurs pour prendre en charge correctement les personnes et faire les liens avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Les interventions nécessitent des moyens.
- Instaurer un réflexe de vigilance pour la petite enfance, en renforçant le système d'alerte, de contrôle et de suivi des suspicions de maltraitance. Créer de nouveaux partenariats pour faciliter les échanges et le suivi des familles (crèches, PMI).

Fiches en lien : 3.3.1., 3.3.2., 3.3.3., 3.3.4., 4.4.5, 5.1.1., 5.1.2., 5.3.2., 5.3.3., 5.3.4.

Partenaires : État, Conseil départemental, CAE, communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), centres sociaux, associations, bailleurs sociaux, Éducation Nationale (école, collège, lycée ; infirmiers et psychologues scolaires), commerçants locaux, autres acteurs.

### 5.1.5 Prévenir la radicalisation, et notamment des jeunes

Mise en œuvre possible :

- Organiser des formations gratuites d'éducation civique dès le plus jeune âge pour encourager la compréhension des valeurs de la république, de la diversité culturelle, et des droits humains pour mettre en place un contre-discours culturel.
- Faciliter le dialogue entre différentes communautés pour promouvoir la compréhension mutuelle et réduire les préjugés.
- Prendre en compte ce sujet de manière transversale par les différents acteurs : école, centre éducatif, chantiers éducatifs, etc.

Fiches en lien : [1.3.5.](#), [1.3.6.](#), [1.4.2.](#), [1.4.4.](#), [2.3.4.](#), [4.4.5.](#), [5.1.1.](#), [5.1.3.](#), [5.1.4.](#), [5.2.3.](#), [5.3.1.](#), [5.3.2.](#), [5.3.3.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : État, CAE / communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), centres sociaux, associations, bailleurs sociaux, Éducation Nationale (école, collège, lycée ; infirmiers et psychologues scolaires), Mission locale, France Travail, commerçants locaux, autres acteurs.

Commentaire / Points de vigilance : Les acteurs de terrain observent un accroissement des radicalités mais aussi des pressions sociales faites sur les plus jeunes.

## 5.2 Lutter contre les incivilités et la délinquance

### 5.2.1 Lutter contre le trafic de drogue et les points de deal

Mise en œuvre possible :

- Mettre en place des programmes de sensibilisation et de prévention dans les écoles, les centres sociaux pour informer les jeunes sur les dangers de la drogue et les conséquences du trafic.
- Utiliser les médias et les réseaux sociaux pour sensibiliser le public aux dangers du trafic de drogue.
- Impliquer les parents et les familles sur ces sujets.
- Renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués (police, justice, services sociaux ...) pour une approche coordonnée des actions et des interventions dans les quartiers prioritaires.
- Utiliser le travail de proximité des médiateurs et des professionnels de terrain pour identifier les jeunes à risques et les orienter vers des programmes de prévention.
- Créer des opportunités pour les jeunes de s'engager dans des projets dans les quartiers, tels que les chantiers éducatifs, qui peuvent les éloigner du milieu de la délinquance et du trafic de drogues.
- Renforcer la présence des forces de l'ordre -particulièrement la police nationale- pour lutter contre le trafic de drogue et les points de deal.
- Collaborer avec les bailleurs sociaux pour identifier et expulser les locataires impliqués dans le trafic de drogue. Cela est rendu possible par la justice, mais cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre dans le territoire.
- Faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle afin d'éloigner les publics du trafic de drogue et offrir des alternatives viables et pérennes.

Spécificités des QPV :

- Lutter activement contre le trafic de drogue qui est à l'origine de nombreux dysfonctionnements dans le quartier de la Justice.

- Mise en place prochaine de vidéosurveillance dans toutes les entrées d'immeubles sociaux dans le quartier Bitola.
- Moins de trafic à Golbey.

Fiches en lien : [1.3.1.](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [2.2.1.](#), [2.2.2.](#), [2.2.3.](#), [2.3.2.](#), [2.3.3.](#), [2.3.5.](#), [3.1.1.](#), [3.2.1.](#), [4.4.5.](#), [4.4.9.](#), [4.4.10.](#), [4.4.12.](#), [5.1.1.](#), [5.1.2.](#), [5.1.3.](#), [5.2.2.](#), [5.2.3.](#), [5.3.1.](#), [5.3.2.](#), [5.3.3.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : Juge/magistrat, Police nationale, police municipale, État, CAE / communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), centres sociaux, associations, bailleurs sociaux.

Commentaires / Points de vigilance :

- Les personnes les plus vulnérables et en difficulté scolaire sont les plus attirées par le trafic de drogue. L'argent "facile" permet aux dealers de recruter de nouvelles personnes dès le plus jeune âge. Les dons, échanges et services rendus au sein de réseaux de socialisation existants facilitent rapidement la "bascule" des jeunes. Cela se fait souvent sans comprendre les risques, sans se rendre compte de franchir la ligne rouge, en raison de la confiance accordée à une personne connue, voire à un ami.
- Le trafic de drogue ne se limite pas aux quartiers, mais constitue un enjeu à plus grande échelle.
- Il est nécessaire de travailler en amont, dès le plus jeune âge, pour éviter la bascule, et en aval, pour sortir les personnes de cet engrenage.

## 5.2.2 Se réapproprier les espaces publics en traitant leurs dysfonctionnements

Mise en œuvre possible :

- Recourir à la police municipale, aux médiateurs et adultes relais pour sensibiliser les hommes et jeunes occupant l'espace public.
- Empêcher les points de deal. Du fait de son fonctionnement, la vidéosurveillance est peu efficace : une intervention humaine sur le terrain est nécessaire.
- Traiter les demandes des habitants et des commerçants rapidement.
- Réfléchir à un nouvel aménagement des espaces publics concernés pour les rendre plus fréquentables par toutes et tous : mobiliser urbain, éclairages, cheminements pour limiter l'enclavement et les impasses.
- Organiser des créneaux dédiés aux femmes dans les services / commerces / associations / médiations. Proposer des « safe places ».

Spécificités des QPV :

- Quartier de la Justice : il est urgent que les habitants, en particulier les femmes et les jeunes filles, se réapproprient la place d'Avrinsart. Cet espace public dysfonctionne depuis plus de dix ans et souffre d'une mauvaise image profondément ancrée dans les consciences collectives. Malgré la présence de commerces et de services, ce lieu restera central, mais son accès reste compliqué. Les habitants et les acteurs locaux expriment le besoin de trouver des solutions pour éviter les squats de jeunes dans les entrées de certains immeubles et garantir l'accès au centre social, souvent bloqué par des groupes de jeunes.
- Quartier Bitola : éviter le squat d'entrées d'immeubles.

Fiches en lien : [3.1.1.](#), [3.2.1.](#), [3.2.4.](#), [4.2.2.](#), [4.2.5.](#), [5.1.1.](#), [5.1.2.](#), [5.1.3.](#), [5.1.4.](#), [5.2.1.](#), [5.2.2.](#), [5.2.3.](#), [5.3.1.](#), [5.3.2.](#), [5.3.3.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : État, Police Nationale, Police Municipale, CAE / communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), centres sociaux, associations, bailleurs sociaux, commerçants, autres acteurs locaux.

#### Commentaire / Points de vigilance :

- Certains espaces publics des QPV sont quasi-exclusivement occupés par les hommes et les garçons.
- Présence de trafic de drogue dans l'espace public et certaines entrées d'immeubles.
- Il en découle un sentiment d'insécurité. Par autocensure, les espaces publics sont évités par une partie de la population. Les femmes et jeunes filles sont particulièrement exclues. Elles fréquentent peu les espaces publics, uniquement lorsque c'est nécessaire, et en faisant des détours.
- Cela entraîne aussi des conséquences sur le fonctionnement des services et des commerces, avec une potentielle baisse de la fréquentation.

### **5.2.3 Prévenir les incivilités (déchets, nuisances sonores, insultes...) et le sentiment d'insécurité**

#### Mise en œuvre possible :

- Accompagner et impliquer davantage les parents dans l'éducation de leur enfant.
- Promouvoir l'application SignalÉ de la Ville d'Épinal qui renforce le service rendu aux usagers, en leur permettant d'alerter les services municipaux en quelques instants pour tout problème constaté sur l'espace public et de suivre le traitement de leur demande (ex : graffitis, déchets, mobilier urbain...).
- Poursuivre les interventions des bailleurs sociaux en lien avec les centres sociaux concernant le trouble de voisinage, notamment via les intervenantes en éducation sociale et familiale.
- En cas de besoin, faire intervenir la police municipale à la sortie des écoles d'Épinal en raison de la prise à partie et des insultes d'enseignants et d'animateurs par des parents.
- Mettre en place une « borne » chez un commerçant qui traduirait dans la langue souhaitée par message vocal ou texte

#### Spécificités des QPV :

- Quartiers de la Justice et de Saut-le-Cerf : prévenir les conduites de deux roues sans BSR (actuellement les contraventions ne sont pas payées et entraînent des majorations) et remédier au non-respect du code de la route (vitesse et conduite dangereuse).
- Quartier Bitola : Il est nécessaire de résoudre les problèmes de nuisances sonores, de tirs de pétards, et de dégradation du bassin d'été (non-respect des horaires d'ouvertures). Ces problèmes surviennent principalement en été et en soirée, à proximité du centre social et du bassin d'été. Il est important de mener des actions de prévention concernant la conduite à moto le soir, ainsi que de prévenir les dégradations des City-stades et des terrains multisports. De plus, il est crucial de mettre fin au port d'arme blanche par certains jeunes du quartier.
- Quartier de la Vierge : remédier au non-respect du code de la route et des vitesses excessives dans le. Ramasser les encombrants déposés sur l'espace public.
- Quartier du Haut-du-Gras : sensibiliser voire sanctionner les habitants des rues avoisinantes qui déposent leurs encombrants dans le quartier plutôt que de les amener à la déchèterie. En effet, le retrait de ces déchets engendre des coûts qui sont répercutés sur les résidents du parc social, étant donné que cette gestion relève du bailleur.

Fiches en lien : [3.2.4.](#), [5.1.1.](#), [5.2.1.](#), [5.2.2.](#), [5.3.2.](#), [5.3.3.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : État, police nationale, police municipale, CAE / communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), bailleurs sociaux, Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) Bitola, Conseiller en économie sociale et familiale...

#### Commentaire / Points de vigilance :

- Une augmentation des incivilités est observée, et ce à tout âge.

- Des habitants encaissent les nuisances et s'isolent pour éviter les conflits.
- Les gardiens d'immeubles des bailleurs sociaux au sein des différents QPV sont précieux car ils connaissent bien la population.

### 5.3 Coordonner et améliorer la transversalité entre acteurs et mieux communiquer

#### 5.3.1 Continuer d'animer régulièrement le Conseil Local et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD de la CAE, CLSPD d'Épinal), en créant davantage de transversalité dans la communication entre les différents acteurs.

Mise en œuvre possible :

- Réfléchir à un projet collectif et à une coordination plus transversale pour faire de la prévention en créant un nouveau groupe opérationnel, à adosser au CLSPD.
- Réaliser des bilans des actions et échanger sur les retours d'expérience.
- Mettre en place des visites de quartiers dans le cadre du CISPD.

Fiches en lien : [5.1.1.](#), [5.1.4.](#), [5.2.1.](#), [5.2.2.](#), [5.2.3.](#), [5.3.2.](#), [5.3.3.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : État, Juge/magistrat, Police nationale, police municipale, CAE / communes (médiateurs, adultes-relais, animateurs), bailleurs sociaux, autres acteurs locaux.

Commentaire / Point de vigilance :

- Ces instances sont perçues comme fonctionnant : elles permettent de savoir quel acteur va prendre en charge tel ou tel cas. Le CLSPD d'Épinal se tient 1 fois par mois et est animé par la ville, le CISPD (séance plénière 1 fois par an) ; et des groupes opérationnels peuvent être créés (en octobre 2024 : création d'un groupe opérationnel pour accompagner individuellement des jeunes).
- Ces instances permettent d'apporter des solutions pour des cas individuels, mais il n'y a actuellement pas d'action conjointe sur un projet collectif.
- Dans l'ordre le CISPD se déroule en premier, puis en second le CLSPD avec des interlocuteurs en moins. Les professionnels de terrain identifient qu'en raison de cette « nouvelle formule » de réunion à Épinal, il manque un échange transversal en particulier entre ce qu'il se passe à Épinal et Golbey-Chantraine. Or les cas se retrouvent souvent sur plusieurs territoires et pas uniquement dans une commune.

#### 5.3.2 Mobiliser tous les outils possibles en fonction des situations rencontrées, et graduer leur utilisation

Mise en œuvre possible :

- Travailler sur l'aménagement du temps de l'enfant et faire de la prévention. Informer les parents d'enfants scolarisés ayant des comportements inappropriés, via les enseignants, les animateurs et les établissements. Envoyer des courriers d'avertissement. Recevoir les parents. Proposer des contrats de réinsertion (sous réserve d'augmentation de moyens pour les mener à bien). Exclusion de l'enfant de l'école ou de l'activité périscolaire en cas de récidives.
- Utiliser la plateforme d'insertion du Pôle citoyenneté d'Épinal pour les jeunes de 18 et 25 ans. Le dispositif s'appuie sur trois leviers : le sport pour développer des valeurs de respect, la culture pour stimuler la créativité, et des projets collectifs pour apprendre à travailler ensemble. L'objectif est d'aider les jeunes à se projeter dans un avenir concret en se trouvant un but professionnel et en reprenant le chemin des formations.
- Utiliser le « rappel à l'ordre » du maire.
- Une information préoccupante (IP) peut être envoyée à la cellule de recueil des informations préoccupantes du Département (CRIP) pour alerter sur la situation d'un

mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement. L'aide sociale à l'enfance (ASE) étant en saturation, il est toutefois nécessaire de prioriser les dossiers, et de recourir à une instance intermédiaire avant l'IP, comme le CDDF.

- Poursuivre les actions de prévention des bailleurs sociaux, via leurs chargés de lien social et les intervenants en éducation sociale et familiale. Réflexion à mener sur la possibilité d'assermenter des gardiens d'immeubles pour dresser des PV aux locataires coupables d'incivilités, avec néanmoins des limites importantes. Effectivement la peine porte sur le ménage et pas uniquement sur la personne visée, crainte des gardiens d'être perçus comme des « gendarmes » : perte de confiance, risque d'agression de leur personne.
- Relogement, expulsion du logement par les bailleurs sociaux dans les cas les plus problématiques. Cela permet de déplacer et de délayer le problème.

Fiches en lien : [1.2.3.](#), [1.3.2.](#), [1.4.1.](#), [1.4.2.](#), [1.4.3.](#), [3.2.3.](#), [3.2.4.](#), [5.1.1.](#), [5.1.2.](#), [5.1.4.](#), [5.2.1.](#), [5.2.2.](#), [5.2.3.](#), [5.3.1.](#), [5.3.3.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : État, Juge/magistrat, Police nationale, police municipale, CAE / communes (maire ; médiateurs, adultes-relais, animateurs), bailleurs sociaux, autres acteurs locaux.

Commentaire / Points de vigilance : Les outils répressifs n'ont réellement d'effet de correction que s'ils sont articulés avec un travail d'éducation ou d'insertion.

### 5.3.3 Assurer des temps d'échanges entre les habitants et les professionnels de terrain.

Mise en œuvre possible :

- Formaliser des temps d'échanges réguliers entre habitants et partenaires (collectivité, police, bailleurs sociaux, centres sociaux, médiateurs, associations, etc.) pour assurer :
  - Une remontée des besoins.
  - Une descente d'informations : connaissance des acteurs, solutions existantes etc.
- Impliquer les habitants dans la lutte contre la délinquance en encourageant la participation citoyenne et les solidarités entre résidents.

Fiches en lien : [3.2.1.](#), [3.2.2.](#), [3.2.3.](#), [3.2.4.](#), [3.3.1.](#), [5.1.1.](#), [5.1.2.](#), [5.3.4.](#)

Partenaires : Habitants et ensemble des partenaires.

### 5.3.4 Formaliser les partenariats pour pérenniser la transversalité des interventions.

Mise en œuvre possible :

- Formaliser des conventions entre partenaires.
- Organiser des temps d'échanges entre partenaires. Exemple : projets collectifs, bonnes pratiques, outils mobilisables, etc.
- Organiser des réunions collectives d'information aux communes sur les leviers du maire et du conseil municipal.

Fiches en lien : [3.1.2.](#), [3.3.1.](#), [5.1.1.](#), [5.3.1.](#), [5.3.3.](#)

Partenaires : État, Juge/magistrat, Police Nationale, Police Municipale, CAE / communes (maire/élu ; médiateurs, adultes-relais, animateurs), bailleurs sociaux, Éducation Nationale, autres acteurs locaux.

Commentaire / Points de vigilance : Tous les textes et dispositifs indiquent un besoin de transversalité, qui peine à s'appliquer. Des échanges existent entre certains acteurs mais se font actuellement à petite échelle, par affinité. Cela rend la pratique fragile, d'où la nécessité de formaliser les partenariats pour pérenniser les pratiques.



---

# Table des acronymes

---

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ATE : Accueil Temporaire Éducatif

AVIP : Crèche A Vocation

AVSEA : Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes

BPI : Banque Publique d'Investissement

BSR : Brevet de Sécurité Routière

CAE : Communauté d'Agglomération d'Epinal

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDBB : Comité Départemental de Basket-Ball

CDDF : Conseil Départemental des Droits des Femmes

CDS : Centre de Santé

CEJ : Contrat d'Engagement Jeune

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CIL : Comité Interprofessionnel du Logement

CIQ : Comité d'Intérêt de Quartier

CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CJC : Consultation Jeunes Consommateurs

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CLS : Contrat Local de Santé

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMS : Centre Municipal de Santé

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPE : Conseiller Principal d'Éducation

---

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé  
CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé  
CRIP : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes  
CRT : Comité Régional du Tourisme  
CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie  
CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration  
CTSM : Contrat Territorial de Santé Mentale  
DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
E2C : Ecole de la 2<sup>e</sup> chance  
EAJE : Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants  
EMAS : Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation  
FLE : Français Langue Étrangère  
FLI : Français Langue d'Intégration  
GUP : Gestion Urbaine de Proximité  
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité  
HLM : Habitation à Loyer Modéré  
IME : Institut Médico-éducatif  
IPA : Infirmier(e) en Pratique Avancée  
JO : Jeux Olympiques  
LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents  
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
MNA : Mineur Non Accompagné  
MOUS : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale  
MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire  
MST : Maladie Sexuellement Transmissible  
MSVS : Maison de Santé et de Vie Sociale  
MUS : Maison Urbaine de Santé  
NEET : Not in Education, Employment, or Training (jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation)  
NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain  
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées  
PDLHIND : Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Personnes en Difficulté  
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
PLH : Programme Local de l'Habitat  
PMI : Protection Maternelle et Infantile

---

PRE : Programme de Réussite Éducative  
PSP : Plans Stratégiques Patrimoniaux  
QPV : Quartier Politique de la Ville  
RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté  
REAAP : Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents  
REP : Réseau d'Éducation Prioritaire  
RPE : Relais Petite Enfance  
RPPS : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente  
SAS : Structure d'Accompagnement Social  
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties  
TNE : Territoires Numériques Éducatifs  
UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique  
ZFU : Zone Franche Urbaine





## CONTRAT DE VILLE

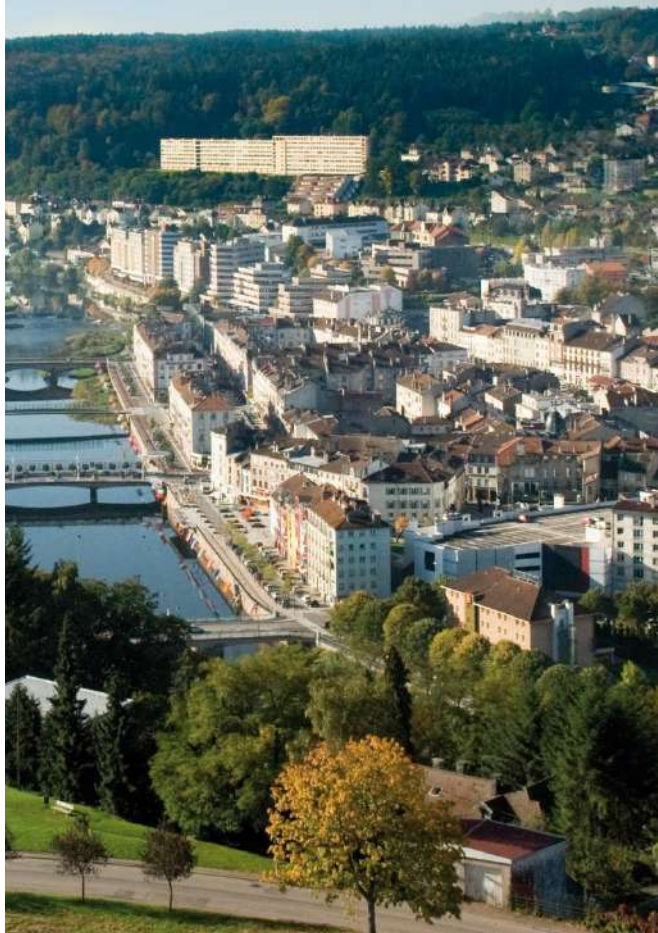
Communauté  
d'Agglomération d'Épinal

---

### Annexes

**Juin 2024**

---



## Table des annexes

---

Annexe 1 : Contribution de la Région Grand Est aux nouveaux contrats de ville "Engagement quartiers 2030" .....	3
Annexe 2 : Synthèse du pacte des solidarités.....	4
Annexe 3 : Loi de finances pour 2024 - L'abattement de TFPB pour les organismes HLM en quartier prioritaire .....	6
Annexe 4 : Projet de renouvellement urbain Champ du Pin .....	9
Annexe 5 : Les entreprises s'engagent.....	27

## Annexe 1 : Contribution de la Région Grand Est aux nouveaux contrats de ville "Engagement quartiers 2030"

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

- A mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
  - La politique régionale de formation professionnelle ;
  - La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
  - La politique régionale de soutien aux associations ;
  - La politique régionale de développement économique ;
  - La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politique de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
  - Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
  - Les politiques régionales en faveur des mobilités ;
  - Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.
- A mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;
- A rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.



## Annexe 2 : Synthèse du pacte des solidarités

Le pacte local des solidarités fait suite à un travail de diagnostic local mené en 2023, qui visait d'une part à établir un état des lieux permettant de comparer les besoins du territoire avec l'offre de service existante sur plusieurs domaines d'actions pour chacun des quatre axes du pacte des solidarités, et d'autre part à identifier les pistes d'actions prioritaires sur lesquelles contractualiser sur la période 2024-2027.

Ce Pacte national des solidarités présenté le 18 septembre 2023 par la Première ministre repose sur quatre axes, dont un commun avec la réforme France Travail :

- La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités à la racine,
- L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés,
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits,
- La transition écologique solidaire.

Parce que la mobilisation croissante des compétences des collectivités est essentielle en matière de lutte contre la pauvreté, le Pacte national des solidarités ambitionne de poursuivre la démarche partenariale initiée par les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et le Service public de l'insertion et de l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités à travers la contractualisation avec les collectivités territoriales.

Dans le cadre de la réforme de France Travail comme du Pacte national des solidarités, l'enjeu d'accroître le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées est partagé par tous comme levier à la fois de sortie de la précarité et de réponse aux besoins de recrutement sur les territoires.

Le pacte local des solidarités matérialise les orientations territoriales stratégiques et les engagements des partenaires en matière d'insertion vers l'emploi et de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'État et le Conseil départemental s'engagent en signant un contrat local des solidarités, de l'insertion et de l'emploi visant à :

- Investir pour les solidarités, la prévention de la pauvreté dès l'enfance, l'accès aux droits et la transition écologique solidaire via les pactes locaux des solidarités ;
- Investir pour le plein emploi et bâtir France Travail.

Les actions relevant du champ des solidarités se déploient sur la période 2024-2027, et se déclinent par les trois axes suivants :

- La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ;
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ;
- La transition écologique solidaire.

Les actions relatives à l'insertion et à l'emploi dans le cadre de France Travail sont conclues pour l'année 2024 et visent à :

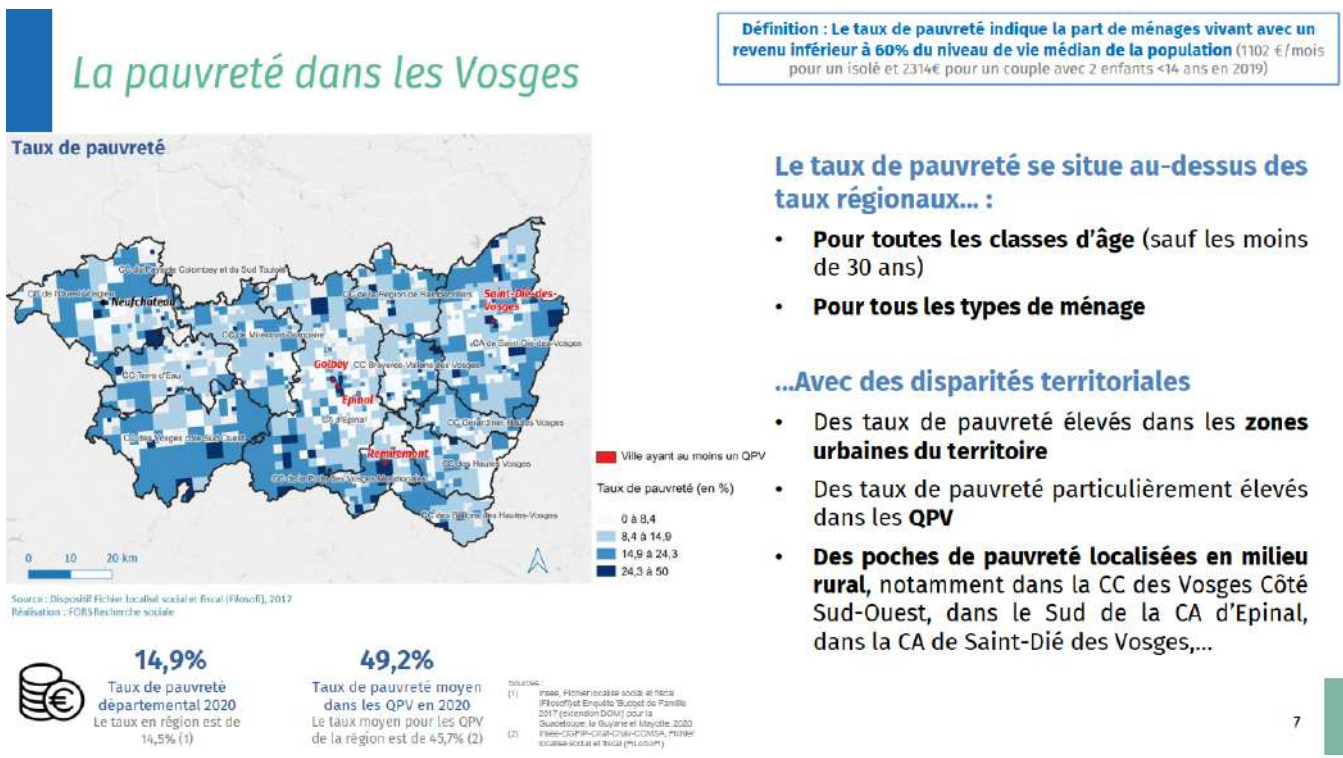
- Préparer les évolutions prévues par le projet de loi pour le plein emploi de manière à préparer et assurer la mise en œuvre au 1er janvier 2024 ou au 1er janvier 2025 en fonction des dispositions ;
- Soutenir des actions qui densifient l'offre locale dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes financées par l'État : IAE, EA, contrats aidés, opérateurs du repérage et de l'accompagnement des plus éloignés de l'emploi... et relevant des programmes de l'opérateur, relevant

des autres collectivités dans leurs champs de compétence (offre de formation des régions notamment dans le cadre des pactes / PDI, PLIE, MDE).

- Façonner une offre de service transformée pour rechercher une meilleure insertion dans l'emploi par le déploiement territorial d'un accompagnement rénové des allocataires du RSA permettant notamment d'organiser l'intensité des parcours avec une programmation hebdomadaire d'actions de formation, d'accompagnement et d'appui pour les personnes qui en ont besoin.

Ces engagements se traduisent par la mise en œuvre d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, permettant de développer et améliorer la qualité de l'offre, renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

Les quartiers politique de la ville des Vosges doivent en bénéficier eu égard à leur situation particulière en matière de très grande pauvreté (cf. cartographie FORS 2023).



## **Annexe 3 : Loi de finances pour 2024 - L'abattement de TFPB pour les organismes HLM en quartier prioritaire**

L'article 1388 *bis* du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2024, pour les conventions déjà signées depuis 2016, y compris donc pour des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ne le seraient plus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la condition qu'elles n'aient pas été dénoncées. Ainsi, pour la seule imposition perçue au titre de l'année 2024, les conventions signées antérieurement, pour autant qu'elles n'aient pas été dénoncées dans l'intervalle, continuent de produire automatiquement leur effet pour les mêmes logements concernés, sans qu'il soit nécessaire de proroger les conventions pour une nouvelle année et indépendamment de leur maintien ou non dans le périmètre d'un QPV selon la nouvelle cartographie.

### **Un avantage fiscal accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine**

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'actions triennaux qualitatifs et chiffrés, pour lesquels un suivi renforcé est réalisé. Ainsi, les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires des contrats de ville et au conseil citoyen les documents justifiant de leurs actions.

Les programmes d'actions établis pour chaque quartier ont vocation à être actualisés au regard de ces bilans.

Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB a été établi par le ministère en charge de la politique de la ville et l'Union sociale pour l'habitat. Il sera revu courant 2024. A ce stade, il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- La formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
- L'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
- La gestion des déchets et des encombrants ;
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- Les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- Les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
- Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) pilotées par les collectivités locales et l'État.

Afin de donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie, le dispositif est reconduit pour les impositions établies au titre des années 2025 à 2030 en subordonnant le bénéfice de cet abattement à l'existence d'un contrat de ville conclu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et de la convention associée signée par le propriétaire à la date du fait générateur de la TFPB, soit au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition au lieu du 1er octobre de l'année précédente.

### **Le taux de compensation de l'abattement de TFPB pour les collectivités locales**

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB s'accompagne d'un mécanisme visant à partiellement compenser (à hauteur de 40 %) la perte de rentrées fiscales pour les collectivités concernées par ce dispositif.

## **L'application de la TVA à taux réduit de 5,5 % en QPV pour les logements locatifs sociaux ou intermédiaires**

### **A. Les logements locatifs sociaux (LLS) bénéficient d'un taux de TVA plus favorable (5,5 % au lieu de 10 %) concernant la production neuve et les travaux portant sur ces logements.**

1. La production neuve de LLS financés par un prêt locatif à usage social (PLUS) bénéficie d'un taux réduit de TVA de 5,5 % au lieu de 10 % lorsqu'ils sont situés

- Soit dans un QPV, y compris partiellement, lorsque ces logements font l'objet d'une convention de renouvellement urbain (N PNRU) ;
- Soit en dehors de ces quartiers et font soit l'objet d'une convention NPNRU, soit sont intégrés dans un ensemble immobilier pour lequel la proportion de logements relevant d'une telle convention, parmi l'ensemble des logements locatifs sociaux financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ou à usage social (PLS), est au moins égale à 50 %.

=> les opérations de construction de LLS situés dans des quartiers sortants qui ont fait l'objet d'une demande d'aide de l'État ou de prêt réglementé au plus tard le 31 décembre 2026 et pour lesquels l'administration a donné une réponse favorable continuent de bénéficier de ce taux.

2. Les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement ou d'entretien, portant sur les LLS situés dans un QPV ville faisant l'objet d'une convention au titre du NPNRU et dont la construction n'a pas été financée par un prêt locatif social (PLS) relèvent du taux de 5,5 % (10 % dans les autres situations de la TVA) ainsi que les travaux de démolition des mêmes logements, dans le cadre d'une reconstitution de l'offre des logements locatifs sociaux prévue par la convention de ANRU.

=> les opérations de travaux portant sur des LLS situés dans des quartiers sortants et engagés avant le 1er janvier 2027 continuent de bénéficier de ce taux de 5,5 %.

### **B. La production neuve de logements locatifs intermédiaires (LLI) est conditionnée au zonage ABC. Toutefois, la condition de mixité contraignant l'intégration de 25 % de LLS n'est pas requise lorsque les terrains des logements à construire sont situés, à la date du dépôt de la demande de permis de construire, dans un QPV.**

## L'application de la TVA à taux réduit de 5,5 % en QPV dans le cadre d'une opération d'accession à la propriété

Les quartiers éligibles à ce dispositif sont :

- Ceux inclus dans la géographie des QPV, dans le périmètre du quartier et 300 mètres autour, pour les permis de construire déposés jusqu'à la date butoir du contrat de ville.
- Ceux de ces quartiers QPV qui font l'objet d'une convention de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU : le périmètre d'application de la TVA à taux réduit est alors élargi à 500 mètres pour les quartiers concernés. Peuvent bénéficier de ce dispositif : les opérateurs de l'accession sociale pour la construction de résidences principales destinées à des ménages soumis à des [conditions de ressources](#), ainsi que les ménages se réservant la maîtrise d'œuvre de leur résidence principale et respectant les mêmes plafonds de ressources. Le prix de vente ou de construction des logements est également plafonné.

=> Pour les quartiers sortants (QPV depuis 2015 et qui ne le sont plus au 1er janvier 2024) mais qui font l'objet d'une convention conclue au plus tard le 31 décembre 2023, sont éligibles les opérations pour lesquels la demande de permis de construire est déposée à compter du 1er janvier 2017 au plus tard le 31 décembre 2026.

=> Pour les quartiers entrants, la condition tenant à la conclusion d'un contrat de ville est appréciée le 31 décembre 2024.

## **Annexe 4 : Projet de renouvellement urbain Champ du Pin**





# ICI – DEMAIN : Champ-du-Pin

RENCONTRE AVEC LES HABITANTS  
28 mars 2023

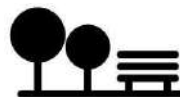




## PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN : UN ECOQUARTIER POUR INITIER DE NOUVEAUX USAGES



**VALORISER** le paysage



**AMELIORER** le cadre de vie



**RENOVER** l'habitat



**ENCOURAGER** les mobilités douces



**DIVERSIFIER** les usages



**AMELIORER**



- Février à octobre 2022 : ateliers de concertation à Champbeauvert
- Mai 2022 : accompagnement par la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale des habitants de Jacquard pour les réhabilitations à venir



- Juillet 2022 : déconstruction de la maison du gardien Bragard
- Septembre 2022 : démarrage des travaux quai Michelet



- Novembre 2022 : démarrage des travaux de réhabilitation 2-4 Bitola



AVANT



Quai Michelet - août 2022



Vers rue Christophe Denis - septembre 2020



Vers Maison Médicale - septembre 2019

APRES



Quai Michelet - mars 2023



Vers rue Christophe Denis - mars 2023  
Réunion publique NPRU - 28 mars 2023



Vers Maison Médicale - mars 2023



LE MAIL DAVID ET MAIGRET : POUR UNE VILLE APAISEE, SPORTIVE ET ACCUEILLANTE POUR TOUTES ET TOUS



Rue David et Maigret



Rue de Bitola



Pétanque



Echec



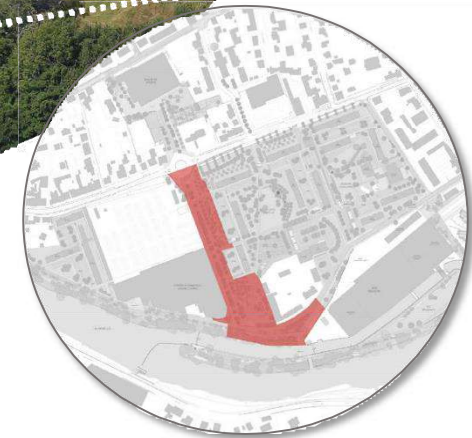
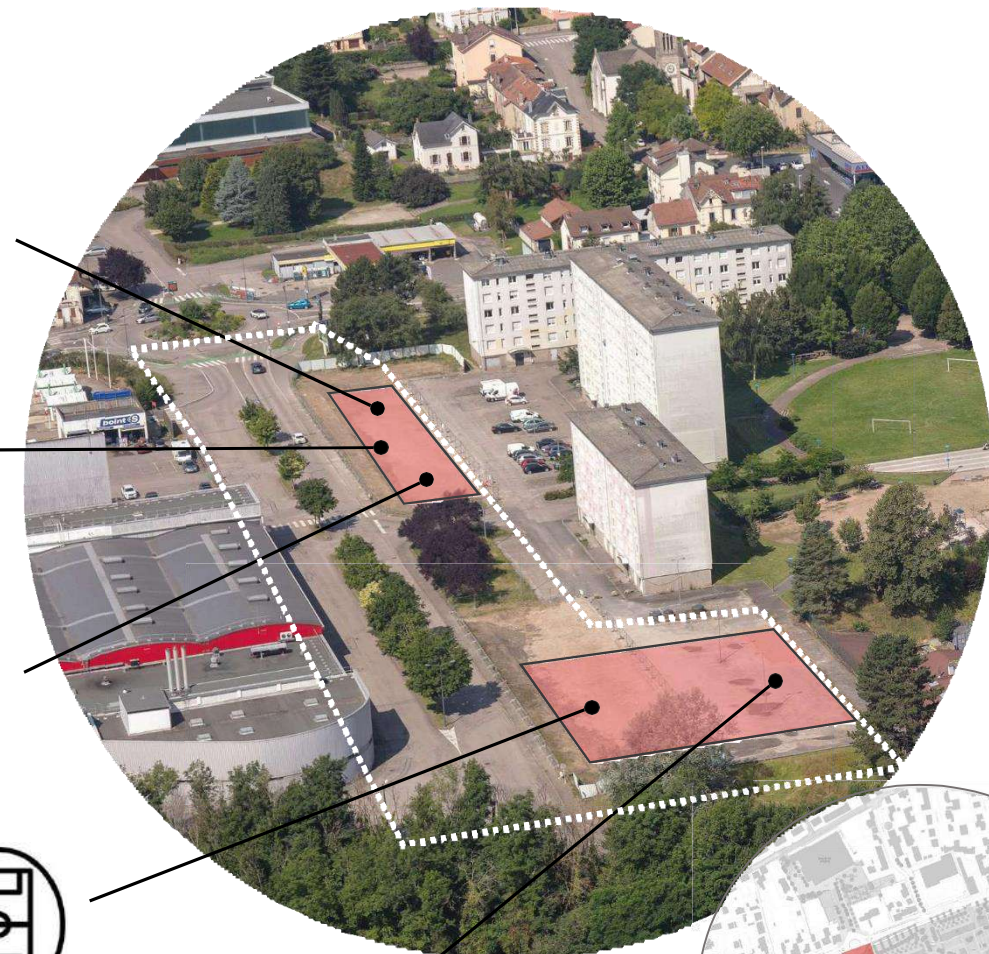
Tennis de table



City-Stade

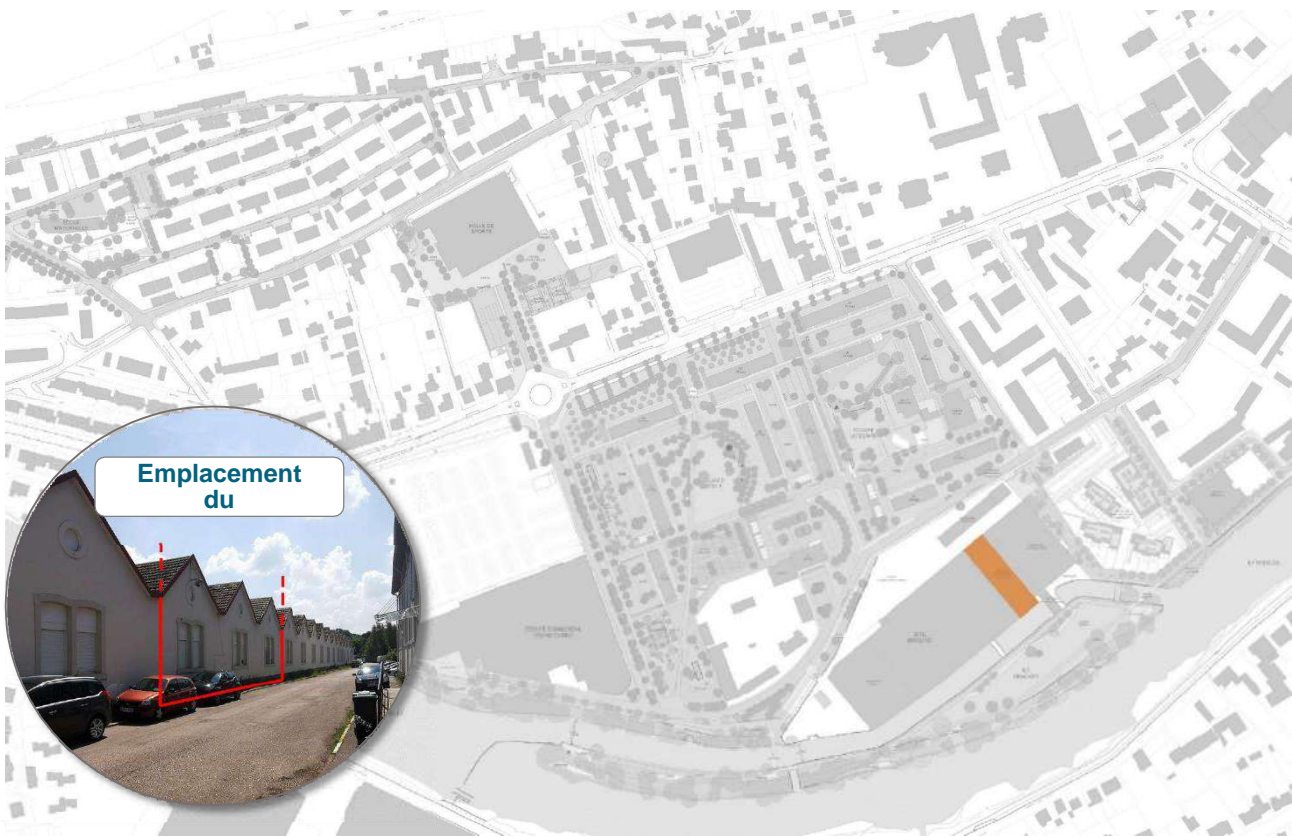


Agrès de fitness





LE NOUVEAU LIEU CULTUREL DE VALORISATION DU PATRIMOINE



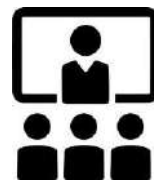
Denu et Paradon



Numérisation



Salle de lecture



Conférence et

Réunion publique NPRU – 28 mars 2023



Salle de réunion

CHAMPBEAUVERT – ACCOMPAGNER LES HABITANTS AU CHANGEMENT



➔ **Janvier 2023** : réunions sur les aides à la rénovation énergétique

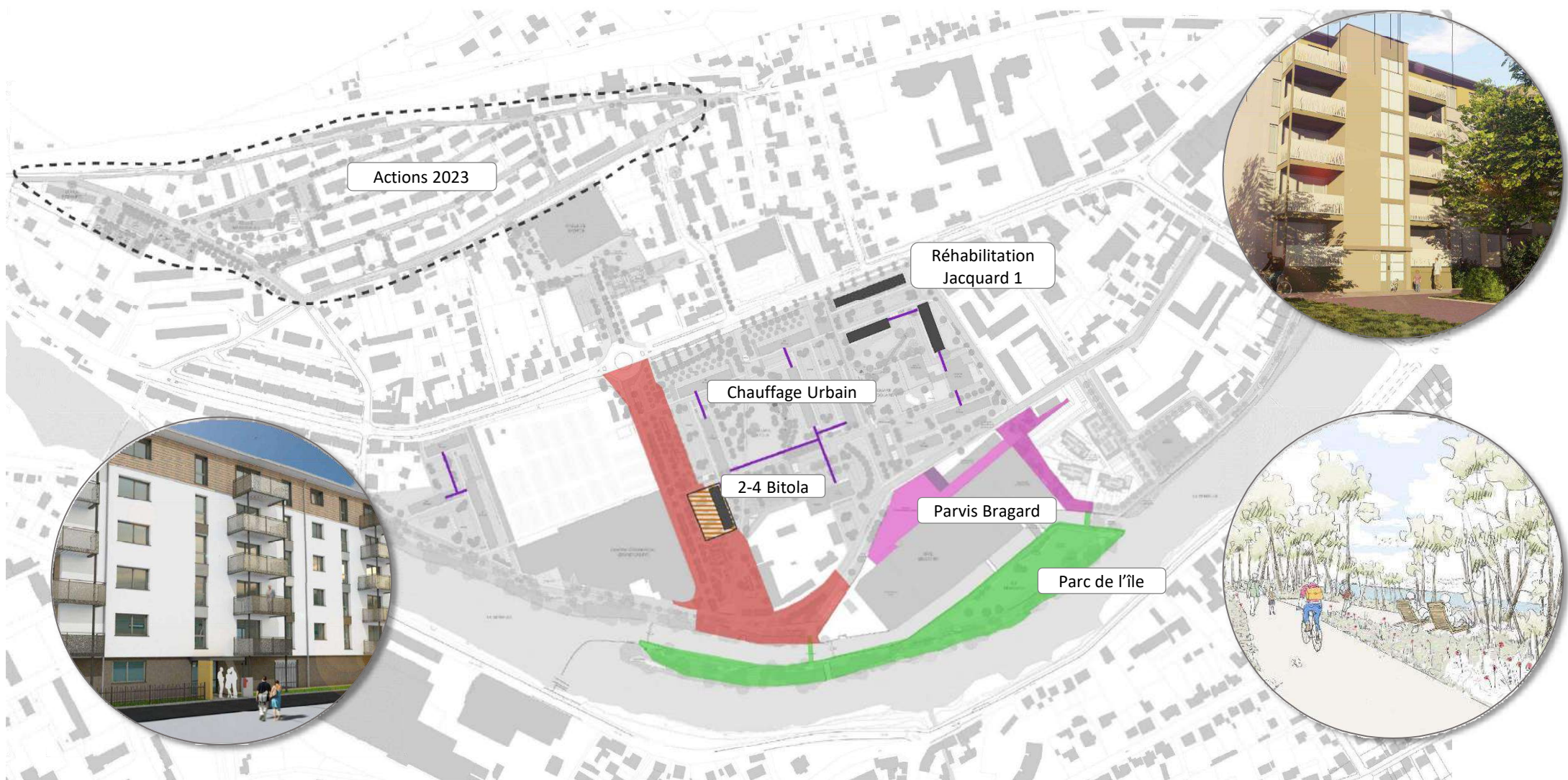
➔ **Les travaux prévus en 2023 :**

- Renouvellement de l'aire de jeux en concertation avec les habitants
- Test de chicanes de stationnement sur la rue de Champbeauvert
- Expérimentation « Rue aux écoles »
- Mise en place d'une aide au ravalement de façade avec un nuancier propre à Champbeauvert
- Réflexion continue des aménagements à moyen et long terme
- Lancement d'une étude d'accompagnement sur les écoles de la Loge Blanche, Champbeauvert et Luc Escande/Gaston Rimey



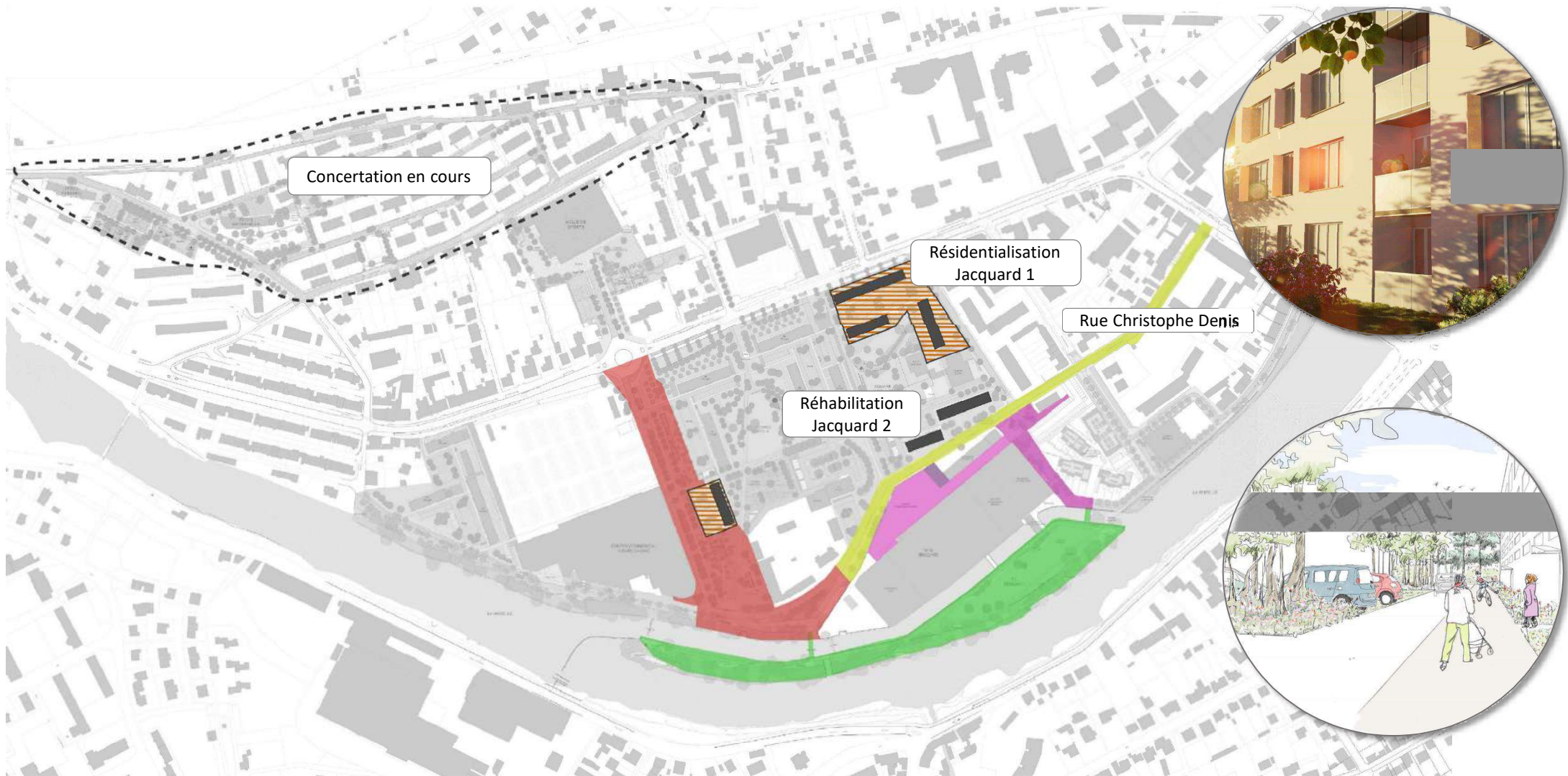


## PHASAGE DES TRAVAUX : VILLE et EPINAL HABITAT

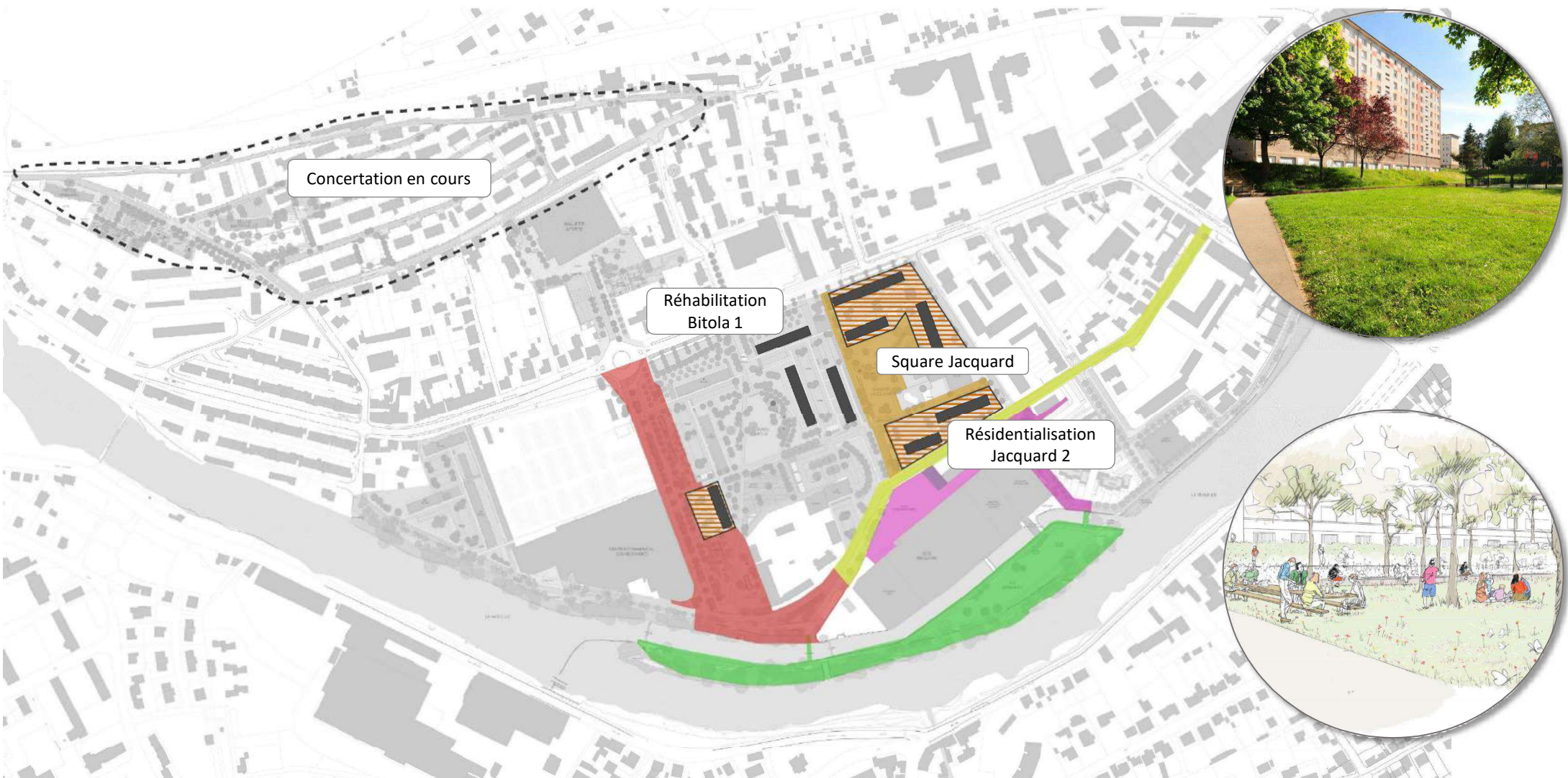




PHASAGE DES TRAVAUX : VILLE et EPINAL HABITAT

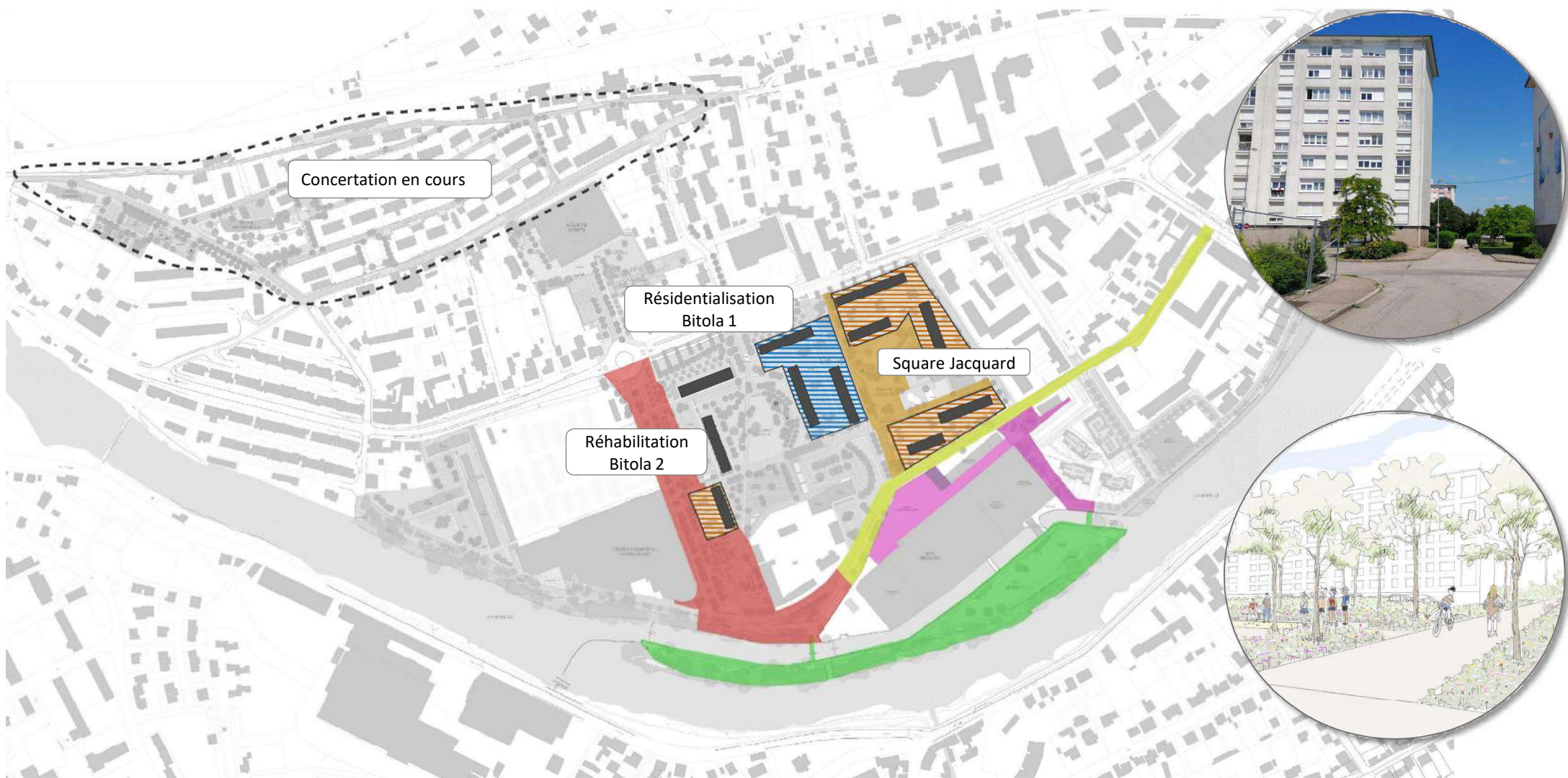


PHASAGE DES TRAVAUX : VILLE et EPINAL HABITAT

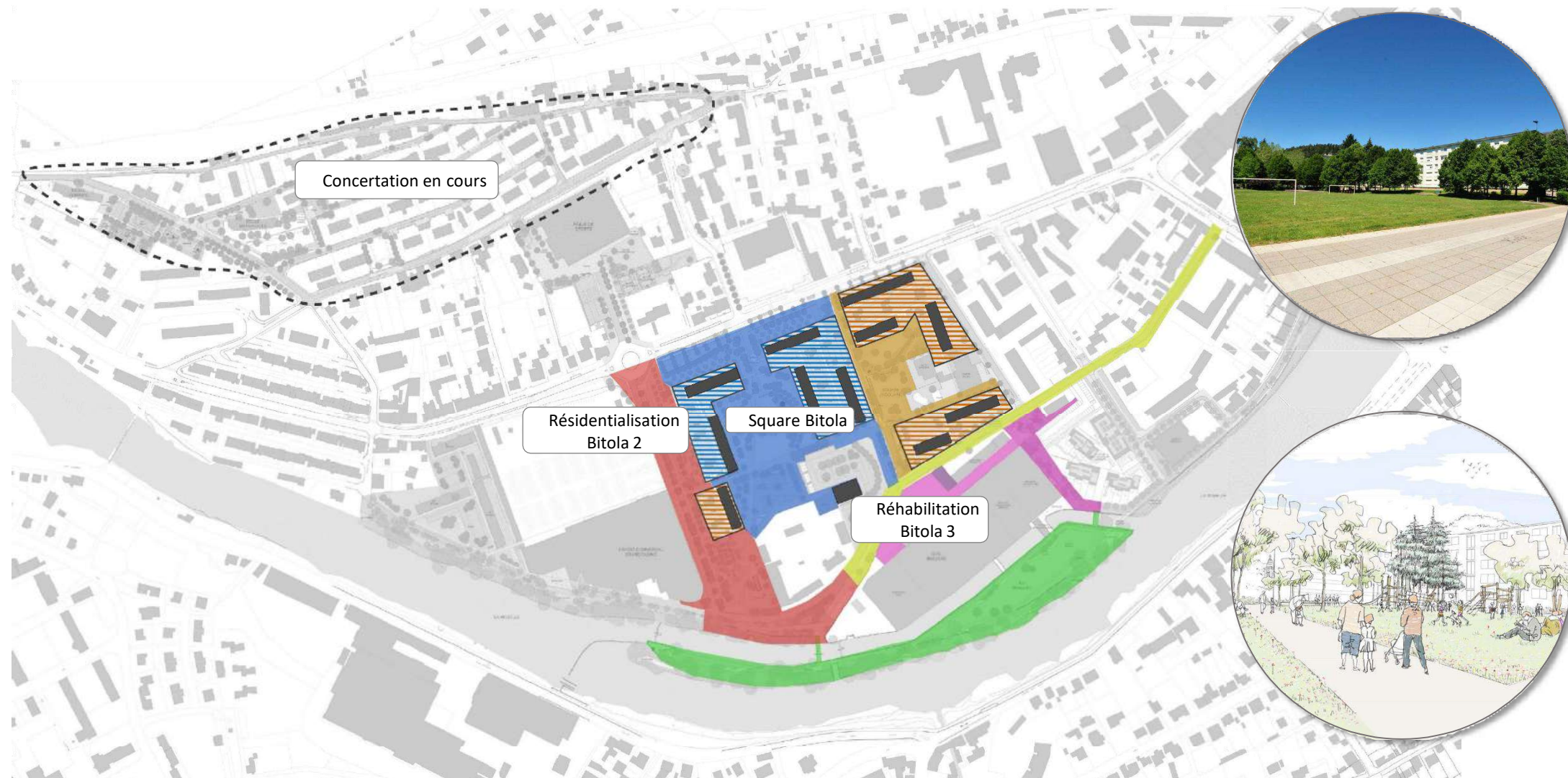




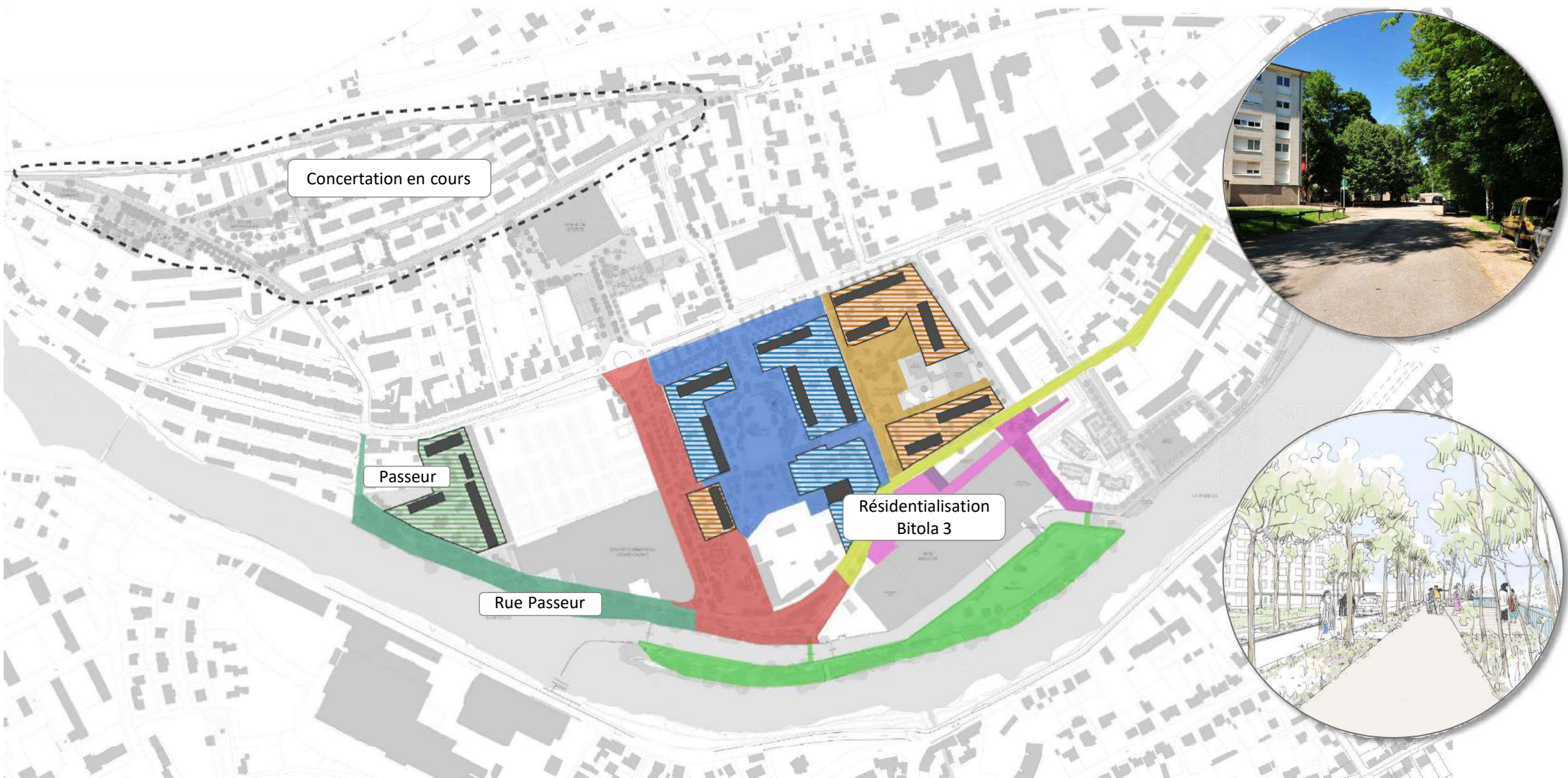
PHASAGE DES TRAVAUX : VILLE et EPINAL HABITAT



PHASAGE DES TRAVAUX : VILLE et EPINAL HABITAT









## AVANT TRAVAUX

Un diagnostic préalable a été réalisé auprès des locataires sous forme de rencontres individuelles pour :

- Informer
- Répondre aux questions
- Etablir un état des lieux avant travaux permettant de repérer les éventuelles difficultés d'intervention
- Identifier les besoins spécifiques de chacun

### Chiffres clés :

**6**

mois d'études

**95%**

des locataires

**87%**

des locataires

## PENDANT TRAVAUX

Un accompagnement spécifique renforcé sera mis en place pour ces travaux d'envergure en site occupé :

- Assurer le lien entre les entreprises et les locataires
- Tenir compte au maximum des contraintes de chacun
- Préparer au mieux les travaux dans les logements
- Optimiser autant que possible les durées d'intervention

L'INSERTION DES HABITANTS PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

**SERVICE D'ACTION VERS L'EMPLOI**

Accompagnement des Demandeurs  
d'Emploi de la CAE :

- Ayant un projet professionnel dans le bâtiment
- Tous projets professionnels (QPV, public féminin, public sortant de chantiers d'insertion)



## L'INSERTION DES HABITANTS PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

### Réalisation depuis le démarrage :

- 605 heures travaillées
  - 2 entreprises
- 4 candidats en poste

### A venir :

- 2 520 heures attribuées (3 temps plein sur 4 mois)
- En attente VRD / espaces verts pour 2 989 heures (4 temps plein sur 4 mois)

### En parallèle :

Construction du bâtiment du Lieu Culturel (2 900 heures) pouvant conduire à d'autres propositions d'emplois / de missions.

- ➔ Un candidat peut travailler sur plusieurs missions, pour plusieurs entreprises, pour plusieurs agences.
- ➔ Chaque mission est une occasion de se faire connaître d'une entreprise et d'une Agence de Travail Temporaire.

## L'INSERTION DES HABITANTS PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

### **A NOTER**

DEUX permanences  
mensuelles au Centre  
Social de Bitola (depuis  
mars 2023)

Lien avec les  
médiateurs de quartier  
La Boussole / les  
assistantes sociales / la  
Mission Locale / Pôle  
Emploi / Cap Emploi



→ Parlez-en aux personnes qui vous accompagnent dans vos recherches d'emploi



## Annexe 5 : Les entreprises s'engagent

# Mon entreprise *s'engage* pour l'insertion professionnelle *des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)*



La Communauté Les entreprises s'engagent se mobilise, et s'associe au Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises (PaQte), afin de fédérer et d'accompagner toutes les entreprises qui souhaitent s'engager en faveur de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

### Recruter des habitants des quartiers prioritaires de la ville

Recrutez des personnes qui résident au sein d'un quartier prioritaire de la ville. [Renseignez-vous sur la localisation d'une adresse en QPV](#) pour le recrutement d'un collaborateur, apprenti, stagiaire ou partenaire.

Recrutez avec le dispositif "emploi franc" en embauchant un salarié qui réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville - [Découvrez le dispositif Emploi franc](#)

Recrutez des jeunes issus des quartiers prioritaires en alternance au sein de votre entreprise pour leur transmettre votre savoir-faire et former vos futurs collaborateurs - [Diffusez vos offres en alternance](#) afin d'être visible auprès des jeunes en recherche de contrat et des centres de formation susceptibles de vous accompagner.

### Faire découvrir son entreprise et ses métiers aux habitants des quartiers prioritaires de la ville

Accueillez des stagiaires de 3ème issus des quartiers prioritaires de la ville au sein d'établissements des réseaux d'éducation prioritaire et œuvrez en faveur de l'égalité des chances - [Créez votre compte sur mon stage de troisième](#)

Développez des actions avec les établissements scolaires situés dans les quartiers prioritaires de la ville grâce aux cités éducatives - [Identifiez la cité éducative de votre territoire](#)

### Accompagner des habitants des quartiers prioritaires de la ville

Engagez votre entreprise et vos collaborateurs dans le mentorat de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville et offrez la possibilité à vos collaborateurs de former un binôme avec un jeune pour l'accompagner dans son parcours scolaire et professionnel - [Inscrivez votre entreprise sur 1jeune1mentor](#)

Engagez votre entreprise et vos collaborateurs dans le parrainage de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville et offrez la possibilité à vos collaborateurs de former un binôme avec un jeune en parcours d'insertion professionnelle pour lui faire découvrir le monde de l'entreprise - [Identifiez la structure de parrainage près de chez vous via l'annuaire](#)

### Acheter responsable

Achetez plus responsable en choisissant des prestataires implantés dans les quartiers prioritaires de la ville et contribuez à l'insertion professionnelle des personnes qui résident au sein des quartiers prioritaires de la ville - [Utilisez le moteur de recherche du Marché de l'inclusion](#) pour identifier des prestataires implantés dans les quartiers prioritaires.

La Communauté « Les entreprises s'engagent » fédère et accompagne les entreprises qui s'engagent pour une société plus inclusive et un monde durable.

Restez informés :



#### Les ressources utiles

- Retrouvez les replays des précédents workshops !
- Retrouvez toutes les actions pour engager votre entreprise !





## *Pour une société inclusive et un monde durable*

[www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr](http://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr)

# LES ENTREPRISES S'ENGAGENT,

**c'est la première communauté française d'entreprises qui agissent pour une société inclusive et un monde durable.**

Nous formons des coalitions inédites qui réunissent au national et dans chaque club départemental, les entreprises de toutes tailles, les services de l'État et l'ensemble des parties prenantes de l'engagement des entreprises.

Notre mission ?

Construire des nouveaux axes de coopération et de passage à l'action entre les entreprises et l'État, pour répondre aux grands défis sociaux et environnementaux auxquels notre génération est (et sera) confrontée.

## *Pourquoi nous rejoindre ?*

Rencontrez un réseau de pairs pour agir collectivement et localement.

Bénéficiez d'outils et de solutions pour passer à l'action.

Participez à la co-construction des politiques publiques.

## COMMENT S'ENGAGER ?

- *Inscrivez-vous sur la plateforme [www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr](http://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr)*
- *Partagez vos engagements volontaires*
- *Rejoignez le club de votre département*



contact@lesentreprises-sengagent.org  
[WWW.LESENTREPRISES-SENGAGENT.GOUV.FR](http://WWW.LESENTREPRISES-SENGAGENT.GOUV.FR)



